



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Rapport d'activités 2022

Agir ensemble pour un territoire d'exception



ÉDITO

Le Marais poitevin est un territoire unique par ses richesses environnementales, sa singularité hydraulique, historique et culturelle et par ses modes de gestion continuellement adaptés et repensés depuis près de 10 siècles. Il est l'illustration même d'un territoire d'adaptation, vivant, en mouvement permanent.

L'année 2022 a été la première année complète de la nouvelle mandature du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional, après les élections d'octobre 2021 qui ont installé un nouveau comité syndical, que j'ai le privilège de présider.

Cette année a été marquée par l'aboutissement de nouveaux chantiers :

- > Révision des statuts pour intégrer de nouveaux membres au comité syndical et élargir sa gouvernance : associations de protection de la nature, chambres consulaires, fédérations de chasse et de pêche, avec voix consultatives ; réactivation des groupes territoriaux avec les maires ; création d'un conseil des sages qui se réunira en 2023
- > Réévaluation des cotisations de nos 88 communes, de nos 8 Communautés de Communes et d'agglomérations, de nos 3 départements et 2 régions pour stabiliser nos moyens,
- > Mise en place et animation de 8 commissions actives ouvertes qui nourrissent nos projets,
- > Mobilisation du Conseil scientifique et prospectif sur les sujets essentiels liés au climat et à la ressource en eau,
- > Préservation du patrimoine naturel, paysager, bâti, culturel, avec notamment les grands travaux de replantations, la végétalisation des communes qui nous a valu une reconnaissance nationale en 2022, ou encore la valorisation des marais communaux
- > Renforcement de la communication et la médiation pour améliorer la connaissance du Marais poitevin et les actions du Parc avec une première journée de découverte pour les élus,
- > Elaboration d'une candidature au Life gouvernance climat avec nos partenaires,
- > Finalisation du projet de tourisme fluvestre le long de la Sèvre niortaise et de ses affluents,
- > Rayonnement à l'échelle internationale de notre zone humide, la première de façade atlantique, que nous poursuivrons en 2023 au travers du label Ramsar.
- > Et de nombreuses actions concrètes de proximité, expérimentales et reproductibles.

Les valeurs de solidarité, la créativité, l'innovation, l'adaptation et les savoir-faire propres aux Parcs naturels régionaux, dont j'ai rejoint le Bureau, ont été plus que jamais mobilisés pour continuer à faire du Marais poitevin un territoire d'équilibres et de solutions.

Aussi, à l'heure du partage de notre bilan d'activité, je suis heureux de vous transmettre la synthèse des opérations que nous avons menées tout au long de l'année en ce sens.

Je remercie mes collègues élus ainsi que l'équipe technique du syndicat mixte pour leur engagement à mes côtés. Je me réjouis de voir la richesse que les forces vives qui nous rejoignent, habitants, entreprises, associations, organismes et institutions... représentent pour nous aider à amplifier le travail mené et formule le vœu, pour les années à venir, de voir croître cette belle énergie collective pour le Marais poitevin !

Pascal Duforestel,
Président du Parc naturel régional du Marais poitevin

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
SYNTHESE ADMINISTRATIVE 2022	5
SYNTHESE DES ACTIVITES 2022	12

AXE 1 - Agir en faveur d'un marais dynamique

1 Soutenir une agriculture durable

PASTORALISME - MARAIS COMMUNAUX	14
AGRO-ECOLOGIE	17
GRANDES CULTURES –BUSARDS CENDRES	18
RACES ET VARIETES LOCALES	19

2 Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps

ITINERANCE DOUCE	21
DIVERSITE TOURISTIQUE	23
TOURISME – MARQUE « VPNR »	25
TOURISME – ATTRACTIVITE	27

3 Favoriser l'émergence d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales

MARQUE VALEURS PNR	29
RESSOURCES - PEUPLIER	30
CLIMAT - ENERGIES	32
CLIMAT - ADAPTATION	36

AXE 2 - Agir en faveur d'un marais préservé

4 Préserver la ressource en eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide

EAU – MAE BAISSÉ	39
------------------	----

5 Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du marais

OBSERVATOIRE DE LA NATURE	42
CONNAISSANCE DES ESPECES	44
RESERVE NATURELLE	48
CONTINUITES ÉCOLOGIQUES	50
GESTION CONSERVATOIRE	51
SERVICES - POLLINISATEURS	52
ZONE HUMIDE RAMSAR	54
NATURA 2000	56
PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON	58
ESPECES INVASIVES - JUSSIE	64

6 Préserver les paysages identitaires du marais

GRAND SITE DE FRANCE	66
PAYSAGE - PLANTATION	69
AMENAGEMENT - URBANISME	71
DEVELOPPEMENT DURABLE - PROJETS	72
ARCHITECTURE - HABITER	73
ARCHITECTURE - CLIMAT	76
CADRE DE VIE - AMENAGEMENT	78

AXE 3 - Agir en faveur d'un marais partagé

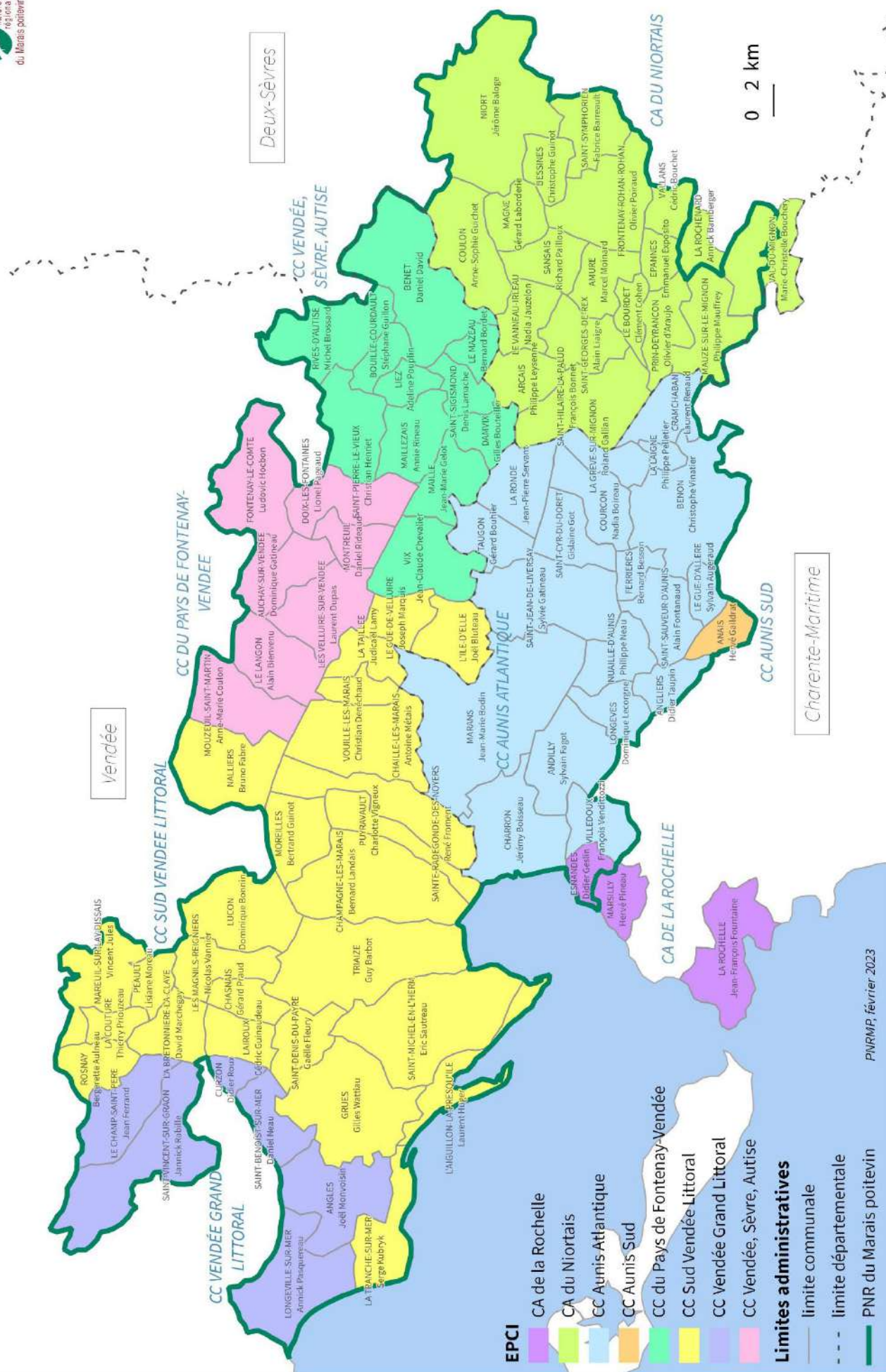
7 Forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable

ÉDUCATION - EEDD	82
FORMATION	83
SENSIBILISATION	84
MEDIATION - ACCOMPAGNEMENT	86
COMMUNICATION	88
MEDIATISATION	92
SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES	94
RAYONNEMENT AU CŒUR DES RESEAUX	95

8 Organiser la gouvernance territoriale

SYNDICAT MIXTE	96
GOVERNANCE	100
CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PROSPECTIF	103
OBSERVATOIRE TERRITORIAL	105
EVALUATION	106
CONCLUSION	110

Maires du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin et EPCI en 2023



Synthèse

administrative 2022

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin

2 Régions

- > Nouvelle Aquitaine
- > Des Pays de la Loire

3 Départements

- > De la Charente-Maritime
- > Des Deux-Sèvres
- > De la Vendée

8 EPCI

CHARENTE-MARITIME

- > Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- > Communauté de Communes Aunis Atlantique
- > Communauté de Communes Aunis Sud

DEUX-SEVRES

- > Communauté d'Agglomération du Niortais

VENDEE

- > Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée
- > Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- > Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
- > Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

88 Communes classées en PNR

CHARENTE-MARITIME

- > Anais
- > Andilly
- > Angliers
- > Benon
- > Charron
- > Courçon
- > Cram Chaban
- > Esnandes
- > Ferrières
- > Grève sur Mignon (La)
- > Gué d'Alléré (Le)
- > Laigne (La)
- > Longèves
- > Marans
- > Nuillé d'Aunis
- > Ronde (La)
- > Saint Cyr du Doret
- > Saint Jean de Liversay
- > Saint Sauveur d'Aunis
- > Taugon
- > Villedoux

DEUX-SEVRES

- > Amuré
- > Arçais
- > Bessines
- > Bourdet (Le)
- > Coulon
- > Epannes

- > Frontenay Rohan Rohan
- > Magné
- > Mauzé sur le Mignon
- > Niort
- > Prin Deyrançon
- > Saint Georges de Rex
- > Saint Hilaire la Palud
- > Saint Symphorien
- > Sansais
- > Val du Mignon
- > Vallans
- > Vanneau-Irleau (Le)

VENDEE

- > Aiguillon-la-Presqu'île(L')
- > Angles
- > Auchay sur Vendée
- > Benet
- > Bouillé Courdault
- > Bretonnière-La Claye (La)
- > Chaillé les Marais
- > Champagné les Marais
- > Champ Saint Père (Le)
- > Chasnais
- > Couture (La)
- > Curzon
- > Damvix
- > Doix Lès Fontaines
- > Fontenay le Comte
- > Grues
- > Gué de Velluire (Le)
- > Ile d'Elle (L')
- > Lairoux
- > Langon (Le)
- > Liez
- > Longeville sur Mer
- > Luçon
- > Magnils Reigniers (Les)
- > Maillé
- > Maillezais
- > Mareuil sur Lay Dissais
- > Mazeau (Le)
- > Montreuil
- > Moreilles
- > Mouzeuil St Martin
- > Nalliers
- > Péault
- > Puyravault
- > Rives d'Autise
- > Rosnay
- > Saint Benoist sur Mer
- > Saint Denis du Payré
- > Saint Michel en l'Herm
- > Saint Pierre le Vieux
- > Saint Sigismond
- > Saint Vincent sur Graon

- > Sainte Radegonde des Noyers
- > Taillée (La)
- > Tranche sur Mer (La)
- > Triaize
- > Velluire sur Vendée (Les)
- > Vix
- > Vouillé les Marais

3 Communes adhérentes non classées

CHARENTE-MARITIME

- > Marsilly
- > La Rochelle

DEUX-SEVRES

- > La Rochénard

Rappel de l'évolution des fusions des communes depuis 2014

- au 1er janvier 2017 : fusion des communes d'Auzay et de Chaix et création de la commune nouvelle d'**Auchay-sur-Vendée**,
- au 1er janvier 2019 : fusion d'Usseau, de Priaires et de Throrigny-sur-le-Mignon et création de la commune nouvelle de **Val-du-Mignon**,
- au 1er janvier 2019 : fusion de Nieul-sur-l'Autise et Oulmes et création de la commune nouvelle de **Rives-d'Autise**,
- au 1er janvier 2019 : fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire et création de la commune nouvelle de **Les Velluire-sur-Vendée**
- **au 1er janvier 2022 : fusion des communes de l'Aiguillon-sur-Mer et la Faute-sur-Mer et création de la commune nouvelle de l'Aiguillon-la-Presqu'île**

Les membres du bureau du Parc naturel régional

Membres du Bureau depuis le 29 octobre 2021.

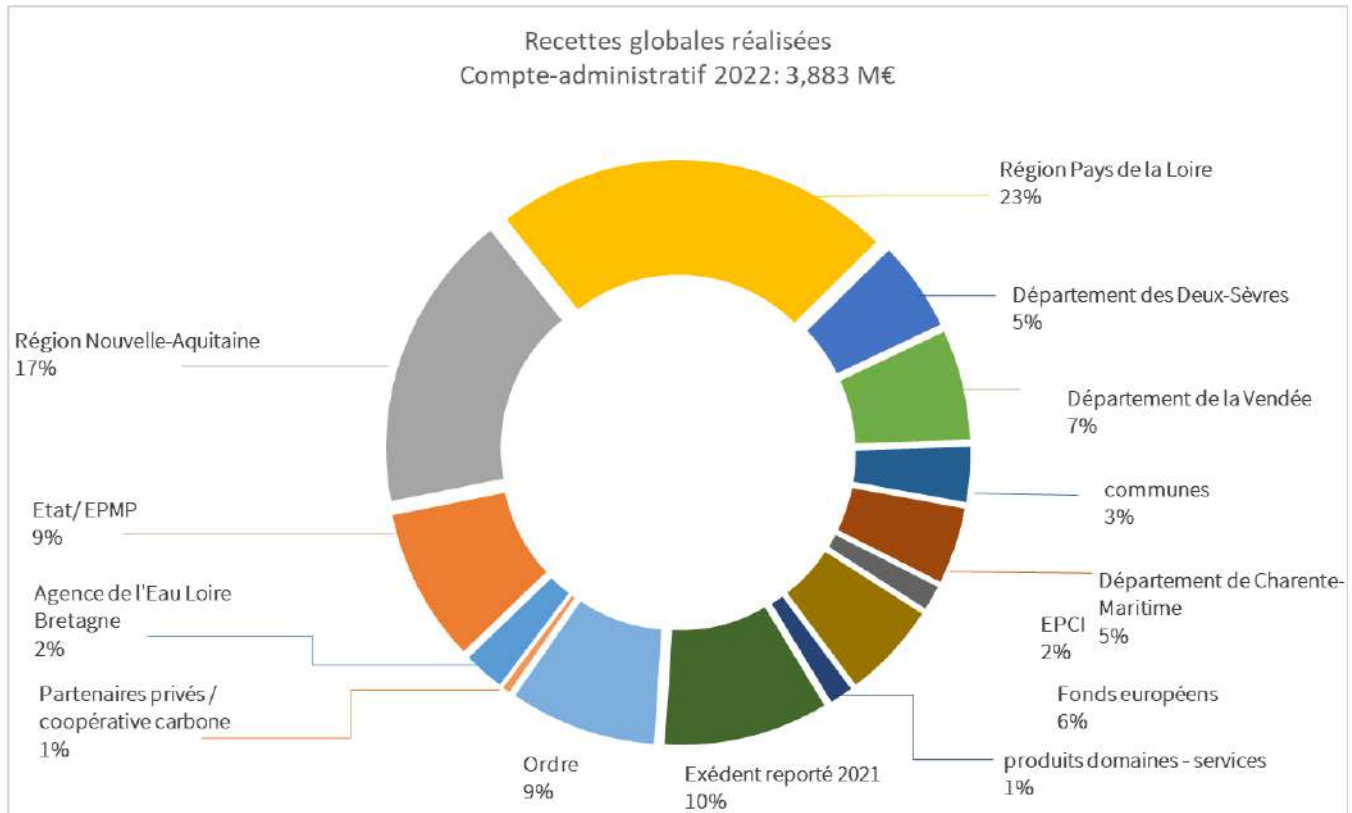


Suite à la révision statutaire du 27 janvier 2022, un nouveau mode d'association des chambres départementales d'agriculture a été adopté. Elles sont désormais partenaires associés au sein du Comité syndical et du Bureau.



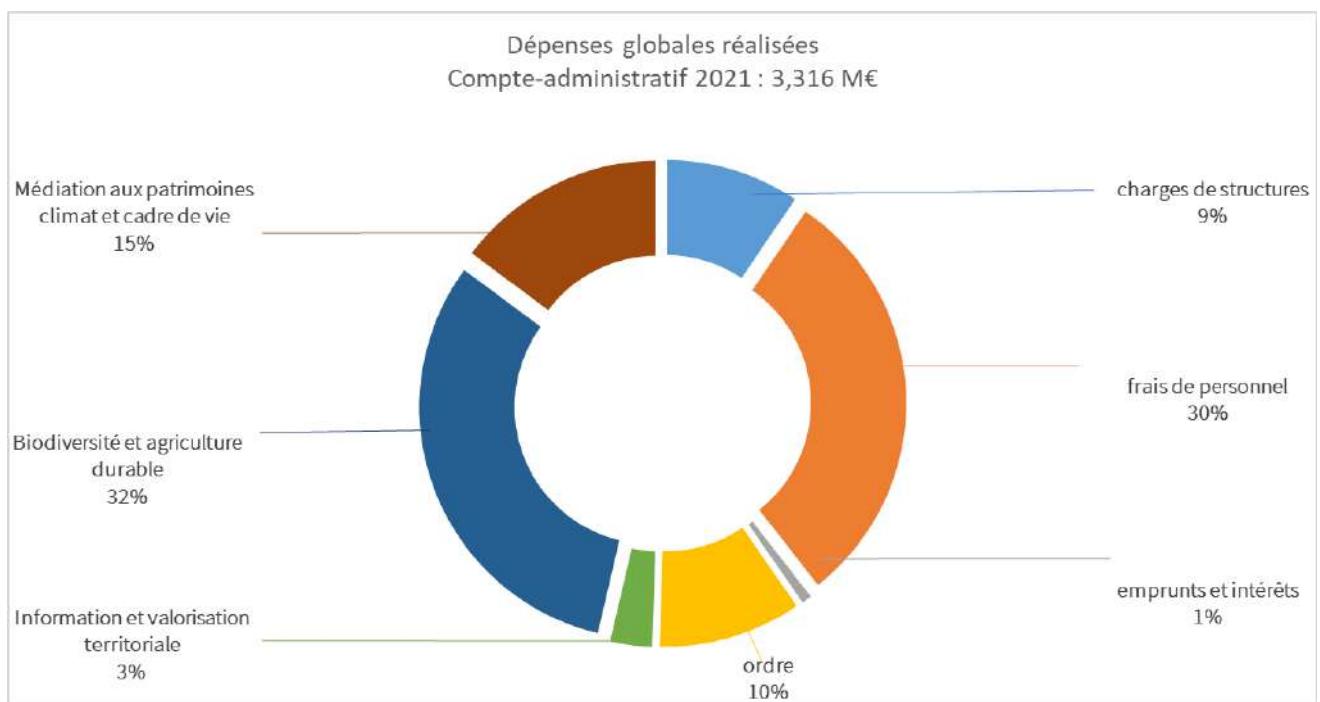
Par ailleurs au Comité syndical, sont également associées les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, les Chambres de Commerces et d'Industrie, Chambres des Métiers, les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement, les Fédérations de Pêche et de Chasse.

Le budget 2022 – réalisé



Le compte administratif 2022, adopté en Comité syndical du 15 juin 2023, fait état des dépenses et recettes réalisées par le Parc pour le fonctionnement de la structure et la mise en œuvre des programmes d'actions en cours « 2020-2022 ». Les dépenses réalisées en 2022 s'élèvent à 3,316 M€ et les recettes encaissées à 3,883 M€ (résultats 2021 compris).

Le résultat cumulé global pour 2022 s'élève à 566 791,74 € (173 409,60 € pour la section de fonctionnement / 393 382,14 € pour la section d'investissement).



Les financeurs de l'action du Parc

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > communes du Parc naturel régional du Marais poitevin
- > Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- > Etablissement Public du Marais Poitevin
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Fonds européens FEDER - LEADER
- > Fondation du patrimoine
- > Charentes tourisme
- > Mission tourisme Deux-Sèvres
- > Vendée tourisme
- > Sud Vendée tourisme
- > Offices de tourisme : Aunis Marais poitevin et Niort Marais poitevin
- > WKN
- > Bay Wayres
- > DARVA

Le programme d'actions à l'œuvre en 2022

- > Préservation et restauration des Marais communaux, aménagements pastoraux (action 111)
- > Mesures agro-environnementales (action 112)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Vendée Longèves (action 116)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Sèvre et Mignon (action 117)
- > Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (actions 253, et 253c)
- > Animation du programme Life Baie de l'Aiguillon - Elaboration de projets Européens (actions 254)
- > Natura 2000 (action 255)
- > Promotion de la destination Marais poitevin (actions 121 et 122)
- > Signalétique des circuits de randonnée (cyclable et nautique) (action 126)
- > Marque "valeurs Parc naturel régional" (actions 131 et 377)
- > Stratégie territoriale « Energie-Climat » (action 132)
- > Grand Site de France : renouvellement du label et trame arborée (actions 263 et 264)
- > Valorisation des milieux naturels (action 256)
- > Life Wild bees (action 257)
- > Sensibilisation à la sensibilisation de la zone humide (action 258)
- > Gestion de la Réserve Naturel Régionale du Poiré-sur-Velluire (action 259)
- > Valorisation de l'architecture maraichine (action 265)
- > Accompagnement des collectivités pour un urbanisme et des paysages de qualités (action 266)
- > Formation et éducation aux patrimoines (action 371)
- > Information et valorisation territoriale (action 375)
- > Mise en valeur pédagogique de Bazoin (action 378)
- > Préservation des races et variétés locales (action 380)
- > Plan d'actions peupliers (action 405)
- > Accompagnement « contournement de Marans » (action 407)

Les partenaires de l'action

(techniques et/ou financiers)

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > communes du PNR du Marais poitevin
- > Etablissements publics de coopération Intercommunal
- > Etablissement public du Marais poitevin
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Chambres départementales de l'agriculture (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > Syndicat Mixte du Bassin Vendée Sèvre Autise
- > Syndicat Mixte du Bassin du Lay
- > Syndicat hydraulique Nord Aunis
- > les associations de protection de la nature (APNE)
- > LPO France
- > Fondation du patrimoine
- > Charentes tourisme
- > Mission tourisme Deux-Sèvres
- > Vendée tourisme
- > Sud Vendée tourisme
- > Offices de tourisme : Aunis Marais poitevin et Niort Marais poitevin
- > sites de visites du Marais poitevin
- > professionnels du tourisme (embarcadères, hébergeurs...)
- > professionnels conventionnés « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin »
- > DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- > Centre régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine (CRPF)
- > Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin
- > les 3 CAUE (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > les 3 Architectes des Bâtiments de France (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)
- > Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- > Réseau des Grands Sites de France
- > Conservatoire régional des espaces naturels (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine)

Les services du syndicat mixte du Parc

Organigramme de mars 2021 à octobre 2022.

Équipe pluridisciplinaire

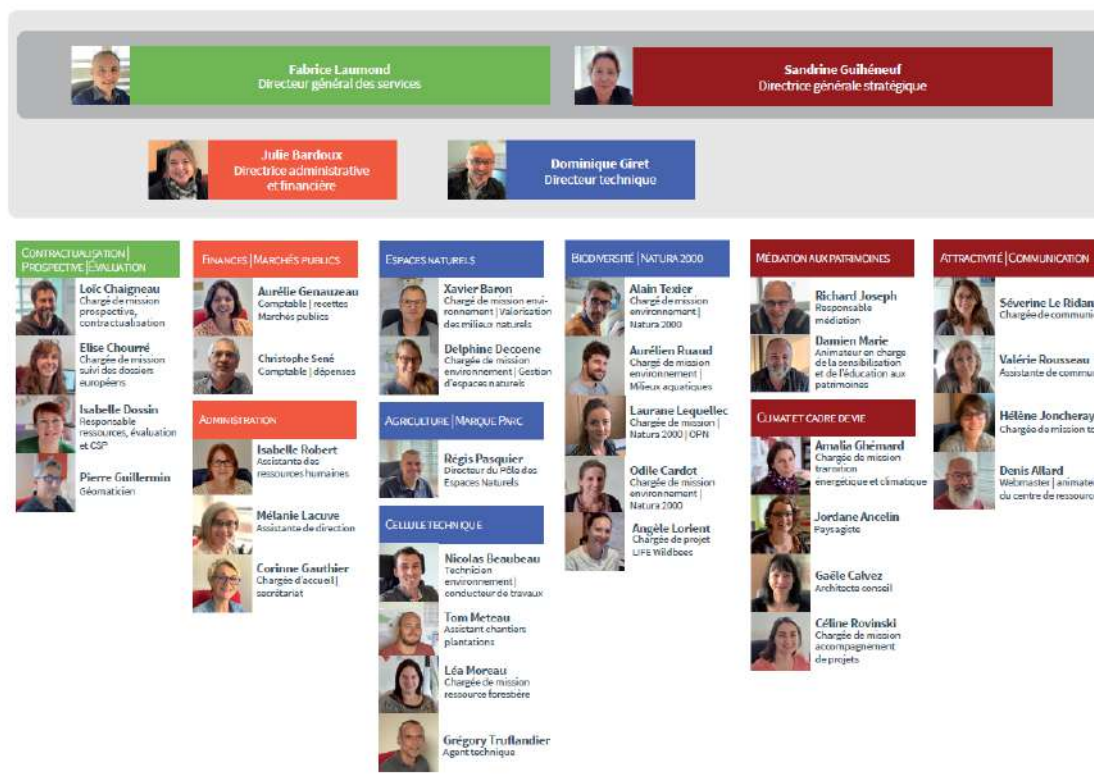
Octobre 2021



Organigramme à compter d'octobre 2022

Équipe pluridisciplinaire

Octobre 2022



Synthèse

des activités 2022

AXE 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le PNR porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux. (Charte, p. 22)

En œuvrant pour une agriculture durable qui concilie économie et préservation des milieux naturels, des espèces et des paysages, le PNR et ses partenaires défendent les équilibres indispensables au fonctionnement de la zone humide du Marais poitevin et encouragent les pratiques les plus bénéfiques sur le long terme, pour l'Homme et pour la nature.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE



PASTORALISME - MARAIS COMMUNAUX
AGRO-ECOLOGIE
GRANDES CULTURES — BUSARDS CENDRES
RACES ET VARIETES LOCALES



MESURE 1 > Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

MESURE 2 > Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

MESURE 3 > Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locales

PASTORALISME - MARAIS COMMUNAUX

Les *marais communaux*, une estive à usage collectif vieille de plusieurs siècles et toujours d'actualité

Les *marais communaux* représentent un patrimoine culturel, économique et naturel exceptionnel ; fleuron du Marais poitevin. Le Parc naturel régional est donc très investi auprès de tous les acteurs concernés (communes, éleveurs, associations locales, associations de protection de la nature et de l'environnement, Chambres d'agriculture...). Il accompagne chaque année les communes propriétaires de *marais communaux*, dans le cadre de la convention cadre 2017 – 2027, signée avec la LPO et les Chambres départementales d'agriculture.



Des *marais communaux* attractifs mais sous pression

En 2022, 22 communes ont fait appel au Parc pour les aider dans la gestion en pâturage extensif de leurs prairies communales. L'estive pastorale des troupeaux de vaches et de chevaux provenant d'élevages différents s'étend aujourd'hui sur 2.125 hectares. 3.490 bovins et 175 chevaux appartenant à 120 éleveurs du Marais et des départements limitrophes ont été accueillis en 2022 sur les *communaux* du Marais poitevin.

Les demandes de pacage sur les *marais communaux* sont chaque année plus importantes. Un succès que le PNR accompagne en concertation avec les communes, les Chambres d'agriculture et la LPO.

A l'inverse une démarche est en cours avec les communes et les éleveurs pour diminuer le nombre d'animaux inscrit en estive. En effet, les aléas météorologiques particuliers imposent aujourd'hui de diminuer le nombre d'animaux afin d'assurer la ressource en herbe jusqu'au mois d'août car, sans cela, la moitié du bétail serait forcée de regagner son exploitation d'origine. Cette baisse du chargement permet, en même temps, de favoriser la nidification des limicoles.

Il est à noter que l'année 2022 ne fut pas optimale pour l'accueil des oiseaux d'eau, des oiseaux nicheurs, des poissons, des amphibiens, etc... en raison du manque

d'eau. La végétation a beaucoup souffert de la chaleur et de l'hygrométrie basse. Les éleveurs ont retiré plus d'animaux que d'habitude et plus tôt dans l'été, en raison du manque d'herbe.

De nouveaux aménagements pour l'élevage

De l'ombre dans les *communaux*

Les *marais communaux* sont pour la plupart de grands espaces très ouverts. Ce paysage est idéal pour l'accueil des oiseaux nicheurs et hivernants mais depuis plusieurs années de fortes chaleurs sont enregistrées ponctuellement durant l'été et, sur les plus grands *marais* les places à l'ombre sont rares pour les bovins et les chevaux.

La commune de Lairoux, les éleveurs, le PNR et la LPO ont donc travaillé sur un projet de plantation d'arbres sur le *communal* mais les difficultés sont multiples : les arbres choisis ne doivent pas fermer le paysage au risque de ne plus convenir à l'accueil des oiseaux d'eau, ils doivent supporter de longues inondations hivernales, un sol sub-saumâtre et des sécheresses estivales et ils doivent également être positionnés afin d'offrir un maximum d'ombre. Les essences choisies sont des peupliers et des saules. Ces variétés devraient supporter les lourdes contraintes qui sont imposées par le milieu naturel.

Une première plantation a eu lieu en 2022 sur un linéaire. Des arbres isolés seront plantés l'an prochain.

Des équipements pastoraux

Le Parc accompagne les gestionnaires, éleveurs et communes, pour préserver et valoriser les modes d'exploitation si particuliers de ces prairies naturelles humides car ce sont des écosystèmes exceptionnels et fragiles.

En 2022, le PNR a permis l'installation de plusieurs Parcs de contention sur 3 *marais communaux* afin de permettre aux différents éleveurs de manipuler leurs animaux en toute sécurité :

- > sur la commune du Langon qui est un *marais communal* géré en prairie mais Parcellisé ;
- > sur le *marais communal* de Chasnais géré en collectif et en pâturage plurispécifique ;
- > sur le communal de Montreuil, le Parc de contention a été terminé avec l'installation du couloir de contention.



Pour l'abreuvement qui a pu faire défaut sur certaine prairie en cette année de sécheresse, ce sont les *marais communaux* de Curzon et d'Anais qui ont profité d'une adaptation de leurs systèmes d'abreuvement.



Une aide diversifiée au pastoralisme

Une veille sanitaire sur les *marais communaux*

Les *marais communaux* ont parfois été délaissés par les éleveurs qui craignaient des contaminations sanitaires dues au pacage collectif et pouvant circuler d'élevage en élevage. Depuis de nombreuses années, dans le cadre la convention des *marais communaux* et en accord avec les services vétérinaires, les éleveurs et les communes, des protocoles stricts ont été mis en place pour éviter tout risque.

En 2022, sur les *marais communaux* situés en Charente-Maritime, 2 élevages ont été signalés positifs au BVD (Grippe bovine) avant l'entrée sur les *marais*. Les élevages ont été écartés de la mise à l'herbe mais une solution collective et solidaire a été proposée aux éleveurs touchés.

Les communes se sont arrangées entre elles afin de permettre aux 2 éleveurs d'isoler leurs animaux sur un seul *communal* afin que les autres élevages ne courent pas de risque et que les 2 éleveurs impactés puissent mettre leurs animaux à l'herbe.

Une aide administrative auprès des communes

L'année 2022 est marquée par l'adaptation au changement de la politique agricole commune (PAC). Afin de se préparer au changement de régime et de clarifier en parallèle les taxes qui seront pratiquées sur les *marais communaux*, un outil administratif a été créé et un travail a été fait avec une grande partie des communes afin d'identifier l'ensemble des charges que représentent les communaux pour les communes du Marais poitevin. Suite à ce travail global, les taxes ont pu être, dans certain cas, réadaptées.

En complément, un travail a été mené afin d'identifier les prochains contrats MAEC auquel les communes du Marais pourraient prétendre.

Des animations pour faire découvrir aux scolaires, l'élevage, le pâturage collectif et les *communaux*



Conformément à la convention de gestion des *marais communaux*, le PNR a financé les animations réalisées par la LPO dans 3 classes. Les élèves ont ainsi profité de

2 animations, 1 en salle et 1 sur le *marais* afin de découvrir son histoire, sa richesse biologique et l'élevage. Les animations se sont déroulées pour les écoles de Vallans, Courçon et Anais sur la fin d'année 2022 et début d'année 2023.

La communication du PNR sur les marais communaux, le pastoralisme et l'élevage

Les marais communaux ont fait l'objet de nombreux supports de communication lors de cette année 2022 : article de presse, vidéos, publications sur les réseaux sociaux, etc.... Pour les ouvertures principalement.

La valorisation pédagogique

Cette année 2022 un travail a été réalisé sur les panneaux des marais communaux. Une stagiaire a été missionnée pour faire un travail de recherche bibliographique et un travail de réécriture et écriture des 22 panneaux des marais communaux. Ces textes sont actuellement en cours d'adaptation au support de communication et au public pour la mise en forme et l'impression des panneaux qui seront installés à l'entrée de chaque marais communal.

Les ouvertures des marais communaux, une tradition séculaire

A chaque printemps, et ce depuis plusieurs siècles, les marais communaux ouvrent leurs portes. Les éleveurs de la commune et des alentours amènent leurs vaches et chevaux au communal pour la saison. Autrefois ils pouvaient être accompagnés d'oies, de Baudet, de mouton, etc. En 2022, sur 22 marais communaux, 7 ouvertures festives ont été réalisées.



AGRO-ÉCOLOGIE

Favoriser les dispositifs d'aides à l'élevage pour renforcer les pratiques durables et la préservation des espèces et des milieux

En tant que zone humide aménagée et exploitée pour ses ressources naturelles, le Marais poitevin présente des prairies naturelles caractéristiques. Véritable enjeu pour la biodiversité mais également véritable expression de la gestion durable du territoire, les prairies naturelles humides sont l'objet de toutes les attentions.

Faciliter l'élevage bovin et équin sur l'ensemble du Marais

Dans sa partie orientale, comme dans sa partie occidentale, le Marais poitevin est un territoire d'élevage à l'herbe (bovins et équidés). Le PNR est à l'écoute des besoins des socio-professionnels (éleveurs, pasteurs, vétérinaires...) et des acteurs qui œuvrent sur les prairies du territoire (communes, associations de préservation des espèces ou des milieux, associations culturelles, etc.).

En 2022, le PNR a conduit la restauration de 10,1 hectares de marais en prairie sur 6 communes : Benet, Le Mazeau, Le Vanneau-Irleau, Saint Georges de Rex, Mauzé sur le Mignon et Prin Deyrançon, soit 8 exploitations agricoles concernées.

Ces chantiers de remise en état des Parcelles se sont accompagnés de travaux de restauration du réseau hydraulique qui ont concerné 1.500 mètres de fossés tertiaires (hors périmètre d'intervention Syndicat de Marais).

Le PNR a également permis l'aménagement de 2 Parcs de contention à usage collectif sur les marais de La Tranche-sur-mer et de Angles, soit 8 exploitations agricoles concernées.

Les mesures agro-environnementales

Depuis 2015, le dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques issu de la PAC 2015-2020 a été massivement engagé par l'Etablissement public du Marais poitevin sur le territoire, sous la forme d'un Programme agro-environnemental et climatique du Marais poitevin, en partenariat avec les trois Chambres d'agriculture et le PNR. Ce dernier a participé à l'animation du dispositif et à la réalisation des diagnostics biologiques des prairies nécessaires à leur contractualisation en MAE. Depuis 2015, plus de 500 exploitations agricoles ont été accompagnées et expertisées par les services du PNR. En

2020, les contrats arrivés à échéance ont pu être poursuivis durant un an. En 2021, les éleveurs ont la possibilité de contractualiser leurs prairies en MAEC pour une durée d'un an.

De la même façon en 2022, la durée d'engagement des contrats MAEC est d'un an. 59 exploitations agricoles ont fait l'objet d'une expertise environnementale par les services du PNR. Ainsi, 1 815 hectares de prairies ont été expertisés, plus de 265 hectares pour une contractualisation en mesure « maintien des baisses eau ». À compter de 2023, un nouveau dispositif MAEC de 5 ans (2023-2027) sera proposé sur le territoire.



La gestion des sites sensibles en partenariat avec les exploitants agricoles

Par convention, le PNR est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral. La mission du PNR consiste à encadrer les actions annuelles de gestion auprès de 27 agriculteurs, de porter conseils et assistance au Conservatoire et de co-animer diverses réunions de travail.

Selon les besoins, des programmes de travaux à objectifs pastoraux et/ou environnementaux sont conduits chaque année. En 2022, les travaux encadrés par le PNR sur les propriétés du Conservatoire du littoral sont :

- 3 opérations de curage de fossés et canaux (Longeville sur Mer),
- 1 création de mare (Longeville sur Mer)
- 2 talutages de sortie de baisses (les Magnils-Reigniers)
- 1 abreuvoir restauré pour une meilleure gestion des prairies et protection des berges (Luçon),
- 2 restaurations de passage sur fossé (Longeville-sur-mer et les Magnils-Reigniers) garantissant la fonctionnalité pastorale et hydraulique.

GRANDES CULTURES

Agriculteurs, associations et PNR coopèrent pour protéger le Busard cendré

Le Busard cendré est une espèce protégée de rapace diurne que le territoire du Marais poitevin accueille largement pendant la période de reproduction (juin / juillet). Nicheur dans les espaces ouverts, le Busard cendré trouve dans les cultures, principalement de blé, d'orge et quelques prairies, un habitat de substitution. Il trouve dans les cultures un habitat homogène où il peut cacher son nid. Si les moissons sont trop précoces, les nids peuvent être détruits. Le Busard cendré y trouve également les nombreux Campagnols des champs dont il se nourrit.

40 ans de protection négociée sur le terrain et portée par les professionnels de la nature, du monde agricole, de l'entreprise...

Les acteurs du territoire (associations de protection de la nature, agriculteurs, bénévoles) et le Parc naturel régional du Marais poitevin, conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la survie de ce rapace, ont initié une action de protection qui, en 2022, fête ses 40 ans. Initiée en 1982, sur l'ouest du Marais et depuis 1999, sur la majeure partie du territoire.

Depuis 2004, l'action de suivi et de protection des Busards cendrés est intégrée à l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et à Natura 2000. Elle est réalisée en partenariat avec les associations des départements concernés : la LPO 85 en Vendée, le GODS en Deux-Sèvres et la LPO Poitou-Charentes en Charente-Maritime.

2022, un contexte difficile

La campagne 2022 de protection du Busard cendré apporte des résultats moins bons qu'en 2021 en termes de jeunes à l'envol dans l'ensemble de la zone surveillée du Marais poitevin et des plaines de bordure. Cette année est marquée par la découverte de 203 nids (105 en plaine et 98 en marais) dont 46% ont été productifs contre 56% l'année passée. Ce faible taux de productivité est lié au fort taux de prédation des nids et des jeunes, mais également aux mortalités élevées de jeunes dues à la prédation et aux vagues successives de chaleur.

En 2022, 305 jeunes busards se sont toutefois envolés. Ce résultat est légèrement plus faible que l'année passée (348).30 avant la moisson / 228 soit 88%, grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des trois structures (LPO PC et 85, GODS) participant à l'action avec le Parc naturel régional du Marais poitevin. Une action de protection consiste à la pose d'un enclos autour du nid. A cela s'ajoute 47 jeunes se sont envolés après avoir été placés en centre de soins.

Les vagues de chaleurs successives. Elles ont engendré une maturation précoce des céréales, la date des moissons étant avancée, un nombre important de protections a été posé cette année. Ainsi le pourcentage de nids avec intervention passe de 61 % en moyenne en 2021 à 73 % en 2022. Cette proportion atteint même 78 % pour les zones de plaine où les moissons sont plus précoces que dans le Marais.

Ces chiffres montrent que, sans action de protection, la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparu d'autant plus au regard du contexte difficile de 2022.

RACES ET VARIETES LOCALES

20 ans d'action de sauvegarde d'un patrimoine agricole, culturel et génétique

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est investi dans la conservation des races et espèces menacées de disparition depuis plusieurs décennies. Il a accompagné les Haras nationaux, les centres de recherche, les collectivités, les associations d'éleveurs et les producteurs dans leurs efforts conjoints de sauvegarde et de valorisation de ces espèces domestiques locales en danger. Dans le cadre de la charte de PNR, le Parc poursuit l'objectif d'accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles à la fois en soutenant le CREGENE, association fédérant les associations de sauvegarde des races et espèces domestiques menacées et à la fois en étant lui-même propriétaire d'un cheptel conservatoire.

Le Parc du Marais poitevin éleveur de Baudets du Poitou et de Traits poitevins...

Artisan de la sauvegarde de ces races emblématiques du territoire, le Parc naturel régional du Marais poitevin est propriétaire d'un cheptel conservatoire de Baudets du Poitou, de chevaux de Trait mulassier poitevin et de Mules poitevines confiés à l'Asinerie nationale de Dampierre-sur-Boutonne, propriété du Département de Charente-Maritime qui en assure la gestion.

Acquis dans le cadre du Plan de sauvegarde du Baudet du Poitou (plus ancienne race d'âne au monde) et du Programme de croisement et d'absorption continu mis en place dans les années 1980, le cheptel conservatoire du PNR contribue à la sauvegarde du Baudet du Poitou, du Trait mulassier poitevin et de la Mule poitevine (produit d'un âne et d'une jument). Le PNR a notamment la mission d'enrichir

la diversité génétique de la population de Baudets et de Trait poitevin. Il est dépositaire d'un pool d'étalons dont les reproductions sont gérées.



Pour la trentaine d'animaux du PNR confiés à l'Asinerie, le syndicat mixte participe à la gestion matérielle du cheptel aux côtés du Département. Le PNR prend en charge les dépenses de pansage (achat de foin, de paille, de granulés...) pour l'ensemble du cheptel présent sur le site ainsi que les frais liés aux soins vétérinaires et les frais de maréchalerie...

En 2022, il y a eu 8 naissances de Baudets du Poitou dans le cheptel du PNR (entre avril et juin 2022) : Madame, Maia, Manigance, Maraichine, Maurice, Maximus, Mojetta et Monsieur du Parc, Mai. Ils intègrent le cheptel mis à disposition à l'Asinerie et géré, par délégation, par le CREGENE.

Grâce à l'action du Parc, le cheptel de baudet du poitou est aujourd'hui sauvé !



AXE 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le PNR porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux. (Charte, p. 22)

Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété grandissante et le tourisme est devenu le deuxième pilier de son économie. Pour autant, il convient de poursuivre les actions pour accroître les retombées générées, dans le respect du Marais, de son environnement et de son identité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS



ITINÉRANCE DOUCE

DIVERSITÉ TOURISTIQUE

TOURISME — MARQUE « VPNR »

TOURISME — ATTRACTIVITÉ



MESURE 4 > Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin

MESURE 5 > Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale

MESURE 6 > Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion

ITINÉRANCE DOUCE

Promouvoir et favoriser les modes doux de déplacement



Soucieux de développer l'écotourisme par le développement des déplacements dits doux, le Parc naturel régional du Marais poitevin assure la promotion des itinéraires cyclables et nautiques (labels, cartes), favorise l'accès à l'information et la lisibilité sur le terrain (balisage), valorise l'accueil et la qualité des prestations qui sont proposées par les prestataires du territoire et assure l'édition, la vente et la promotion des outils de découverte (cartes) et des sites d'information (sites internet par exemple).

Découvrir le Marais poitevin à vélo, une activité de plus en plus prisee



Le PNR du Marais poitevin assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi que la promotion des grands itinéraires européens de découverte douce : « la Vélodysée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».

Ces différents itinéraires cyclables sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans les réseaux touristiques habilités : les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Accueil Vélo ». Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2022, 4.620 cartes et 1.005 jaquettes ont été vendues.



Ces boucles cyclables (33 au total) sont également promues sur les sites www.ignrando.fr et www.cirkwi.com où les touristes peuvent, soit imprimer la randonnée qu'ils ont choisie, soit télécharger les traces gpx, afin d'avoir toutes les informations sur leur téléphone portable.

En 2022, sur Ignrando, les Parcours ont été vus 35.300 fois. Les plus consultés ont été les circuits « Les Vals d'Autise » au départ de Maillezais, « Marans au fil de l'eau » et le circuit 7 dans le secteur de Coulon. Sur le site Cirkwi, on dénombre 5.962 fiches consultées avec en tête, le circuit des Frênes à Damvix, celui des écluses à Maillé et le circuit 1 Arçais/Saint-Georges-de-Rex.

Enfin, le PNR assure l'entretien du balisage de ces circuits en Vendée (390 bornes) et a mandaté l'association d'insertion Nature Solidaire pour l'entretien des balises de signalisation nautique : 320 balises sur un territoire allant de Marans à Niort.



Le Parc est également présent aux réunions que la Communauté d'Agglomération du Niortais organise pour son schéma cyclable qui a été validé en fin d'année 2022 et permettra l'aménagement de nouveaux circuits, plus adaptés à la pratique de la clientèle, dès 2024.

Installation d'un éco-compteur

Le Parc a investi dans un éco-compteur pour bénéficier de chiffres de fréquentation sur l'itinéraire Vélo Francette. Cet outil a été installé le 3 mai 2022 sur la commune du Vanneau à proximité de la passerelle qui enjambe la Sèvre niortaise et permet de rejoindre la région Pays de la Loire. De mai à décembre 2022, 35.161 randonneurs ont emprunté cet itinéraire avec un jour de pointe le 8 mai (612 passages).

Connexion à la plateforme Outdoorvision

Pour compléter les données de fréquentation des sentiers de randonnée, le PNR a contractualisé avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour bénéficier des données qui

remontent sur la plateforme Outdoorvision via les appareils connectés (montre et téléphone portable) des coureurs, randonneurs et cyclistes. Cette convention est d'une durée de 3 ans et permet au PNR d'avoir accès aux données jusqu'à fin 2025.

La plateforme Outdoorvision a pour finalité de faciliter l'aide à la décision des territoires dans leurs politiques de :

- comptage et de gestion des flux des pratiquants,
- aménagement des sites de pratiques outdoor,
- protection des espèces et milieux fragiles,
- respect de la propriété privée,
- sécurisation des lieux de pratiques,
- observation et d'évaluation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires outdoor.

Une demi-journée de formation a été organisée en novembre 2022 afin que les chargés de mission du PNR puisse découvrir l'interface. Les données remontent de façon trimestrielle (soit jusqu'au 31 octobre 2022). Ont donc été recensés : 3.905 passages et 1.243 pratiquants. Cela ne reflète pas la réalité du nombre de randonneurs car tous ne partagent pas leurs données de pratique sportive. En revanche, cela permettra de voir l'évolution de la fréquentation au fil des ans.

Cet outil permet également de visualiser les sentiers les plus fréquentés, les points de départ, d'arrivée et de pause des usagers, des données qui pourront être précieuses pour définir des aménagements futurs.

La randonnée permanente : le « Tour du PNR du Marais poitevin »

En fin d'année 2019, le club de cyclo de Coulon a proposé au Parc de réaliser un Tour du Parc. C'est une randonnée vélo agréée par la Fédération nationale de Cyclo et a pour matricule 349/20. Elle est dite permanente car elle peut être empruntée toute l'année. Le circuit part de Coulon et fait le tour du territoire. Il passe ainsi par Niort, traverse le sud Vendée pour rejoindre Longeville-sur-Mer puis revenir par Marans, Arçais et Coulon. La boucle est d'une longueur de 236 km et n'est pas balisée. Elle est ouverte à tous, aux non licenciés également. Un carnet de route doit être tamponné à certaines étapes et renvoyé au club organisateur pour homologuer son Parcours et recevoir un diplôme et un porte-clés (il n'y a pas de durée imposée : le trajet peut se faire en plusieurs jours).

En 2022, 40 personnes se sont inscrites dont 32 licenciées à la Fédération Française de Vélo.

Un projet de tourisme fluvial pour découvrir le Marais poitevin

Afin de redonner à la Sèvre Niortaise une place centrale dans le développement du tourisme dans le Marais poitevin et afin de valoriser, à travers elle, l'ensemble du territoire, ses ressources et ses autres modes doux de découverte, le Parc et les principaux acteurs du territoire (acteurs du

tourisme, gestionnaires de l'eau, services déconcentrés de l'État et collectivités concernées) se sont mobilisés pour un projet collectif de développement du tourisme fluvial : construction d'infrastructures de navigation (halte-escales et pontons d'attente aux écluses) et construction de deux bateaux habitables électriques faisant l'objet d'une concession de service pour leur exploitation commerciale. Tous les volets du projet ont suivi leurs cours en 2022.

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, l'enquête publique relative au projet s'est déroulée du 3 janvier au 2 février 2022, dans les 3 départements « Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vendée ». Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. L'autorisation environnementale (arrêté interrégional) a ensuite été délivrée en mai 2022.

Concernant les aménagements, un groupement d'entreprises locales a remporté l'appel d'offres. Le marché



de travaux a été notifié début août 2022. Les entreprises ont alors entamé la phase préparatoire aux travaux. Les chantiers ont débuté en janvier 2023.

L'année 2022 a vu la construction et la mise à l'eau des 2 bateaux électriques financés par les collectivités locales et commandés par le PNR à l'entreprise Naviwatt (Morbihan). La première pénichette a été mise à l'eau le 30 septembre et la seconde, le 15 décembre. Chacune peut naviguer avec 12 personnes maximum à son bord et présente 6 couchages ainsi que tous les équipements de confort d'une location de vacances. Des panneaux solaires en toiture contribuent à l'alimentation des batteries et confèrent une autonomie très satisfaisante.

Les 2 bateaux habitables, destinés à lancer l'activité de tourisme fluvestre (terme associant les adjectifs « fluvial » et « terrestre », pour montrer le lien entre l'itinérance fluviale et la découverte de l'ensemble des activités disponibles à terre), vont être exploités par la société « Agence Pamplemousse », au travers du nom commercial « Au Bout du Marais ». Cette entreprise familiale implantée à La Rochelle depuis de nombreuses années (activité de balades en catamarans, d'organisation d'événements nautiques...) s'efforcera de donner à l'activité la dimension locale et intégrative qui guide le projet depuis ses origines. Le PNR lui a confié cette mission via un contrat de concession d'une durée de 9 ans (appel d'offres et contractualisation en 2022).



DIVERSITÉ TOURISTIQUE

Valoriser une offre touristique variée

Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour dans le Marais, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.

Les activités du Marais poitevin sur une seule carte

La carte touristique (interrégionale) du Marais poitevin éditée par le Parc naturel régional grâce au soutien des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine est un classique incontournable de l'accueil sur le territoire. Éditée à 25.000 exemplaires, elle recense l'ensemble des activités pouvant se pratiquer dans le PNR du Marais poitevin : la promenade en barque, canoë ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux.



Depuis les Marais mouillés à l'Est du territoire jusqu'à l'océan à l'Ouest, la carte est le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, tous les prestataires, toutes les offres... et, ce, en toutes occasions.

Diffusée dans les Offices de Tourisme et les sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition

des Agences départementales de développement touristique (ADT) pour les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et en allemand.

Réédition de la carte nautique



Le PNR du Marais poitevin édite depuis 2001, en partenariat avec l'Institut Géographique National, une carte nautique qui répertorie les voies d'eau balisées et utilisables pour les randonnées en canoë ou en barque sans guide. Cette carte, vendue dans les Offices de Tourisme, rencontre un franc succès et une nouvelle réédition a été nécessaire en 2022 avec 2.000 exemplaires imprimés. Au 31 décembre, 275 cartes ont été vendues.

Un guide ornithologique « à vol d'oiseaux »

Le Marais poitevin est un site ornithologique d'exception avec la baie de l'Aiguillon. On recense près de 340 espèces d'oiseaux qui sont présentes dans le territoire selon les périodes de migration. Le tourisme ornithologique est une niche qui est à développer. Pour inciter les néophytes à venir observer les oiseaux dans le Marais, de nombreux observatoires ou plateformes ont été aménagés.

En 2007, le PNR a édité un document à destination de ces touristes, afin de les aider à organiser leur venue pour observer les oiseaux : on y trouve les lieux d'observation, leur accès mais aussi des informations sur les espèces présentes, les périodes et des aquarelles et de nombreuses photos illustrent et présentent les oiseaux. Ce document a été réédité en 2012. Le stock étant épuisé, le PNR a relancé une édition avec la nouvelle charte graphique, une mise à jour complète des informations en travaillant notamment avec les offices de Tourisme et les sites gestionnaires des réserves et observatoires. Le document a été imprimé en janvier 2022.



Une conférence de presse a été organisée le 20 avril à la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire. 284 exemplaires ont été vendus dans 10 points de vente différents (Offices de tourisme et sites de visite).

Les sports de nature à l'honneur dans les 5 PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en place une démarche au bénéfice du développement des sports de nature sur les territoires des 5 Parc naturels régionaux néo-aquitains : les Landes de Gascogne, le Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, le Médoc et le Marais poitevin.

L'objectif de la démarche est d'accompagner les Parcs naturels régionaux en matière de sports de nature ainsi que les acteurs professionnels exerçant sur ces territoires. La Région souhaite impulser la structuration de l'offre, des démarches en faveur du développement de ces pratiques en cohérence avec la protection de la nature, la conciliation des usages et l'accès raisonné aux milieux naturels de qualité.

En 2022, une réflexion a été lancée concernant des actions communes aux 5 Parcs à mettre en place, l'objectif est d'en disposer pour septembre 2023 :

- > une malle événement (composée de tout ce dont les organisateurs ont besoin pour leurs événementiels sportifs : banderoles, bâches, fléchage, chasubles de sécurité...),
- > un kit de communication comprenant des vidéos et un dépliant. Ces supports de communication sont destinés à informer les pratiquants qui n'ont pas les codes, qui sont dans une logique de consommation d'espaces de plein air sans avoir conscience de l'impact généré. Porteurs de messages positifs, les vidéos et le dépliant favorisent un contexte d'attentions spécifiques aux bonnes pratiques.
- > un guide d'accompagnement et une charte d'engagement qui seront remis aux organisateurs de manifestations partenaires.
- > un conventionnement Inter-PNR et avec les ligues régionales qui traduit une volonté de rapprochement avec le mouvement sportif (fédérations, ligues, clubs). Les conventions devraient être signées durant le premier semestre 2023.

Des points techniques par visio conférence ont eu lieu tout au long de l'année avec une présentation de l'état d'avancement des projets aux Directions et Services communication des PNR, le 16 décembre 2022.

Un partenariat pour une stratégie de communication régionale

Un partenariat entre les PNR néo-aquitains le Comité Régional du Tourisme (CRT) et la MONA, le réseau des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine, a été mis en place au cours de l'automne 2021. Un calendrier de réunions, de temps d'échanges et de formations a été acté et s'est déroulé de décembre 2021 à décembre 2022.

L'objectif de ce partenariat est de mutualiser une stratégie de communication avec le CRT et de définir des outils pour favoriser la remontée des contenus afin de valoriser les

actions des PNR de Nouvelle-Aquitaine. Cela permettra de formaliser le travail collectif à mener pour l'année 2023 afin d'organiser la feuille de route visibilité des PNR.

Le temps fort de ces échanges a été un séminaire de deux jours en mai 2022 dans le PNR du Périgord-Limousin.

VALSIPAM, une coopération transnationale et un programme européen 2021-2023 en faveur de l'écotourisme

En 2021, les Chambres d'agriculture de la Charente-Maritime et du Cantal se sont associées pour intégrer un programme de coopération européen INTERREG afin de mettre en avant des espaces naturels et agricoles atypiques (SIPAM) ou assimilés, avec plusieurs partenaires européens espagnols et portugais. Le Marais poitevin a été reconnu comme pouvant être assimilé à un territoire SIPAM.

Pour la Charente-Maritime, la Chambre d'agriculture s'appuie notamment sur son expérience des marques (Bienvenue à la Ferme, Plus de 17 dans nos assiettes, Valeurs Parc naturel régional...) et son partenariat de recherche avec l'IUT de la Rochelle sur le thème numérique et circuits courts. Elle a donc associé à ce projet le PNR du Marais poitevin et les Communautés de Communes et Offices de Tourisme concernés.

Le projet vise 3 objectifs :

- > améliorer les connaissances sur le potentiel des SIPAM en tant que destinations touristiques durables basées sur leur patrimoine agricole, culturel, naturel et paysager grâce à l'échange d'expériences, la formation...
- > promouvoir la valorisation économique durable des SIPAM par la mise en place et la validation, à travers des actions-pilotes et un modèle de tourisme basé sur des expériences liées au territoire, à l'agriculture, à la culture et au paysage.
- > faciliter la découverte, la diffusion et la visibilité des expériences en imaginant et testant des outils numériques faisant le lien entre agriculture et tourisme.

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis mars 2021 pour définir les actions et les outils à déployer à compter de l'année 2023. Le choix s'est porté sur la réalisation de contenus audio. Deux ateliers ont été organisés en novembre par la Chambre d'Agriculture où étaient conviés des agriculteurs mais également des prestataires touristiques, des personnalités locales. Le but a été de récolter des anecdotes, bons plans et secrets sous format audio pour ensuite les intégrer sur l'application mobile Loopi courant 2023. L'ensemble des contenus sera à disposition des partenaires.

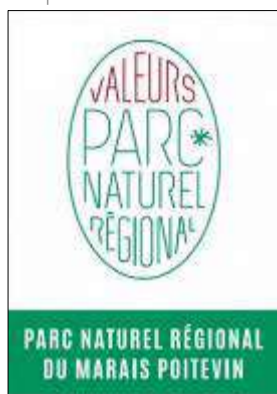
TOURISME – « VALEURS PNR »

L'engagement des prestataires pour la mise en valeur du territoire et le respect des valeurs du développement durable

Déployée à l'échelle nationale, la marque développée au sein du réseau des Parcs naturels régionaux de France garantit l'engagement des prestataires pour la mise en valeur de leur territoire et le respect des valeurs du développement durable.

La commission « marque » du PNR

Le processus d'attribution de la marque demande de



correspondre à un cahier des charges exigeant, validé par la Fédération des Parcs naturels régionaux : ancrage territorial, forte dimension humaine et protection de l'environnement. Cette marque n'étant pas un label de qualité, il est demandé aux prestataires des prérequis comme la marque Qualité Tourisme ou un minimum de 2 étoiles (ou équivalent en « épis

» pour les Gîtes de France ou « clés » pour Clévacances) pour les hébergements.

Une commission d'élus du PNR du Marais poitevin examine les candidatures et prépare la décision du Bureau du PNR d'attribution de la marque et du conventionnement.

En 2022, la commission d'octroi s'est réunie deux fois. En mars, elle a validé le référentiel « Séjours » avec l'agence de voyage Escursia et a ainsi marqué 3 séjours ornithologiques que propose cette agence sur le territoire : « Entre terre et mer », « Oiseaux d'eau et du littoral », « Sur la route des migrateurs ». En octobre, 4 nouveaux prestataires touristiques ont également obtenu la marque : 1 site de visite, la Maison de la Baie du Marais poitevin – Esnandes et 3 hébergements : Maison Madame (Coulon), Gîte de Baude (Montreuil), Maison Lairoux (Lairoux).

5 référentiels et 35 structures touristiques marquées dans le Marais poitevin

En 2022, un nouveau référentiel de la marque « Valeurs Parc naturel régional » a mis en place par le PNR. Il concerne les séjours proposés par des professionnels du territoire.

A ce jour, le Parc naturel régional du Marais poitevin compte 5 référentiels touristiques sur son territoire :

- les hébergements,
- les sites de visite et de découverte,
- la promenade en barque guidée,
- la promenade à vélo guidée,
- les séjours.

Cela porte à 35 le nombre de structures touristiques marquées dans le PNR du Marais poitevin :

- 7 chambres d'hôtes,
- 14 hébergements meublés,
- 6 sites de visite,
- 4 embarcadères,
- 1 promenade à vélo guidée
- 3 séjours.

Promenade en barque guidée :

- Embarcadère des Ecluses - La Ronde,
- Embarcadère de l'Abbaye - Maillezais,
- Embarcadère de la Venise Verte - Le Mazeau,
- Embarcadère du Parc Les oiseaux du Marais poitevin - Saint-Hilaire-la-Palud.

Promenade à vélo guidée :

- Original Vélo Tour – Maillé (Marais poitevin).

Sites de visite :

- Maison de la Baie du Marais poitevin - Esnandes,
- Parc ornithologique « Les Oiseaux du Marais poitevin » - Saint-Hilaire-la-Palud,
- Maison du Marais poitevin - Coulon,
- Maison du Maître de Dignes - Chaillé-les-Marais,
- Maison de la Meunerie - Rives d'Autise,
- Du Coq à l'Ane - Saint-Georges-de-Rex.

Hébergements :

- Le Canal - Arçais,
- Le Hameau de Sainte-Mégrine – Coulon,
- Maison Madame – Coulon,
- L'Horizon - Niort,
- Le Pot à Lait - Benet,
- Le Petit Paradis - Benet,
- Maison Lairoux – Lairoux,
- Gîte de Baude – Montreuil.

Séjours :

- Séjour « Entre terre et mer »,
- Séjour « Oiseaux d'eau et du littoral »,
- Séjour « Sur la route des migrateurs ».

Un accompagnement complet du PNR

Le PNR a poursuivi la mise en place d'actions en faveur des prestataires touristiques marqués :

> des actions de communication :

- Sur les supports papier du Parc (carte touristique et magazine – bilingues) et les outils numériques avec des pages dédiés sur les sites internet du Parc, de la destination touristique, de la Fédération des Parcs mais également via des posts sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn) : environ 50 posts dédiés aux marqués ce qui a engendré plus de 140.000 impressions ou vues et près de 6.500 interactions,

- Avec l'édition d'un document de 24 pages qui présente la marque, les marqués et les actions mises en place depuis le déploiement de Valeurs Parc naturel régional. Cette brochure a été imprimée en 250 exemplaires mais a surtout vocation à être diffusée sous format PDF. La marque concerne également d'autres produits et services.



- La rédaction de portraits de prestataires marqués : 5 ont été interviewés par la journaliste Delphine Berlioux : Damien Moulin d'Original Vélo Tour, Jeremy Caquineau de l'embarcadere de la Venise Verte, Nathalie Hervouet du Parc ornithologique, Agnès Brillatz de la chambre d'hôtes l'Horizon et Julien Gonin, guide d'Escursia. Ces articles présentent ces prestataires, leurs structures et les raisons qui les ont incités à solliciter l'octroi de la marque. Ils sont



Portrait de Jeremy, entre passion, partage et découverte du Marais

3 février 2023

PORTRAIT

Être prestataire marqué « Valeurs Parc naturel régional » du Marais poitevin



Chez Agnès, chambres d'hôtes L'horizon, comme à la maison

19 août 2022

PORTRAIT

Être prestataire marqué « Valeurs Parc naturel régional » du Marais poitevin

en ligne sur le site du PNR mais également sur le site de la Fédération où chaque PNR peut intégrer des informations dans la rubrique « actualités ».

> des formations :

En 2022, le Parc a proposé 2 formations :

- une sur la connaissance du Marais poitevin d'une durée d'1,5 jour en avril. Cette session est commune avec les personnels permanents et saisonniers des Offices de Tourisme : 3 structures marquées étaient présentes.

- une en juin : 9 personnes ont participé à une demi-journée consacrée à la faune et la flore dans le secteur de Bouillé-Courdault.

En 2023, il est prévu de poursuivre ces formations avec, à l'automne, une séance dédiée à l'ornithologie.

> des actions en faveur de la biodiversité :

Le Parc a proposé aux marqués de participer à l'opération Vigie-Nature, un programme de sciences participatives fondé et porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle. 10 structures ont contribué à cette opération et ont ainsi pu avoir des informations sur la fréquentation de leur site par les chauves-souris.

L'inventaire Vigie-Chiro a permis de recenser entre 5 et 8 espèces en une seule nuit par site. Au total, ce sont 14 espèces (dont 4 ont une forte importance à l'échelle européenne) qui ont été détectées sur l'ensemble des propriétés.

Ces données servent à alimenter l'observatoire de la biodiversité du Marais poitevin et le Museum national d'histoire naturelle pour un observatoire national.

Cette opération pourra être renouvelée dans les années à venir sur d'autres espèces.

TOURISME – ATTRACTIVITÉ

Renforcer la notoriété de la destination « Marais poitevin »

Augmenter la visibilité du Marais poitevin sur le net

Le site internet, porte d'entrée du Marais poitevin : www.Parc-marais-poitevin.fr

Principal outil de communication sur le Marais poitevin, le site tourisme du Parc naturel régional est un véritable portail de marketing territorial, une interface de séduction et d'immersion pour les touristes potentiels, au cœur de la destination « Parc naturel régional du Marais poitevin ».

Par ce site internet, le Parc naturel régional souhaite faire la promotion d'un tourisme de nature, s'appuyant sur des activités de loisirs de plein air telles que la promenade en barque (produit touristique phare et identitaire du territoire), les balades à vélo, le tourisme ornithologique et les activités de pêche, dans un espace préservé riche d'une grande biodiversité et de paysages exceptionnels.

En 2021, le trafic du site avait été particulièrement important grâce à deux campagnes digitales (une sur le tourisme et une sur l'ornithologie), ce qui avait permis d'atteindre 535.000 pages vues. En 2022, les chiffres restent stables avec 180.000 utilisateurs, 223.000 sessions et 520.000 pages vues.

La mise en avant des itinéraires de randonnée

En 2021, le site internet s'est enrichi d'une nouvelle rubrique : « les itinéraires ». Grâce à l'intégration de l'outil Cirkwi en page d'accueil du site, il est désormais possible, en quelques clics, de trouver des informations pratiques sur plus de 190 Parcours de randonnée, pédestre, cyclable ou équestre. Les sentiers présentés sont des circuits qui proviennent des bases des données des Offices de Tourisme ou des Comités régionaux du Tourisme. En 2022, cette page a été consultée 10.373 fois.

Les réseaux et les communautés de plus en plus activés

Le PNR du Marais poitevin s'investit de plus en plus dans les réseaux sociaux afin de fournir régulièrement au grand public l'actualité du territoire. Le PNR dispose de nombreuses pages sur les réseaux : Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram. Sur les 3 premiers réseaux, le Parc possède 2 comptes : un pour la structure institutionnelle et un pour la destination touristique.

Afin de renforcer la visibilité de la structure et de regrouper toutes les informations sous une seule appellation, il a été décidé de regrouper ces profils sous le compte de la structure institutionnelle. Aussi, depuis le 29 octobre 2022, les abonnés des comptes des pages « destination Marais poitevin » ont été invités à rejoindre ceux de la structure institutionnelle.

Enrichir l'information accessible à distance sur le Marais poitevin

En 2017, le Parc a lancé un blog (www.Parc-marais-poitevin.fr/blog) et a mis en ligne d'articles présentant le tourisme dans le Marais (promenade en barque, la carte touristique, les hébergements, quelques espèces phares...).

3 nouveaux articles ont été rédigés et mis en ligne durant l'année 2022, pour continuer à augmenter la fréquentation du site, mais également apporter de l'information concrète aux internautes sur la destination touristique Marais poitevin : une sortie en kayak, le portrait de Nathalie Hervouet du Parc ornithologique « Les oiseaux du Marais poitevin » et la nouvelle station trail de l'Office de tourisme Niort-Marais poitevin. Ces articles ont été rédigés Par Delphine Berlioux, journaliste mandatée par le PNR, dans le cadre d'un marché pour la rédaction de contenus pour ses sites internet.

A ce jour, on dénombre 77 articles sur le site ; ils sont tous traduits en anglais.

AXE 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

L'activité économique du Marais est liée pour une part à l'agriculture et pour une autre part au tourisme car peu diversifié et peu identitaire. Pourtant, le Marais poitevin dispose également d'un atout exceptionnel : ses ressources naturelles. Il convient donc de soutenir les modalités de valorisation économique durable de ces richesses.

Le PNR conduit des actions visant à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation des savoir-faire locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES LOCALES



MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL
RESSOURCES - PEUPLIER
CLIMAT — ENERGIES
CLIMAT - ADAPTATION



MESURE 7 > Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

MESURE 8 > Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

MARQUE VALEURS PARC

La marque qui valorise les acteurs économiques responsables, engagés pour le développement du territoire

La marque « Valeurs Parc naturel régional », a été créée et mise en place au niveau national par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France puis est déclinée localement. La marque porte 3 valeurs : territoire, environnement, humain. Elle valorise les produits, savoir-faire ou les services proposés par les acteurs locaux, à condition de s'engager à respecter des critères de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages et à condition de favoriser le bien-être des femmes et des hommes qui œuvrent ainsi pour l'économie locale.

Le PNR du Marais poitevin s'est engagé en 2016 dans la démarche de marquage afin de soutenir les activités économiques existantes et identitaires de son territoire, notamment celles qui valorisent directement ou indirectement les ressources locales.



Le développement et l'animation du réseau des professionnels marqués

Le PNR du Marais poitevin anime le réseau des professionnels marqués Valeurs Parc. Le PNR met à disposition des professionnels marqués un ensemble d'outils leur permettant d'être ambassadeurs de la Marque et du Marais poitevin : un kit-jeux sur le Marais poitevin, des hôtels à insectes, des écoproverbes sous forme d'accroche-porte. En tant que structure marquée, les socio-professionnels peuvent bénéficier d'une aide technique et financière concernant des aménagements de type « mare » pour renforcer la biodiversité ou des projets de plantations.

12 référentiels sont aujourd'hui actifs (validés par la Fédération des Parcs) dans le PNR du Marais poitevin : 7 en agriculture, 4 en tourisme et 1 en artisanat. Au 31 décembre 2022, 99 prestations étaient marquées : 65 en agriculture, 35 en tourisme et 2 en artisanat.



Enfin, en 2022, le PNR a assuré la promotion de la marque « Valeurs Parc naturel régional » et des

entreprises marquées via de nombreux supports de communication : site internet, réseaux sociaux, éditions du PNR : carte touristique, magazine de la « destination Marais poitevin » et catalogue des professionnels marqués dans le Marais poitevin (papier et numérique).

Le PNR a également conduit ou accompagné différentes actions audiovisuelles dont une conférence de presse à la Minoterie de Courçon pour le référentiel « Blé dur, farine, pain ».

La marque pour les produits agro-alimentaires

Dans le PNR du Marais poitevin, la marque a été développée pour des produits agro-alimentaires et des produits non alimentaires issus de productions locales. Elle a également été développée pour valoriser les prestations et services touristiques et elle est à l'étude pour les prestations éducatives.

En 2022, le PNR a conduit un travail d'évaluation sur le marquage de la viande bovine dans le Marais poitevin afin d'estimer sa réussite et de faire émerger les attentes des professionnels. 17 exploitations agricoles en vente directe ont été identifiées et sollicitées pour un entretien téléphonique.

En 2022, le PNR a poursuivi le travail engagé par la Fédération nationale des PNR pour la révision du référentiel-cadre agricole de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Ce référentiel national définit les critères-cadres et les cahiers des charges à partir desquels seront déclinés les référentiels thématiques et locaux (viande, miel, blé...). Actuellement, le groupe de travail national oriente le référentiel vers une prise en compte tangible de l'environnement et un contrôle de l'impact environnemental des productions agricoles (évaluation des produits phytosanitaires, exclusion des substances chimiques de type CMR, etc.).

Le PNR du Marais poitevin a également poursuivi le travail d'information et de mise en relation des professionnels marqués avec les structures en charge des Projets alimentaires territoriaux (PAT) dans lesquels il est partie prenante.

L'information sur la stratégie de marquage des produits agro-alimentaires locaux respectant les cahiers des charges de « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin » est également diffusée par le chargé de mission auprès d'interlocuteurs intéressés par la démarche, notamment d'autres PNR ou des étudiants (science Po Paris, étudiants Polytech Tours).

RESSOURCES – PEUPLIER

Animation et valorisation de la filière peuplier

Les peupliers du Marais poitevin font partie intégrante du paysage, notamment à l'Est du territoire. Ils représentent une ressource économique toujours exploitée même si les exploitants rencontrent des difficultés d'exploitation spécifiques au Marais (acheminement, stockage...). Depuis quelques années la question de la ressource en peuplier est à l'étude car elle diminue, les arbres sont vieillissants et le bois de peuplier pourrait venir à manquer, face à la demande industrielle.



Dans le Marais poitevin, le PNR accompagne les propriétaires et les professionnels de la filière peuplier afin de mieux connaître la ressource,

d'identifier les besoins et de renforcer les plantations en bordure de Parcelles.

Le peuplier, un triple enjeu économique, paysager et écologique pour le Marais poitevin

Le peuplier est cultivé dans le Marais poitevin depuis le milieu du 19^e siècle et au fil des ans il a modelé le paysage tout en marquant l'essor du tissu industriel local. Aujourd'hui encore, le peuplier représente de forts enjeux pour le Marais poitevin :

- enjeu économique : il est la base d'une activité industrielle importante, au regard de l'activité forestière et industrielle dont il est le support (sciage et contreplaqué) ;

- enjeu paysager : il constitue un élément majeur de la trame paysagère des Marais mouillés orientaux constituée de prairies naturelles délimitées par un réseau de fossés et bordées par un double alignement d'arbres têtards et de peupliers. Il est reconnu comme un des éléments identitaires du paysage du Site classé du Marais poitevin ;

- enjeu environnemental : sa culture peut être le support de développement d'habitat d'intérêt communautaire et participer à l'accueil d'espèces emblématiques de la zone humide.

Cependant le nombre de peupliers diminue rapidement ces dernières années. Dans les années 1950, le territoire

capitalise 800.000 peupliers, presque exclusivement cultivés en alignement, alors qu'aujourd'hui le capital est de moins de 200.000 pieds.

Dans ce contexte, l'objectif est d'inverser la tendance de la diminution de la ressource et de recapitaliser le territoire en peuplier de qualité, géré durablement, et ainsi d'assurer l'approvisionnement des industries régionales tout en répondant aux enjeux paysagers et environnementaux de préservation du Marais : maintenir une mosaïque de milieux.

L'accompagnement des populteurs

Le PNR accompagne les populteurs pour une production de bois de qualité adaptée au Marais poitevin. Pour ce faire, il conseille les propriétaires sur les dispositifs d'aide et les assiste techniquement et administrativement. Il anime le dispositif régional propre au territoire : « Aide au développement d'alignement de peupliers de qualité en Nouvelle Aquitaine » (voté en décembre 2020 par la Région Nouvelle-Aquitaine et prolongé en 2022). L'assistance auprès des populteurs via ce dispositif porte sur le montage et l'accompagnement des dossiers de financement.

Le bilan de la saison 2022-2023 s'élève à 16 000 peupliers plantés sur le territoire du Marais poitevin avec une trentaine de propriétaires sur des Parcelles principalement situées sur le Marais Mouillé (36 communes). La majorité des propriétaires ont bénéficié du dispositif de « alignement » Nouvelle-Aquitaine (94 %) et plus de la moitié d'entre eux ont également bénéficié de la mesure « protection pour les bovins, adaptée aux Parcelles pâturées du Marais poitevin ».

Enfin, le dispositif mis en place par le Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin a profité à une vingtaine de propriétaires.

Le PNR accompagne également les propriétaires pour leurs dossiers de plantation/replantation de peupleraie et notamment dans leurs demandes d'autorisations, nécessaires en Site Classé et Site Natura 2000. En 2022, 5 propriétaires ont été accompagnés pour leurs montages de demande d'autorisation.

Dans le cadre de sa collaboration avec les acteurs du territoire, le PNR est intervenu lors de l'Assemblée générale du Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin.

L'accompagnement des communes dans leurs projets d'exploitation et replantation

Le PNR a conseillé et organisé les replantations dans 4 communes : Anais (80 arbres), Angliers (320 arbres), Epannes (50 arbres), et Sansais (700 arbres), en mettant en lien les communes avec les acheteurs de bois et en les accompagnant dans leurs projets de replantation.



Le programme de travaux et le schéma de desserte populicole

Le schéma de desserte forestière sur le territoire du Marais poitevin est un document cartographique regroupant l'ensemble des équipements de desserte (voiries, ouvrages, places de dépôt...). Il a pour objectif de proposer une solution d'exploitation à toutes les Parcelles de la zone d'étude (soit 17.000 hectares étendus sur 31 communes). Une partie de ces équipements existe déjà et est fonctionnelle, une part importante est à restaurer ou à aménager et il reste des secteurs sur lesquels un besoin de création de nouveaux équipements se fait sentir.



En 2022, une trentaine de communes a été rencontrée afin de préciser et d'ajuster leurs volontés de travaux. Le travail a été engagé auprès des Syndicats pouvant se positionner comme porteurs de projet : Syndicat de desserte par voie de terre des Marais mouillés des Deux-Sèvres, le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) des communes du Marais sud Vendée et le SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon.



Le PNR a participé à 3 réunions de préparation du projet ainsi qu'à 1 rencontre « élus-professionnels » sur le thème des chantiers forestiers organisée par Fibois.

La communication autour du peuplier

En 2022, un Comité de pilotage a été organisé avec l'ensemble des acteurs de la populiculture sur le territoire (35 participants).

Le PNR a participé au café citoyen organisé par le CIVAM Plaines et Marais mouillés (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) pour échanger et partager autour de la plantation, de la production et des enjeux du peuplier dans le Marais poitevin (20 participants).

Le Schéma régional de gestion Sylvicole

En 2022, le PNR a émis un avis sur chaque Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) concernant son périmètre : le SRGS Nouvelle-Aquitaine et le SRGS Pays de la Loire. Dans les deux cas le PNR a transmis un avis favorable, les orientations de ce programme étant en adéquation avec la charte de Parc sur le territoire du Marais poitevin.



CLIMAT – ÉNERGIES

Œuvrer pour les économies d'énergies et un mix énergétique

Le Parc naturel régional du Marais poitevin bénéficie d'une bonne alimentation en soleil et en vent et dispose de surfaces agricoles importantes. Ces ressources constituent des opportunités pour le développement de filières énergétiques que de nombreux porteurs de projets souhaitent valoriser. Le Marais poitevin est également un territoire à forts enjeux paysagers et environnementaux, qui se traduisent notamment par des protections réglementaires européennes, nationales et locales.

Le Parc, conformément à sa charte, a pour mission d'assurer le développement durable de son territoire, en conciliant la préservation de la zone humide, de sa biodiversité, de ses paysages, tout en contribuant à la transition énergétique.

Vers une stratégie énergétique territoriale collective

Une méthode partagée et des instances dédiées

La commission « Climat-Énergie » est composée d'élus membres du comité syndical représentant les Régions, les Départements, les EPCI et les Chambres départementales d'agriculture. En 2022, elle a été co-présidée madame Lydie Bernard, Vice-Présidente de la Région Pays de la Loire et 1^{ère} Vice-Présidente du PNR, en charge du climat, des énergies renouvelables et de l'agriculture, et par Monsieur David Marchegay, Vice-Président de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

La commission « Climat-Énergie » élabore la stratégie territoriale du Parc naturel régional sur la sobriété énergétique (habitat, mobilité...) et la production d'énergies renouvelables diversifiées (éolien, méthanisation, solaire, bois-énergie...) respectueuses du patrimoine bâti, naturel et paysager.

La Commission associe notamment les porteurs de Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) aux enjeux territoriaux, pour une mise en œuvre coordonnée ; elle souhaite favoriser les échanges entre territoires pour relayer les bonnes expériences et permettre de proposer des actions utiles aux collectivités du Marais poitevin.

En 2022, la commission s'est réunie 4 reprises.

> Une première réunion s'est tenue le 22 avril 2022 à Saint Denis du Payré (85). La commission a adopté la formulation suivante afin de résumer la stratégie de transition

énergétique et climatique du Parc naturel régional : « Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire en matière de sobriété énergétique, de mix énergétique, d'adaptation au changement climatique et de captation carbone, dans le respect des habitants, des acteurs du territoire, des paysages, de la biodiversité ». Les participants ont ensuite formulé et hiérarchisé des orientations pour décliner la stratégie du PNR en matière d'énergie-climat.

> La commission s'est réunie à nouveau le 29 juin 2022 à Saint Michel en l'Herm (85). La matinée a été dédiée à une visite de terrain sur les thèmes : « changement climatique » et « captation carbone ». Guidés par Éric CHAUMILLON (laboratoire LIENSs Université La Rochelle, membre du Conseil scientifique et prospectif du PNR) et Régis GALLAIS, (Conservateur de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon), les membres de la commission ont visité 3 sites :

- le cordon dunaire de la Pointe de l'Aiguillon, qui a été restauré par le PNR et ses partenaires (cf. programme Life Baie de l'Aiguillon) et constitue une « solution fondée sur la nature » face aux submersions, en complément des digues ;
- l'île de la Dive, ancienne île calcaire offrant un panorama sur les polders et la Baie de l'Aiguillon, permettant d'aborder le réchauffement climatique, le risque submersion, les digues, les usages agricoles...
- les prés-salés de Saint-Michel-en-l'Herm, afin d'aborder le potentiel exceptionnel de captation carbone de ces prés-salés protégés et de réaliser collectivement un carottage permettant de mesurer ce potentiel selon une méthode scientifique éprouvée qui pourrait être élargie à d'autres types de milieux du Marais poitevin.

L'après-midi, les participants ont identifié des pistes d'actions pour la période 2023-2026 afin de décliner les 5 orientations ressorties lors de la précédente réunion :

1. Développer les expertises et fédérer les acteurs pour co-construire une vision stratégique d'atténuation et d'adaptation à l'échelle du Marais poitevin,
2. Expérimenter les solutions durables et responsables, partager et mutualiser les expériences positives,
3. Sensibiliser aux enjeux de sobriété et de mix énergétique
4. Faire connaître et comprendre aux habitants le changement climatique par des approches éducatives et culturelles,
5. Qualifier et optimiser la captation carbone du Marais poitevin.

Ces pistes d'actions ont ensuite été soumises au Bureau du Parc pour élaborer le projet de mandat 2023-2026.



Un court film a été tourné lors de cette commission autour des questions climatiques : <https://youtu.be/juSEgfP-yVQ>

Deux des sujets ressortis lors de ces débats (éco-matériaux et géothermie) ont pu faire l'objet de réunions thématiques dès la fin 2022. Ces réunions étaient ouvertes aux membres de la commission énergie-climat et aux membres de la commission aménagement-cadre de vie du PNR (ainsi qu'aux référents développement durable de la CAN pour la réunion géothermie), s'agissant d'enjeux croisés.

> Ainsi, le 4 novembre 2022 toute la journée une réunion sur les éco-matériaux a pu être organisée grâce à un financement de la DREAL Pays de la Loire, le développement de ces éco-matériaux étant un enjeu important pour décarbonner le secteur du bâtiment.

Les objectifs de la journée étaient les suivants :

- Découvrir les différents usages/conditions de mise en œuvre de filières d'écomatériaux pour la construction
- Identifier les axes de mobilisation des collectivités pour promouvoir, encourager l'émergence/la structuration de filières écomatériaux
- Proposer une démarche pour construire un plan d'actions partagé

Une visite de l'unité de production d'isolants biosourcés Biofib à Sainte-Gemme-La-Plaine était proposée en début de matinée. Puis les participants ont rejoint La-Bretonnière-la-Claye (85) pour les interventions en salle des spécialistes suivants :

- Céline LEMASSON, DREAL Pays de la Loire « La construction et les filières biosourcées en pays de La Loire »
- Stéphanie SAUVÉE « Diagnostic filières écomatériaux pour la construction »
- Céline BOHERS Collectif Paille Armoricaïn « L'usage de la paille pour la construction »

Tout au long de ces présentations, les aspects majeurs ont été pris en note sous forme schématique par une facilitatrice graphique. Un groupe de travail technique va se réunir plusieurs fois en 2023 pour construire un plan d'action cohérent pour les années à venir sur les éco-matériaux, en particulier en lien avec les actions des PCAET.

> Enfin, le 16 novembre 2022 une journée dédiée à la géothermie a été organisée. à Coulon.

La matinée a été consacrée, aux modalités de fonctionnement de la géothermie, son potentiel de développement en Marais poitevin et les structures pouvant accompagner ce type de projets. Le CRER (centre régional des énergies renouvelables de Nouvelle Aquitaine), le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et le Sydev (syndicat d'énergie de Vendée) ont ainsi échangé avec les participants sur ces sujets.

L'après-midi a été consacré à la visite d'installations géothermiques au Central à Coulon (79) et au siège de la MAIF à Niort (79).



Un accompagnement des EPCI en matière de planification énergétique et climatique

Les Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont désormais rendus obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000. En dessous de 20.000 habitants, des PCAET volontaires peuvent être élaborés. Leur contenu peut alors être similaire à celui des PCAET obligatoires, mais les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) n'auront pas d'obligation de prise en compte à leur égard.

7 EPCI sont concernés par cette obligation sur le territoire du Marais poitevin. La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, EPCI de moins de 20 000 habitants, a fait le choix d'élaborer un PCAET volontaire, ce qui permet aux 8 EPCI situés dans le PNR d'être désormais engagés dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Dès lors, le rôle du Parc et de ses partenaires (sydev, DDTM...) est de les accompagner dans leur démarche et dans la réalisation d'actions concrètes en lien avec les objectifs de la Charte du PNR et la stratégie énergétique territoriale validée par les élus. A ce titre, le Parc participe à des réunions relatives à ces PAET (comités de pilotage...).

4 PCAET sont adoptés à ce jour : les PCAET de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral (adopté le 17 décembre 2019), de la Communauté d'agglomération du Niortais (10 février 2020), de la CDC Pays de Fontenay Vendée (adopté le 28 mars 2022), de la CDC Aunis Atlantique (6 juillet 2022).

3 autres projets de PCAET sont en cours de validation pour une adoption courant 2023 : CDC Sud Vendée Littoral, CDA La Rochelle, CDC Vendée Sèvre Autise.

La CDC Aunis Sud a quant à elle réalisé un premier travail de préfiguration en 2022. Un comité de pilotage marquant le lancement de l'élaboration de son PCAET se tiendra début 2023.

Des porteurs de projet conseillés

Le PNR du Marais Poitevin s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement des collectivités locales ou territoriales, voire des citoyens ou entreprises, qui souhaitent passer à l'acte en matière de recours aux ressources renouvelables disponibles localement.

Un partenariat entre le Parc et la Communauté de Communes Aunis Atlantique sur la thématique « éolien et biodiversité » est en cours dans le cadre de leur programme « TEPOS ».

Le PNR et de la CDC Aunis Atlantique sont lauréats du deuxième appel à projet TEPOS pour la période 2021-2023. Le rôle du Parc se situe sur le volet éolien/biodiversité pour permettre de mieux croiser les enjeux de transition énergétique et écologique. Une convention en date d'octobre 2021 lie le Parc et la CDC Aunis Atlantique pour la réalisation de cette action sur 3 ans. Un premier travail d'inventaire et de proposition méthodologique a été réalisé par le Parc fin 2021. Un second travail a débuté fin 2022 pour analyser la mise en œuvre et l'efficacité des mesures compensatoires sur un échantillon de 9 Parcs éoliens situés sur le territoire du PNR.

Concilier énergie solaire et intégration architecturale et paysagère pour les projets de particuliers en toiture

Plusieurs réunions techniques sur cette thématique ont été organisées en 2022 afin que les acteurs du solaire (type « espaces info énergie » comme le CRER) comprennent mieux ces aspects architecturaux et paysagers et, qu'inversement, les acteurs publics (Architecte des Bâtiments de France, CAUE et Inspecteur des Sites) comprennent mieux les contraintes techniques de l'énergie solaire. Un document de 4 pages dont l'objectif est d'amener les particuliers ayant un projet solaire en toiture à se poser les bonnes questions a été élaboré par le PNR. Il sera diffusé début 2023.

Le schéma éolien a, par ailleurs été diffusé auprès des partenaires. Le schéma approuvé le 1er avril 2019 est diffusé régulièrement auprès des partenaires et services de l'Etat. Il a ainsi été intégré dans les Plans Climat et documents de planification des EPCI. En 2002, sa déclinaison s'est effectuée auprès de la communauté de communes de Fontenay le Comte (deux photos), à l'issue d'une présentation le 11 mai par le Parc.



Des avis sur les projets soumis à étude d'impact environnemental

Le Parc naturel régional est consulté sur les projets de production d'énergies renouvelables soumis à étude d'impact environnemental sur son territoire :

> par les services de l'État, pour émettre des avis sur les études d'impact des projets envisagés,

> directement par les porteurs de projets, pour apporter son expertise en amont des demandes d'autorisation soumises aux services de l'État.

Conformément à la charte du PNR approuvée par les collectivités membres (88 communes, 8 EPCI, 3 Départements et 2 Régions) et l'État, le Parc veille à l'équilibre entre la préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables.

Ce travail s'effectue dans le cadre de la commission « avis réglementaires ». Cette commission réunit les élus désignés par le Bureau du Parc ; ils ont pour mission d'étudier les dossiers présentés et de préparer les avis que le Parc transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité. Le PNR s'appuie sur son schéma éolien approuvé le 1^{er} avril 2019 pour émettre ses avis concernant les projets de Parcs éoliens et sur sa délibération prise en avril 2021 concernant la production d'énergie solaire.

L'analyse des dossiers d'instruction constitue une mission transversale du Parc, qui s'appuie sur l'expertise des services en charge du patrimoine (paysage) et de l'environnement (Natura 2000, Trame verte et bleue, Observatoire du patrimoine naturel).

En 2022, le Parc a émis 2 avis concernant des projets de production d'énergies renouvelables (en l'occurrence des projets de création de Parc éolien) :

- Sainte-Soulle/Vérines (17) : avis défavorable le 22 avril 2022 en raison de l'insuffisance des mesures compensatoires proposées par le promoteur au vu des impacts sur le plan des paysages et de la biodiversité

- Ferrières/Saint-Jean-de-Liversay : avis défavorable le 22 décembre 2022 en raison de la désorganisation visuelle engendrée par ce nouveau projet de 5 mats situé à proximité immédiate de 12 éoliennes déjà installées ou autorisées et de son impact sous-estimé et insuffisamment compensé sur l'avifaune et les chiroptères

De nombreux porteurs de projets de production d'énergies renouvelables consultent également le Parc en amont de leur dépôt de dossier. En 2022, le PNR a accompagné en amont :

- 1 porteur de projets de Parc éolien : Parc éolien offshore de l'Ile d'Oléron (17) dont le raccordement électrique traversa probablement le territoire du PNR ;

- 1 porteur de projet de Parc photovoltaïque : Les Magnils-Reigniers (85).

CLIMAT – ADAPTATION

Faciliter l'adaptation collective du Marais poitevin au changement climatique

Le Marais poitevin, première zone humide de la façade atlantique, est un territoire vulnérable de par sa configuration même, car situé sous le niveau de la mer.

Aménagé depuis des siècles par les hommes pour se protéger des eaux de l'océan et de celles du bassin versant, le Marais poitevin est marqué par son rapport à l'eau, comme en témoignent les nombreux ouvrages de gestion hydraulique (digues, barrages, portes à flot, bondes, voies d'eau, canaux...) qui structurent le territoire. Montée du niveau global des océans et modification du régime des pluies tendent à menacer ce fragile équilibre.

Au-delà des menaces liées au changement climatique, la zone humide présente une opportunité pour répondre à ces nouveaux enjeux : réserve hydrique en cas de sécheresse, espace d'accueil d'une riche biodiversité, zone de captation du carbone sont quelques-unes de ses nombreuses caractéristiques.

Sensibiliser aux enjeux du changement climatique

En 2022, dans la continuité des colloques de 2018 et 2019 sur l'adaptation du littoral au changement climatique, des shows scientifiques « Eh ! la mer monte », de la création en 2020 du jeu « Equilibre » sur le changement climatique et de la création en 2021 du spectacle du « Tarot du Marais Poitevin » le PNR a souhaité poursuivre ses actions de sensibilisation en matière de climat.



Ainsi, de nouvelles représentations du « Tarot du Marais Poitevin » ont été organisées. Dans ce spectacle, Emilie Olivier, artiste de théâtre de la Compagnie Midi à l'Ouest, « tire les cartes » du territoire et questionne l'avenir du Marais au regard des enjeux de changement climatique. Les représentations ont eu lieu le samedi 4 juin 2022 à 20h30 à l'ancienne laiterie du Mazeau (85), le vendredi 23 septembre 2022 à 20h30 au théâtre Jean-Baptiste à Chaillé-les-Marais (85), et le vendredi 30 septembre 2022 à 19h30 à Cram-chaban (17). Chacun de ces événements a réuni jusqu'à 150 participants.

Toujours dans le domaine de la sensibilisation, des partenariats avec 2 établissements supérieurs (étudiants en master 2) sont en cours sur l'année scolaire 2022-2023 :



- Avec l'IREST (Institut de Recherche et d'Etudes Supérieures du Tourisme - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) chargé de réfléchir aux formes que pourrait prendre un « festival du Marais » autour du thème de l'eau dans le Marais poitevin, en termes de délimitation géographique, d'acteurs impliqués, d'envergure et de temporalité. Ce festival aurait notamment pour objectifs de contribuer à l'appropriation du territoire par les nouveaux habitants et à sensibiliser habitants et visiteurs aux enjeux du changement climatique. Le groupe de 4 étudiantes est venu sur le territoire du 7 au 11 novembre 2022 découvrir le territoire et rencontrer différents acteurs, le rendu de leurs préconisations aura lieu en janvier 2023.

- Avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (Master 2 Sociétés et Biodiversité, Parcours Transitions et Transformations Socio-écologiques) chargé d'organiser des ateliers dans l'objectif d'échanger avec différents publics (élus, conseils municipaux des jeunes, acteurs socio-économiques, grand public...) sur le devenir du Marais Poitevin dans un contexte de changement climatique (quels enjeux ? quel futur désirable ? comment être acteur du changement ?). Pour ces ateliers, les étudiants pourront adopter différents types de formats (présence sur des événements existants, organisation d'ateliers, jeux, ateliers participatifs, balades sensibles...). Le groupe de 9 étudiants et leur encadrant sont venus découvrir le territoire les 15 et 16 décembre 2022 ; les ateliers à proprement parler auront lieu du 18 au 20 janvier 2023 et une restitution est prévue le 21 janvier 2023. Ce travail constitue un prélude à la candidature pour un Life Gouvernance Climat (voir ci-après).



Elaborer une stratégie territoriale sur le climat

Afin d'élaborer une stratégie territoriale sur le climat, le PNR anime un groupe de travail territorial qui regroupe des élus du syndicat mixte et des représentants élus et techniciens des Communautés de communes et des communautés

d'agglomération concernées par le territoire du Marais poitevin. Cette commission se réunit régulièrement et partage ses questionnements et ses propositions.

Vers une candidature pour un projet européen Life Gouvernance Climat

Dans la continuité du Life Baie de l'Aiguillon porté par le PNR de 2016 à 2022, les financements européens Life ont été identifiés par le PNR comme une opportunité pour monter un projet partenarial ambitieux, sur plusieurs années, en faveur de la transition climatique et mettre en œuvre une partie du plan d'actions élaboré par la commission « climat - énergie » du PNR.

Comme le pointait le Conseil scientifique et prospectif du PNR dans sa note sur le climat rendue en 2021, les enjeux de gouvernance sont primordiaux pour avancer dans cette transition climatique (comment mettre tout le monde autour de la table et avancer ensemble ?). C'est pourquoi le PNR souhaite élaborer une candidature pour un « Life Gouvernance Climat » avec pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire pour construire et partager une stratégie « climat » à l'échelle du Marais poitevin.

Le projet porterait sur le changement climatique et le devenir du territoire ; avec des focus sur :

- La captation et le stockage du carbone (au titre du volet atténuation),
- Le risque submersion-inondation (au titre du volet adaptation).

Un pré-projet a été élaboré en 2022 par le PNR, afin d'avoir des pistes à proposer aux partenaires. Le tout pourra être amendé autant que de besoin. A ce stade, les 4 axes envisagés dans le pré-projet sont les suivants :

1. Création d'un observatoire « climat » comme outil pour la gouvernance et l'information (prise de conscience et aide à la décision)
2. Mobilisation du plus grand nombre (acteurs du territoire et grand public) et accompagnement au changement en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique
3. Contribution des acteurs du territoire et des citoyens à la scénarisation des futurs possibles et à l'élaboration de politiques publiques et d'une gouvernance à la hauteur des enjeux climatiques
4. Coordination du projet, partage des résultats, définition des priorités pour l'après-life

Durant l'été 2022, des premiers courriers ont été envoyés aux 8 communautés d'agglomération et communautés de communes ayant tout ou partie de leur territoire dans le périmètre du PNR afin de leur proposer d'être des « bénéficiaires associés » du projet au titre de leurs PCAET. Des contacts ont également été pris avec les syndicats hydrauliques, notamment au titre du focus sur les questions d'inondations-submersion et de l'axe « observatoire ».

Une réunion politique et technique de lancement de la phase d'élaboration de la candidature a été organisée le 25 novembre 2022 à Andilly (17). De nombreux partenaires se montrent intéressés par le projet de candidature.

Un premier atelier technique s'est tenu le 13 décembre à Coulon (79) et d'autres suivront début 2023 afin que la candidature soit prête pour l'été 2023 pour un dépôt auprès de la Commission Européenne. Si la candidature est retenue, le projet pourrait démarrer mi 2024. Il s'agirait d'un projet de plusieurs millions d'euros sur une durée de 5 à 7 ans.



Participation à la coopérative carbone de La Rochelle



Depuis le 4 mai 2021, le PNR est sociétaire de la Coopérative carbone de La Rochelle.

Le PNR a été sollicité pour rejoindre cette Coopérative carbone en tant qu'acteur de compensation carbone, en particulier au titre de son programme « Plantons les arbres têtards de demain » engagé depuis 2017. Ce programme vise à remplacer les frênes du territoire atteint d'une maladie (la chalarose) par des essences alternatives. Les arbres plantés ont de multiples intérêts : conservation du paysage, abri pour les espèces protégées, ... mais aussi captation de carbone. La collaboration avec la Coopérative carbone prévoit la plantation minimum de 18.000 arbres dans les 5 prochaines années. La Coopérative fait le lien entre le PNR et les contributeurs volontaires qui participent aux financements des arbres (achat de l'arbre et des protections puis sa plantation confiée à des agents en insertion). En parallèle, un travail a été mené entre le PNR et la Coopérative carbone de La Rochelle pour estimer le potentiel de captation de carbone des plantations d'alignements d'arbres têtards, démarche inédite à l'échelle nationale, avec pour objectif qu'à terme ce type de captation puisse être utilisé dans les méthodologies du Ministère « bas carbone ».



Coopérative carbone

Valorisation du partenariat le 30 mars sur une des Parcelles plantées par le Parc à Frontenay Rohan Rohan, relayée par « le Monde »

Coopérative carbone: Présentation de l'action du Parc, sociétaire de la coopérative carbone territoriale de la Rochelle au salon de la neutralité carbone le 29 novembre

AXE 2

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Le Marais poitevin est un territoire exceptionnel où la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages passe par un équilibre de gestion entre les activités humaines et la préservation des fonctions de zone humide.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA ZONE HUMIDE



EAU - MAE *BAISSE*



MESURE 9 > Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant

MESURE 10 > Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

EAU – MAE *BAISSE*

Les Mesures agro-environnementales « maintien des *baisses* en eau », une gestion fine des niveaux au cœur des prairies humides

Parmi les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place dans le Marais poitevin : le contrat de « maintien de l'eau dans les parties basses des prairies » (localement appelées les « MAE baisses »). Cette mesure a été ouverte en 2010 dans le Marais poitevin ; elle fait l'objet de bilans réguliers. Le Parc assure les expertises environnementales des prairies et accompagne les agriculteurs volontaires dans leur engagement.

Préserver la multifonctionnalité de la zone humide

Les mesures agro-environnementales (MAE) « *baisses* » ciblent les prairies inondables du Marais poitevin présentant des *baisses* (micro-reliefs marqués, en creux) et présentant un fort potentiel écologique. Leur valeur biologique est directement liée au maintien des niveaux d'eau en fin d'hiver et au printemps car le développement de nombreuses espèces en dépend. Le pâturage sur ces prairies est particulièrement propice à la conservation de l'avifaune du Marais.

Compte tenu des spécificités du fonctionnement hydraulique du Marais poitevin, le maintien de l'eau dans les *baisses* en hiver et au printemps, est un véritable enjeu de gestion collective concertée de la ressource en eau.

Un contrat basé sur les savoir-faire de gestion de l'eau

La « MAE *baisse* » a été ouverte en 2010 dans le Marais poitevin. Les obligations à respecter au cours de la durée d'engagement concernent :

- l'entretien et le fonctionnement du batardeau de baisse (batardeau en terre, bourrelet de curage, palplanches, ouvrage hydraulique),
- deux modalités possibles via cette opération : un maintien en eau de 10% de la surface engagée jusqu'au 1er avril ou un maintien en eau de 20% de la surface engagée jusqu'au 1er mai. Dans tous les cas le batardeau ne devant pas être retiré avant le 31 mai.

Le PNR assure les expertises environnementales des prairies et accompagne les agriculteurs volontaires dans leur engagement.

Un volet spécifique du plan de gestion portant sur les modalités de « maintien des *baisses* en eau » est établi par le PNR du Marais poitevin lors de l'expertise environnementale. Le plan de gestion est complété par une cartographie permettant de localiser les *baisses* et les *batardeaux*.

En 2022, sur les 1815 hectares de prairies expertisés, plus de 254 hectares sont couverts par une mesure « maintien des baisses eau ».



Un du nouveau dispositif de "mesures agri-environnementales" 2023-2028

L'année 2022 a été marquée par l'élaboration du nouveau dispositif de "mesures agri-environnementales" (MAE) 2023-2028.

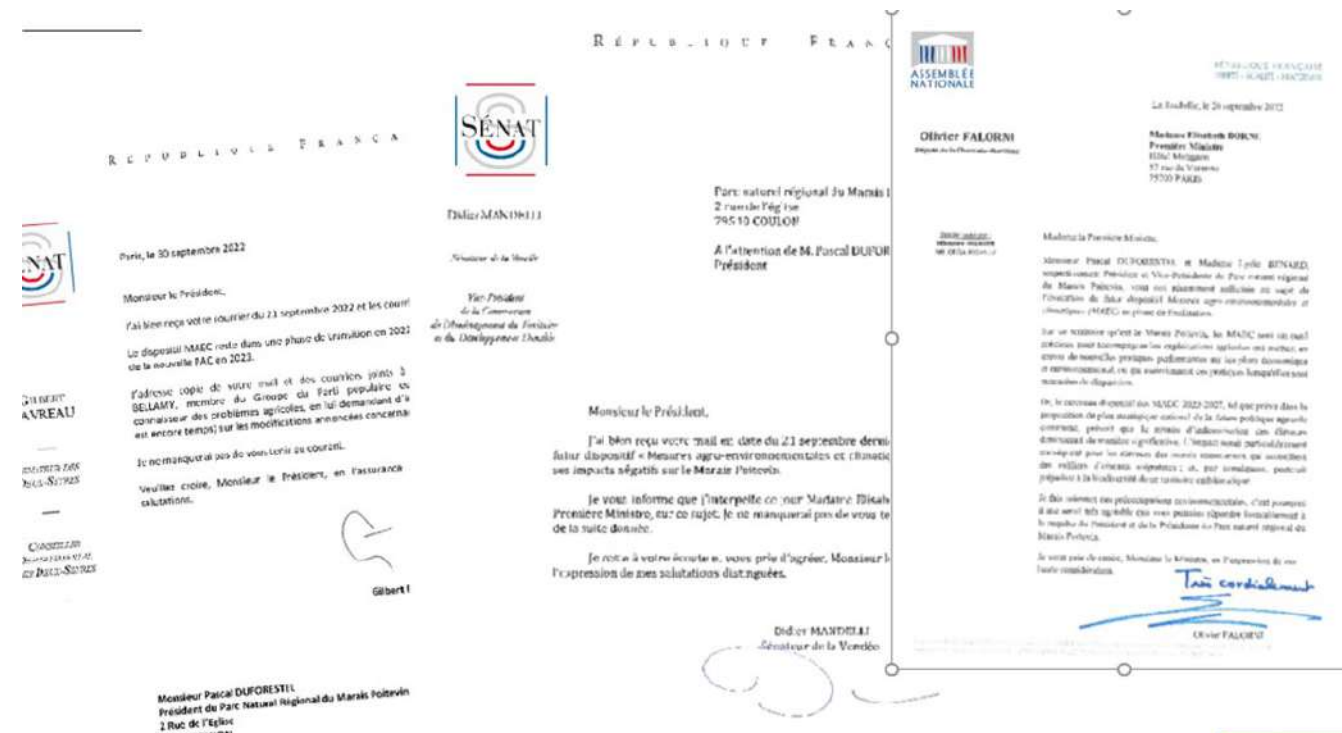
Dans la continuité de la réforme de la PAC, les budgets ainsi que les cahiers des charges des mesures des MAE ont été remis en question.

Les préfigurations inquiétantes, tant sur les moyens alloués que sur la conservation des mesures les plus intéressantes, ont amené le Président du Parc à alerter les parlementaires du territoire.

Ces derniers ont unanimement reconnu l'importance des MAE dans la préservation des prairies naturelles et le soutien aux éleveurs du Marais. Ils ont relayé la nécessité de conserver un dispositif MAE ambitieux, socle de la stratégie mise en œuvre par le Parc et ses partenaires.

la

La mobilisation de nos élus



AXE 2

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Préserver le Marais poitevin, c'est préserver ses fonctions de zone humide et agir pour la conservation de la biodiversité et la protection des paysages.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU MARAIS



OBSERVATOIRE DE LA NATURE

CONNAISSANCE DES ESPECES

RESERVE NATURELLE

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

GESTION CONSERVATOIRE

SERVICES ECOSYSTEMIQUES - POLLINISATEURS

ZONE HUMIDE RAMSAR

NATURA 2000

PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON

ESPECES INVASIVES — JUSSIE

MESURE 11 > Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

MESURE 12 > Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables

MESURE 13 > Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

OBSERVATOIRE DE LA NATURE

Du renouveau dans l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

Comment évolue la biodiversité du Marais poitevin ? C'est la question à laquelle le PNR et les acteurs du territoire essaient de répondre à l'aide de l'observatoire du patrimoine naturel (OPN). Il a pour objet de suivre l'évolution des espèces et des habitats du Marais poitevin. Chaque année, des inventaires sont réalisés selon un calendrier et des protocoles définis avec les partenaires et les scientifiques. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des acteurs du territoire et s'inscrivent dans la volonté de diffuser les connaissances.

L'OPN, un outil pour valoriser la connaissance

L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) est un outil au service du territoire pour étudier et suivre la biodiversité du Marais poitevin. Mis en place depuis 2004, il permet la collaboration d'une quarantaine de partenaires, engagés aux côtés du PNR, pour élaborer et réaliser des suivis biologiques.

Les objectifs de l'OPN sont multiples mais s'insèrent dans les politiques publiques et les outils de planifications ou opérationnels du territoire, afin d'évaluer les actions engagées sur le marais.

En 2022, l'OPN a continué à engagé des suivis biologiques mais aussi à structurer son fonctionnement au travers de pôles thématiques (oiseaux, amphibiens, etc.) et surtout mieux expliquer le rôle de cet outil.

La 15^e journée de l'OPN Marais poitevin

La journée annuelle de restitution des résultats s'est déroulée au sein de la Rochelle Université. Elle a regroupé 135 professionnels et 60 étudiants de l'université, et des BTS GPN de la Roche-sur-Yon et de Melle. Ce moment annuel, organisé par le PNR, a pour but de faire le point sur l'état de la biodiversité en vulgarisant les informations produites sur la biodiversité au cours de l'année. Cette année, les présentations ont abordé les suivis passereaux communs, les Ardéidés nicheurs, suivi des amphibiens, récif d'Hermelles, etc.



Revoir les moments forts de la journée ou toutes les présentations :

<https://biodiversite.Parc-marais-poitevin.fr/valorisation-resultats/journee-annuelle-restitution-resultats-opn/>



La synthèse des connaissances de l'OPN

S'approprier les résultats de l'OPN, nécessite un travail de vulgarisation important par le PNR et les acteurs du territoire. C'est pourquoi, la deuxième plaquette de restitution des connaissances de l'OPN a été éditée. La première version datait de 2015. Cette nouvelle édition synthétise les informations sur près d'une centaine d'études du Marais poitevin grâce à la coopération de la quarantaine d'acteurs qui partagent leurs connaissances. Elle a été distribuée en assemblée générale du PNR, lors des comités de pilotage Natura 2000, de la journée OPN et envoyée à toutes les communes.



Le site internet <https://biodiversite.Parc-marais-poitevin.fr/>

Il permet de comprendre le fonctionnement de l'OPN, les membres, de connaître les habitats et les espèces présentes sur le territoire et surtout de prendre connaissance, comprendre et télécharger 214 documents (études, plaquettes, vidéos, etc), réalisées. Les informations sont classées par pôles thématiques (oiseaux, amphibiens, etc.). En 2022, les textes des pages ont été actualisés avec les dernières données disponibles (mammifères, oiseaux, poissons, etc.), certaines ont été créés (Hermelles, suivi oiseaux de l'INRA, etc.) et d'autres sont en cours de création. De plus des rapports historiques des années 1980 sont mis en téléchargement, afin de les rendre accessibles et de garder une trace des études historiques.

Le site est très utilisé. En 2022, il y a eu 6 818 visites et 14 746 pages vues. La durée moyenne d'une recherche sur le site est satisfaisante avec 2min 15s. De plus 1 116 téléchargements ont été réalisés. Le site OPN a permis à 859 usagers qui ont fait des recherches, de compléter leur information en cliquant sur un lien de connexion présent sur le site OPN. Les liens de connexion les plus utilisés sont celui des sites internet suivant : l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, le PNR Marais poitevin, biodiv'Maraispoitevin et Pays de la Loire, etc.

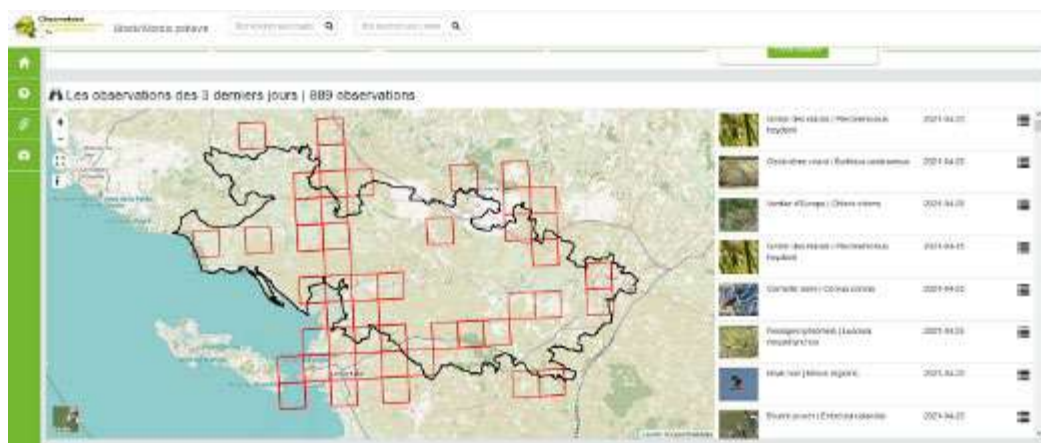
La base de données naturalistes Géonature / Biodiv Marais poitevin

Géonature est la base des données naturalistes du PNR et de l'OPN. L'ensemble des informations naturalistes publiques, depuis 2004, sont regroupées dans le même logiciel. Cela permet d'accumuler plus de 300 000 données accessibles aux acteurs du territoire.

En 2022, la base a été mise à jour, avec des modules de saisie. Nouveauté en 2022, des comptes d'accès pour saisir des données ont été ouverts à la fédération départementale de chasse de Vendée, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise et la Fédération Départementale de Pêche de la Vendée. De plus, la base Géonature Marais poitevin est la base de gestion des données de la RNR de la Ferme de Choisy gérée par la Fédération départementale de Chasse de la Vendée.

Cette base permet de créer l'outil innovant Biodiv Marais poitevin : <https://biodiversite.Parc-marais-poitevin.fr/>

Il permet de visualiser les données du PNR, de l'OPN mais aussi de 21 partenaires (Associations, gestionnaires de sites protégés, Université, etc.) qui mettent à disposition 1 300 000 données. Les informations sont visualisables à la maille 5 km x 5 km. Les habitants, élus ou usagers peuvent aussi obtenir des informations avec des fiches communales.



CONNAISSANCE DES ESPECES

Les études spécifiques conduites par l'OPN en 2022

En 2021, l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) a réactualisé les connaissances ou engagé des suivis spécifiques sur certains groupes, en voici quelques exemples.

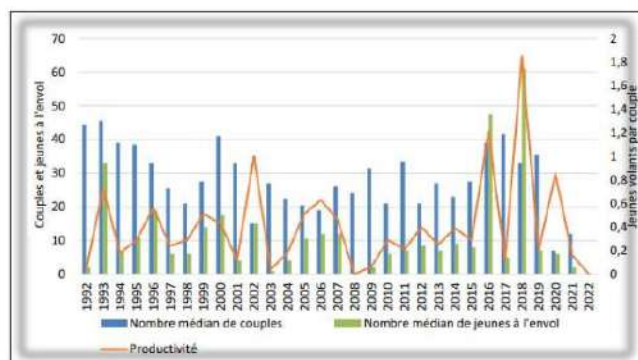
L'ensemble des résultats 2021 et plus globalement, des études conduites au sein des pôles de l'OPN sont téléchargeables sur le site internet de l'OPN : <https://biodiversite.Parc-marais-poitevin.fr/>

Suivi et protection de la Guifette noire

Une action de suivi et de protection des colonies est engagée depuis 1992 sur le Marais poitevin. L'intérêt patrimonial de cette espèce et son déclin, ont motivé la mise en œuvre d'une action dans le Marais.

Tous les ans, un travail de prospection des colonies débute en avril. A partir de mai, les colonies s'installent dans les dépressions humides des prairies.

Depuis plusieurs années consécutives, il est observé une baisse de la population de guifette noire. La guifette ne retrouve plus son habitat pour se reproduire. De plus, les échecs de reproduction étant nombreux, peu de jeunes sont comptés à l'envol. La survie des Guifettes noires sur le Marais poitevin n'est pas assurée. Si les premières guifettes sont observées le 17 avril, l'année 2022 est marquée par la présence de très peu d'adultes au printemps et pour la première fois depuis le début du suivi par l'absence de colonie de reproduction observée. La sécheresse de 2022, offrant peu de milieux propices pour l'installation des colonies et le déclin progressif de cette espèce ont probablement fortement contribué à ce constat.



Suivi et synthèse des connaissances sur les oiseaux communs

Depuis 2009, un inventaire des oiseaux communs selon le protocole national Suivi Temporel des Oiseaux Communs

STOC est mis en œuvre par les associations de protection de la nature et les gestionnaires d'espaces protégés. Il permet d'étudier la répartition et l'évolution des populations de 100 oiseaux nicheurs du marais. En 2022, une analyse des 32 points d'écoute a été réalisée par la LPO 85. Les résultats, sont analysés à l'espèce ou au cortège d'oiseaux. Certaines tendances sont à la baisse pour des espèces comme le Verdier d'Europe, l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, etc. A l'inverse certaines se maintiennent comme : le pigeon ramier, le Coucou gris, la Tourterelle des bois, la Linotte mélodieuse et le Faucon crécerelle.

L'enquête nationale sur les hérons

Tous les ans, depuis 1986, les partenaires du pôle oiseaux de l'OPN et le Parc mènent des suivis des héronnières du territoire afin d'étudier l'évolution des populations nicheuses de hérons. Ce suivi répond à un intérêt local mais aussi national car en 2020/2021, toutes les héronnières de France sont comptées. A cette occasion, le PNR a décidé de réaliser une synthèse de l'évolution des Ardéidés nicheurs. Le marais compte 7 espèces. Les résultats tendent à indiquer une amélioration dans les effectifs de hérons nicheurs comme le Héron garde-bœuf, le bihoreau gris ou la Grande aigrette. Les effectifs de hérons cendrés se maintiennent. Cette synthèse souligne par l'apparition d'une nouvelle espèce nicheuse en 2021 : la Spatule blanche. Elle était attendue car ses effectifs augmentent au niveau national et est déjà nicheuse dans d'autres zones humides de l'ouest de la France (Marais breton, Brouage, etc.).

L'évolution des populations d'amphibiens au sein du Marais

Les amphibiens sont un marqueur intéressant de l'état des milieux aquatiques car leur cycle de vie est intrinsèquement lié à la présence d'eau dans des habitats tels que les boisements humides, les mares ou les conches du Marais. Depuis 2010 et tous les 4 ans, cette étude, réalisée par Obios, la LPO 85, la Lpo France et DSNE est menée sur 150 habitats répartis sur l'ensemble du Marais poitevin afin d'analyser l'évolution des populations de grenouilles, crapauds et tritons.

Le suivi démontre un impact fort de la sécheresse de 2022 ainsi que d'une gestion défavorable de l'eau dans le Marais. En effet, dès mi-avril, des assecs précoces étaient déjà constatés sur de nombreux habitats. Ce nombre n'a ensuite fait qu'augmenter lors du second puis du 3ème passage. Les analyses ont notamment montré une forte diminution de la diversité d'amphibiens mais aussi une hausse des

habitats ne présentant aucune espèce. Ce taux est passé de 40% lors de la précédente étude à 62% en 2022.

Espèces	Tendance d'occupation 2010-2014	Tendance d'occupation 2014-2018	Tendance d'occupation 2018-2022	Tendance d'occupation 2010-2022
Triton marbré	↓	↑	↓	↓
Triton palmé	↓	↓	↓	↓
Pélodyte ponctué	↓	↓	↓	↓
Crapaud épineux	↓(?)	↓(?)	=	↓(?)
Rainette méridionale	=	=	=	=
Grenouille rousse	?	?	?	?
Grenouille agile	↓	↓	↓	↓
Grenouilles « vertes »	=	=	↓	=
Rainette verte	?	?	?	?

2022 année de réflexion pour les mammifères

L'année 2022 a vu aboutir une nouvelle stratégie pour l'étude des mammifères. En effet, il a été mené un état des lieux des connaissances et des manques d'informations sur les espèces de mammifères qui côtoient le Marais. Ces réflexions menées par le pôle mammifère de l'OPN et un stagiaire du PNR ont permis d'élaborer une stratégie et un plan d'action. Ce dernier permettra d'améliorer et d'optimiser la récupération d'informations avec la mise en place de protocoles robustes et comparables mais aussi grâce à des partenariats avec les structures membres du pôle. Différentes espèces seront étudiées, indicatrice de l'état de conservation du marais ou présentant un statut d'espèces à enjeu pour le marais comme : la Loutre d'Europe, le Campagnol amphibie, la Musaraigne aquatique. Dès 2023, est prévu notamment la mise en place d'un suivi à large échelle du campagnol amphibie. Cette étude portera notamment sur un réseau de suivi de près de 500 stations réparties de manière homogène sur tout le Marais, afin de connaître sa répartition mais aussi la qualité des berges.

L'amélioration des connaissances sur les Chauves-souris dans le Marais poitevin

Le Marais poitevin compte 22 espèces de Chauves-souris sur les 35 espèces de la métropole. Méconnues du grand public, pourtant liées en partie aux bâtis et aux paysages (arbres, prairies, réseaux hydrauliques). Elles font l'objet d'attention particulière dans l'OPN.

Afin de dynamiser l'étude de ce groupe, dans le cadre du plan national d'actions, une stagiaire a réalisé plusieurs missions entre avril et août :

- avec les associations de protection de la nature, réactualiser les comptages des principales colonies de reproduction du Marais poitevin : plusieurs dépassent les 100 voir, 500 individus sur Mareuil, la Ronde, Nalliers, Damvix, Fontenay le comte, etc.
- Rechercher, par des nuits d'écoute dans les villages, deux espèces méconnues : La Noctule commune et la Noctule de Leisler. Elles font souvent leur gîte dans les platanes des jardins ou bords des routes ou rivières.
- Aller chez des particuliers : pour rechercher des colonies de chauves-souris dans les combles et granges (Rosnay, le Champ-saint-père, Sansais, etc.) ou poser des enregistreurs chez les hébergeurs marqués « valeur Parc » (Coulon, Maillezais, etc.) pour connaître les espèces présentes chez eux et pour informer locataires.
- Réaliser sur 37 points répartis sur l'ensemble du Marais poitevin, le suivi national Vigie-chiro. Le PNR, avec une dizaine de partenaires et particuliers, pose des détecteurs plusieurs nuits par an depuis 2016. Les premières analyses permettent de mettre en évidence une utilisation différente des espèces en fonction des types de paysage du marais (boisés, sans arbres, etc.). Ce dispositif va permettre de suivre l'évolution des espèces communes de Chauves-souris.

Le suivi des poissons du Marais poitevin

Le Parc et les acteurs impliqués dans les suivis piscicoles (Fédérations de pêche, syndicats gémapiens, IIBSN, OFB, service de l'Etat, etc.) poursuivent les suivis et les actions de préservation de la ressource piscicole. L'accent est mis en particulier sur les poissons migrateurs comme l'Anguille européenne, espèce emblématique et identitaire du marais.

En 2022, plusieurs opérations de suivi et plusieurs interventions ont été conduites :

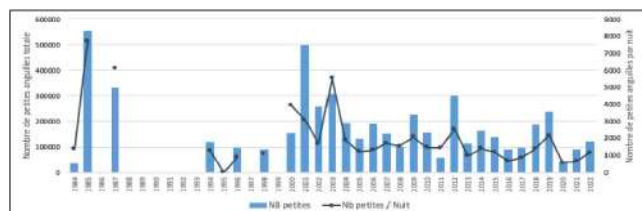
- Le suivi de l'anguille argentée sur la Sèvre niortaise (suivi d'une pêcherie scientifique à Niort),
- Le suivi des passes à anguilles en migration au sein du Marais et aux estuaires,
- Le suivi « anguille jaune et peuplement piscicole par pêche électrique »,
- Le suivi de la station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin,
- Le suivi des poissons migrateurs (suivi des frayères et des points de blocage + travail avec les acteurs pour l'optimisation de la migration),
- La cartographie des habitats potentiels pour les poissons migrateurs.

Le suivi de l'Anguille européenne

Les suivis de l'Anguille européenne s'inscrivent au sein du « monitoring anguille », un dispositif d'évaluation du plan de

gestion national de l'espèce pour lequel la Sèvre niortaise a été choisie comme « rivière index » représentative nationalement pour l'évolution des populations d'anguilles. L'Anguille européenne comprend 3 stades de vie. Elle est appelée « civelle » lorsqu'elle arrive de l'océan pour rentrer dans le marais. A son stade adulte et dans les cours d'eau, on parle d'anguille « jaune ». Lorsqu'elle est adulte et part en migration pour se reproduire dans la mer des Sargasses, on parle d'Anguille « argentée ».

Stade civelle :



Le suivi annuel a montré une quantité assez faible de civelles en montaison dans le Marais poitevin sur la période de mars à juillet. Malgré une régulière augmentation depuis 2 ans. Plus de 122 000 civelles (soit plus de 60kg) sont ainsi passées par le système de comptage du barrage des Enfreneaux (premier ouvrage hydraulique sur la Sèvre niortaise géré par l'IIBSN) et 72 000 civelles (34 kg) sont passées par l'ouvrage estuariens du canal des Cinq abbés en Vendée (géré par le SMVSA).



L'année 2022 a été extrêmement sèche et faisait déjà suite à une année 2021 relativement difficile pour la faune piscicole. Les suivis menés par le PNR, avec les Fédérations de pêche permettent d'observer de près les variations de ces populations en lien avec le climat, la qualité des habitats ou la gestion du Marais. Les conditions hydrologiques défavorables ont notablement impacté les poissons qui se sont avérés moins nombreux et moins diversifiés dans les suivis en comparaison aux années précédentes indiquant des populations fragilisées. Concernant spécifiquement l'anguille, elle semble en légère augmentation avec des effectifs en hausse sur plusieurs stations en comparaison aux années passées.

Stade anguille argentée :

L'anguille dite « argentée » Ce dispositif depuis 2014 Sur l'axe de la Sèvre Niortaise en amont de Niort. Ce suivi des anguilles à lieu lors de la première crue d'hiver lorsqu'elles entament leur migration. Il est crucial pour connaître l'état de leur population avant qu'elle ne rejoigne l'océan

pour aller s'y reproduire et pourra être mis en corrélation avec le suivi des civelles qui remontent. La campagne de suivi 2021-2022 a permis de dénombrer un peu plus de 3 500 anguilles argentées, dont un pic de plus de 2500 individus passés en 4 nuits de crues. Ainsi, il a pu être estimé un nombre total d'anguille d'environ 9000



ayant migré par ce site. Ce chiffre est inférieur à celui de la saison précédente et peut être dû à une diminution à l'amont de la Sèvre niortaise du nombre d'anguilles prêtes à migrer ou aux conditions hydrologiques relativement défavorables de cette saison hivernale.

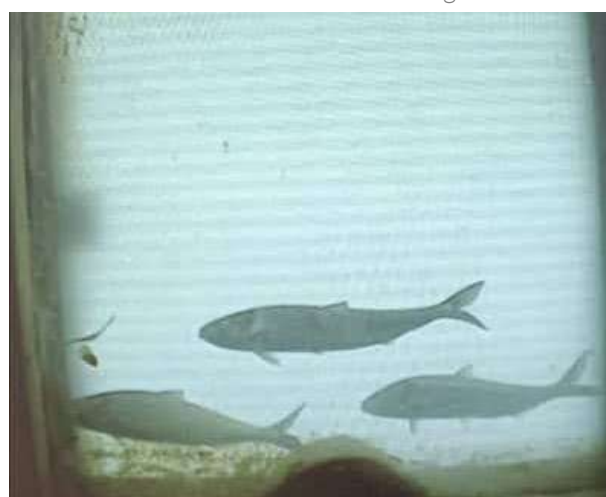
Suivi et gestion des migrateurs

En 2022, le suivi des poissons migrateurs s'est poursuivi grâce à la station de vidéo-comptage placée sur l'ouvrage du Marais Pin depuis 2008.

Les résultats pour 2022 ont montré des éléments intéressants. Le début d'année a été marquée par une remontée exceptionnelle de plusieurs dizaines de lamproies fluviatiles, un migrateur à l'aspect de « serpent » pour lequel seulement quelques individus étaient observés chaque année. De même, 313 Grandes aloses ont été vues passant par l'ouvrage du Marais pin. Ce chiffre est en hausse depuis maintenant 2 années successives et pourrait indiquer malgré des conditions défavorables du milieu, que les travaux d'aménagement et de gestion menés sur la Sèvre niortaise semblent efficaces.

1 Banc d'aloise passant à la station de vidéo-comptage du Marais pin en 2022

Le passage des migrateurs, en plus des passes à poisson, nécessite un travail avec les acteurs de la gestion du Marais,



notamment l'IIBSN pour réaliser des manœuvres des ouvrages qui ne sont pas équipés afin d'optimiser au maximum les possibilités de franchissement des poissons. En 2022, cette action a notamment permis de faciliter la migration de 215 aloses soit environ 70% de l'effectif total qui a franchi l'ouvrage du Marais pin à Magné (79). Ce type d'action concrète mais néanmoins nécessaire permet de

soutenir cette petite population de Grande alose, espèce en danger critique d'extinction, sur la Sèvre niortaise.

Les actions sur les migrateurs ne concernent pas que la Sèvre Niortaise. Le PNR et acteurs du territoire accompagnent le syndicat mixte bassin du Lay, dans sa politique de création de passes à poissons sur les ouvrages hydrauliques du Lay et le syndicat mixte Vendée Sèvre Autize sur la rivière Vendée.

Cartographie des habitats des poissons migrateurs

Une nouvelle action a été débutée en 2022 visant à cartographier les habitats potentiels pour la reproduction des poissons migrateurs (Aloses, les lamproies ou les



salmonidés) qui remontent les cours d'eau qui alimentent le Marais poitevin. Cette première année de suivi a notamment permis de cartographier le Mignon, les Autizes, la Vendée et une partie de la Sèvre niortaise. La finalisation de ce travail se fera courant 2023, sur le Lay, l'Yon, la Smagne et la Sèvre Niortaise. Ces 2 années d'étude permettront de faire ressortir les secteurs à enjeux pour les poissons migrateurs.

En parallèle, le Parc s'est mobilisé pour protéger les civelles en lien avec ses partenaires.

Ouest-France
Vendredi 16 décembre 2022

Pêche à la civelle maintenue : « Une décision regrettable »

Les négociations annuelles des quotas de pêche 2023 viennent de se clore, à Bruxelles. Une délégation vendéenne était sur place. Parmi les décisions prises, celle de maintenir la pêche à l'anguille et à la civelle (jeune anguille) jusqu'au 1^{er} mars 2023 et ce, « alors même que la communauté scientifique alerte depuis plusieurs années sur le déclin de ces populations et que la Commission européenne préconise la fermeture totale de cette pêche », alerte le président du parc naturel régional du Marais poitevin, Pascal Duforestel.

Dans le Marais poitevin, les populations de civelles venant de l'océan sont en diminution. L'anguille naît dans la mer des Sargasses, de l'autre

côté de l'Atlantique, et migre pour grandir dans nos fleuves, rivières et marais littoraux, avant de repartir se reproduire là-bas. « Si de multiples facteurs interviennent sur l'évolution des populations d'anguilles (dégradation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau), la pêche de civelles constitue une pression majeure. »

Et le maintien de cette pêche représente, aux yeux de l' élu, une incohérence, alors que « le Parc et ses partenaires agissent pour faciliter leur migration en équipant les barrages hydrauliques de passes à poisson ou en restaurant des milieux naturels propices à leur cycle de vie. Cette décision est regrettable ».

RESERVE NATURELLE

Le PNR, gestionnaire de la RNR du *marais communal* du Poiré-sur-Velluire

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire (aujourd'hui sur la commune des Velluire-sur-Vendée) fait partie des marais « subsaumâtres » ; habitats naturels d'intérêt européen. Ces prairies présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore très spécifique, d'intérêt communautaire. Le marais communal est également caractérisé par un microrelief, lié aux anciens chenaux issus du retrait de la mer. Cette particularité du sol offre des niveaux d'eau variables, propices au développement d'une grande variété d'espèces végétales.

Cette double spécificité confère au communal une rare richesse biologique et motive les actions de préservation et de mise en valeur du site.



Le PNR gestionnaire de la RNR

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire s'étend sur 241 hectares. Il est classé en réserve de chasse depuis 1979, en réserve naturelle volontaire depuis 1981, et enfin a été classé en Réserve naturelle régionale en 2012 par la Région Pays de la Loire et bénéficie depuis d'un plan de gestion. En 2020 un nouveau plan de gestion d'une durée de 6 ans a été rédigé. Le PNR a été désigné gestionnaire par la région. La gestion était jusqu'alors confiée à la commune avec le soutien du Parc. Ce Plan de gestion a été construit et est appliqué en concertation avec les acteurs : Commune, éleveurs, association de protection de l'environnement, EPMP, Syndicat mixte Vendée sèvre Autise, etc. ... Cela permet d'aboutir à une gestion concertée.



En 2020, le PNR a été désigné gestionnaire de la Réserve naturelle régionale (RNR) du marais communal du Poiré-sur-Velluire. Un nouveau Plan de gestion a été mis en place

pour 6 années, de 2020 à 2025. La Région Pays de la Loire et la commune lui ont confié la maîtrise d'œuvre du Plan.

Le communal fait partie des plus grands marais communaux du Marais poitevin. Il est exploité en pâturage collectif plurispécifique. Vaches et chevaux appartenant à plusieurs éleveurs y pâturent librement d'avril à décembre.

Pour préserver ce patrimoine historique, culturel, paysager et environnemental exceptionnel, le communal fait partie depuis 1988 du « Programme marais communaux du marais poitevin » et bénéficie d'une gestion collective portée par tous les partenaires publics et parapublics concernés.

Un site d'intérêt patrimonial exceptionnel

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire est une prairie humide accueillant une grande diversité biologique. Elle est classifiée en prairie dite subhalophile thermo-atlantique.

On comptabilise 14 habitats différents dont 10 sont d'intérêt communautaire. En 2017, 145 espèces végétales ont été recensées sur le site dont 16 espèces de plantes figurants sur la liste rouge régionale des Pays de la Loire et 3 sont protégées au niveau national.

Ce qui fait la singularité du marais communal c'est une curiosité pédologique : les mottureaux. Ce sont des formations bosselées recouvrant une grande partie du marais communal. Ces reliefs assez méconnus offrent une diversité de strates. On y retrouve donc une grande diversité de végétation. Des études seront menées sur les mottureaux afin de mieux comprendre leurs formations, leurs origines, leurs richesses biologiques et fourragères.

La Réserve offre donc un habitat intéressant pour de nombreuses espèces lors des différentes étapes de leurs cycles de vie notamment pour les oiseaux migrateurs et hivernants qui y trouvent refuge et nourriture. On a pu y observer 177 espèces d'oiseaux dont 48 sont protégées. 23 espèces sont certifiées nicheuses sur le site.

Pour les autres taxons il a été recensé sur le site :

- 5 espèces d'amphibiens,
- 3 espèces de reptiles,
- 23 espèces de mammifères,
- 24 espèces d'odonates,

- 24 espèces de Rhopalocères,
- 23 espèces d'orthoptères,
- 17 espèces de poissons,
- 2 espèces de crustacés dont le *Lepidurus apus* figurant dans la liste rouge française.

Soit près de 300 espèces animales observées sur le site. La Réserve naturelle a un rôle significatif à jouer pour une grande partie de ces espèces.

Le site compte également une flore diversifiée.

Les suivis biologiques réalisés en 2022

Différents suivis ont été réalisés en 2022, pour la faune les informations ont été collectées concernant :

- Peuplement de reptiles
- Peuplement piscicole
- Mammifères remarquables
- Oiseaux hivernants et migrateurs
- Avifaune nicheuse
- Amphibiens, Lépidure et macrofaune aquatique

Le suivi de la population d'Ecrevisse de Louisiane n'a pas été mené dans les fossés, aucune réponse n'a été obtenue suite à l'appel d'offre. Ce suivi ne sera pas reconduit sur les prochaines années du plan de gestion.

Concernant la flore, les suivis menés ont permis de faire un état des lieux concernant :

- Plantes patrimoniales
- Herbiers aquatiques et fonds de baisses
- Végétations prairiales

Une synthèse des connaissances piscicoles du marais communal

Une synthèse de l'ensemble des connaissances historiques sur le peuplement piscicole a été rédigée en 2022 par la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette synthèse souligne une structuration stable du peuplement depuis 2007. En moyenne, 13 espèces sont recensées au cours de chaque suivi et un total de 20 espèces différentes ont été contactées au cours de ces 15 dernières années. La population est constituée de cyprinidés d'eau calme, de carnassiers mais également d'espèces plus rares dans les zones de marais comme la tanche.

Ce document permet de mieux comprendre la valeur biologique du site et l'évolution de sa fréquentation.

Des actions de conservation et de mise en valeur spécifiques au site

Les mottureaux, caractéristiques de ce type de milieu, font l'objet d'études depuis 2021. En 2022, ces études ont permis de mettre en évidence le rôle de la salinité dans la formation de ces formations en relief.



Afin de déterminer si le piétinement joue un rôle dans leur formation, un projet d'aplanissement est en cours de déploiement. Plusieurs surfaces seront délimitées, les différentes temporalités d'accès de ces zones accordées aux animaux permettront de comprendre dans quelles mesures les animaux jouent un rôle dans la formation des mottureaux.

Ce projet se déroulera sur plusieurs années, les zones seront régulièrement suivies.

L'évaluation à mi-Parcours du plan de gestion

L'année 2022 marque l'arrivée à mi-Parcours du second plan de gestion de la réserve du Poiré-sur-Velluire. Dans ce cadre, une évaluation est rédigée et dresse le bilan de toutes les actions mises en place au cours des trois premières années du plan de gestion.

Les actions menées sont réparties selon différents enjeux, les conclusions qui ressortent de l'évaluation sont les suivantes :

Enjeux de conservation

Plusieurs opérations visant à maintenir l'activité pastorale ancestrale sont mises en place en conciliation avec la préservation du milieu. Ainsi des travaux ont été conduits afin d'améliorer la fonctionnalité des Parcs de contention et de permettre l'accès et la circulation sur le site sans dégrader le milieu.

Afin d'améliorer de la gestion hydraulique du site, des travaux d'aménagement ont été réalisés afin de garantir au mieux la retenue d'eau sur le site.

Enjeux de connaissance du patrimoine

Les suivis biologiques mis en place sur ces trois premières années ont permis d'appréhender correctement les cortèges floristiques et faunistiques présent sur la réserve.

Enjeux de pédagogie et socio culturel

Le bilan souligne les lourdes conséquences engendrées par la crise sanitaire sur les actions du volet d'animation, principalement en 2020 et 2022, les objectifs n'ont pas toujours pu être atteints.

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Des opérations en faveur des espaces et des espèces à l'échelle du Marais

Afin de mettre en œuvre les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR) a défini 15 enjeux prioritaires pour son territoire. Ils concernent les habitats (milieux littoraux, boisements, pelouses sèches, bocage, roselières, bandes herbacées, cours d'eaux et canaux, villes et villages) ou les espèces (poissons, mammifères, oiseaux d'eau, chauves-souris, amphibiens, busards et oiseaux de plaines).

Le PNR porte le projet « continuités écologiques » en concertation avec les acteurs locaux, coordonne et anime le dispositif, assure la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre des travaux, décline les projets de valorisation et de sensibilisation.

Le programme « continuités écologiques » du Marais poitevin

Le PNR conduit un programme pour la réalisation d'actions concrètes en faveur de la Trame Verte et Bleue dans le Marais poitevin. Un important travail d'animation a été mis en œuvre portant, d'une part, sur un dispositif d'animation et de porter à connaissance et, d'autre part, sur la réalisation concrète de travaux visant à préserver ou améliorer les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité, le tout en lien avec les enjeux de la TVB définis ces dernières années.

La réalisation de travaux d'aménagement, de restauration ou de création de milieux nécessite un important travail préparatoire et d'animation technique et administrative. En effet, l'ensemble des travaux est réalisé directement sous la maîtrise d'ouvrage du PNR. L'assistance technique aux travaux est également réalisée par les agents du PNR auprès des prestataires de service.

En 2022, les travaux ont permis :

- 1.485 mètres linéaires de haies plantées,
- 470 mètres linéaires de curage,
- 1 mare créée,
- 3000 m2 de débroussaillage sélectif.

Enfin, la diffusion de l'information est maintenue et actualisée sur le site internet du PNR sous la forme de diaporamas et au travers des réseaux sociaux.

Les travaux et actions

Enjeux haies et bocage

Marans, La Crapaudière : chantier de plantation de haies seimples avec hauts jets sur prairie sur 1500 mètres linéaires.



Le Vanneau, La Petite Paloube et Châtaigneau :



Chantier de plantation d'une haie simple arbustive sur 430 et 250 mètres linéaires

Enjeux Amphibiens

La Laigne (17), marais de Crépe :

Création d'une mare temporaire de 78 m² hors tout. L'aménagement des bordures est à la charge du propriétaire.



Chaillé les Marais (85), Le Pain Béni :

Curage d'un fossé en bordure de l'APPB de la héronnière du Pain Béni, sur 430 ml.



Enjeux Coteaux calcaires

Chaillé les Marais (85), Coteau calcaire :

Débroussaillage sélectif par places avec exportation des produits de coupe sur 3000m².



GESTION CONSERVATOIRE

Des aménagements et une gestion écologique sur mesure

Une partie du territoire du PNR du Marais poitevin est sous gestion conservatoire conventionnée (publique, semi-publique ou privée). Le PNR est l'un des acteurs clés de la concertation territoriale entre opérateurs de la préservation de la nature et usagers du Marais. Il assure, d'une part, une mission de sensibilisation, de médiation, de concertation auprès des exploitants agricoles, des syndicats de gestion hydraulique, des communes, des associations... et, d'autre part, une mission d'accompagnement et de conseil en matière de gestion écologique des sites (hydro/agro écosystèmes) si spécifiques au Marais poitevin.

La gestion écologique ou agro-écologique des propriétés publiques

Les Conservatoires des espaces naturels et le Conservatoire du littoral sont particulièrement impliqués dans la gestion écologique ou agro-écologique de leurs propriétés dans le Marais poitevin. En cela, ils sont les partenaires privilégiés du PNR pour la conduite de travaux, l'accompagnement des usagers (éleveurs notamment) mais aussi l'expérimentation d'aménagements par exemple.

En 2022, un comité de gestion a été créé pour les deux Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope (APPB) en date du 24/12/2021 situés sur la commune de Chaillé les Marais (APPB du coteau calcaire et APPB du Pain Béni). Le PNR est chargé de l'organisation, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus du comité de gestion. De plus, le PNR assiste la commune dans la gestion courante de l'APPB du coteau calcaire.

L'accompagnement du PNR du Marais poitevin

Le PNR du Marais poitevin étant propriétaire foncier d'espaces naturels sensibles, il conduit, en concertation avec les usagers des sites, des opérations de suivi, d'aménagement ou de conseils de gestion.

En 2022, le PNR a poursuivi son accompagnement dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la commune de La Grève-sur-Mignon concernant la restauration d'un réseau hydraulique tertiaire (fossé) et d'une zone humide attenante et la création d'une mare.



SERVICES ECOSYSTEMIQUES – POLLINISATEURS

Démarrage du programme d'actions Life « abeilles sauvages » (Wild Bees) dans les 5 PNR de Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du Plan national d'action (PNA) "France, terre de pollinisateur", décliné à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, les 5 Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de la Région, ont engagé, en 2019, un travail de réflexion dans le but d'engager des actions en faveur des pollinisateurs sauvages. En 2021, le projet Life « abeilles sauvages » a démarré dans le cadre d'un programme européen dont le chef de file est le PNR du Périgord Limousin.

En 2022, les actions du Life « abeilles sauvages » ont été engagées sur le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin. Les 4 axes du projet sont les suivants :

- > améliorer les connaissances pour mieux préserver les abeilles sauvages,
- > recréer un maillage dense d'habitat favorable,
- > développer et structurer une proposition de plants et graines d'origines locales,
- > sensibiliser les citoyens et les professionnels à la préservation des abeilles sauvages.

Le lancement a eu lieu avec le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine : Alain Rousset et le Parc.



Des inventaires pour identifier les espèces d'abeilles sauvages qui peuplent notre territoire

Dans le cadre de l'action d'inventaire des abeilles sauvages au sein du territoire du PNR du Marais poitevin, les 4 habitats suivants sont suivis : les dunes grises, les mégaphorbiaies, les coteaux calcaires et les prairies mésophylophiles.



L'ensemble de ces habitats sont d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe 1 de la directive Habitat.

Les inventaires ont été réalisés de mars à octobre 2022 sur 15 sites répartis sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin. Les déterminations des abeilles sauvages récoltées sont en cours d'identification par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE).

En complément, des inventaires sur les Apidae (ex : Bourdons) ont été réalisés au filet par le spécialiste David Genoud. Les premiers résultats ont montré la présence de 10 espèces de bourdons sur le territoire.

Les inventaires se poursuivront chaque année jusqu'en 2025 par la chargée de mission formée en 2022 à l'inventaire et la détermination des abeilles sauvages.

Création de jardins communaux favorables aux abeilles sauvages



En 2022, 4 ateliers ont été réalisés avec la Ville de Niort, le Centre socioculturel de Souché, les habitants et le conseil de quartier pour la co-construction d'un jardin gourmand favorable à la biodiversité.



Les 120 élèves de l'école située à proximité du site ont été sensibilisés au monde des abeilles sauvages. Ce projet se poursuivra en 2023 avec la plantation, par les enfants, des arbres fruitiers dans le jardin.

L'action se poursuivra en 2023 via un appel à candidatures auprès de communes volontaires.

Des travaux de restauration pour améliorer l'accueil des abeilles sauvages

Des travaux d'expérimentation sont prévus dans le programme d'action sur 5 des 15 sites d'inventaires afin d'améliorer l'habitat des abeilles sauvages. Les premiers chantiers de restauration ont débuté en novembre 2022 sur 2 sites de coteaux calcaire : le site couvert par l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de Chaillé-les-Marais et les coteaux situés à Auchay-sur-Vendée. L'ensemble des travaux seront finalisés à l'automne 2023.

Le développement de la filière « végétal local »

Le PNR du Marais poitevin, engagé avec le PNR du Périgord Limousin, le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et l'association Prom'haies, poursuit son travail de réflexion sur la dynamique de développement de la marque « végétal local ».

La sensibilisation du grand public à l'écologie et à la préservation des abeilles sauvages

L'un des objectifs principaux du Life « abeilles sauvages » concerne la sensibilisation du grand public. A ce titre, différents événements ont été organisés en 2022 par le PNR du Marais poitevin et ses partenaires :

- l'inauguration du chemin des Brouettes et la présentation du projet Life Wild Bees, le 14 mai à Niort ;

- une animation grand public : « initiation à l'identification des insectes pollinisateurs au travers de la photographie (SPIPOLL) », en partenariat avec l'OPIE, le 20 mai au Pôle des Espaces Naturels du Marais poitevin à Saint Denis-du-Payré ;
- le Théâtre-débat autour des abeilles sauvages, dans le cadre des Rendez-vous de la Biodiversité, en partenariat avec l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, le 16 décembre à Luçon.

Ces animations ont permis de sensibiliser une centaine de personnes.



La participation aux instances régionales et nationales spécialisées

La chargée de projet du PNR participe aux Comités de suivi des Plans régionaux d'actions (PRA) de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire dans le cadre de la déclinaison du Plan national d'actions (PNA) pollinisateurs.

Le projet et les actions réalisées dans le cadre du Life « abeilles sauvages » ont ainsi pu être présentés aux différents partenaires régionaux œuvrant pour la préservation des pollinisateurs sauvages.

La Région Pays de la Loire dispose également d'un Plan régional d'actions en faveur des coteaux (PRAC). Ainsi, les travaux de restauration et de préservation des coteaux calcaires réalisés dans le cadre du Life sont intégrés à la mise en œuvre du PRAC.

ZONE HUMIDE RAMSAR

Le label Ramsar : un label de reconnaissance de l'intérêt international d'une zone humide et de sa gestion rationnelle

La charte de Parc naturel régional du Marais poitevin poursuit l'objectif d'inscrire le Marais poitevin à la liste des sites Ramsar. Le projet, en accord avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'Etablissement Public du Marais poitevin, a été soumis à l'approbation du comité de pilotage Natura 2000 du 16 février 2017. Le Bureau du Parc du 06 octobre 2017 a décidé d'engager la procédure. Le comité de pilotage Natura 2000 du 18 juin 2018 a décidé de la mise en place d'un Comité de suivi spécifique, tel que le prévoit la circulaire du 24 décembre 2009 qui encadre la procédure d'inscription de zones humides à la liste des sites Ramsar. La phase de consultation des acteurs du territoire, engagée en 2021, s'est terminée en avril 2022



l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil scientifique et prospectif du Parc ont fait part d'un avis argumenté.

Un « oui local » au projet Ramsar Marais poitevin

Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, qui ont perturbé l'organisation des instances de décision, 35 partenaires ont adressé leur position au Parc. Ces avis sont très largement favorables.

Etant donné que la candidature est principalement jugée sur la valeur biologique de la zone humide et que le Marais poitevin remplit les critères demandés, l'ensemble des acteurs du territoire consulté reconnaissent la légitimité du Marais poitevin à être inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale. Des attentes ou des conditions ont cependant été émises par certains acteurs.



La consultation des acteurs clés de la préservation de la zone humide

En 2021, le projet de candidature Ramsar est entré dans sa phase de consultation des acteurs locaux impliqués dans la gestion, la conservation et la préservation du Marais.

La consultation a été ouverte à de nombreux acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation de la zone humide du Marais poitevin. Les communes, au travers du conseil syndical du Parc, les Départements, les Régions, les communautés de communes et d'agglomération, les syndicats mixtes « GEMAPI », les associations de protection de la nature, le conservatoire du littoral, les conservatoires d'espaces naturels de Pays-de-la-Loire et de Nouvelle-Aquitaine, l'Etablissement public du Marais poitevin,



La question du périmètre du projet de labellisation Ramsar

Parmi les réserves émises par certains acteurs consultés, la question du périmètre est celle qui est revenue le plus. Le périmètre proposé dans le projet Ramsar va au-delà de celui « proposé » par la Charte du PNR : un périmètre « strictement limité à celui du site Natura 2000 ».

Le travail conduit au sein du Comité de suivi a permis d'étendre le périmètre Ramsar de plus de 1.000 hectares par rapport à celui du site Natura 2000, en y ajoutant des milieux qui, pour la plupart, constituent des habitats remarquables.

La surface du site Ramsar Marais poitevin dépasserait donc 69.000 hectares, ce qui l'élèverait au rang des plus vastes sites français.

Par ailleurs, en faisant ce choix, le Comité de suivi a respecté les principes édictés par la circulaire de cadrage de la procédure d'inscription à liste des sites Ramsar.

La question du Plan de gestion Ramsar

La candidature du Marais poitevin propose que le document d'objectifs Natura 2000 (Docob) fasse office de plan de gestion du site Ramsar.

Toutefois, la Coordination pour la défense du Marais poitevin s'est inquiétée de l'aboutissement de la candidature Ramsar sans que le Docob ait été révisé.

Depuis cet avis, le nouveau Docob Natura 2000 a été l'objet d'un avis favorable du Conseil scientifique régional de la protection de la nature (CSRPN) de Nouvelle Aquitaine rendu le 8 février 2022. Il a ensuite été validé par le Comité de pilotage Natura 2000 le 10 mars 2022. Enfin, le 10 novembre 2022, le Préfet de région Nouvelle Aquitaine a entériné le « nouveau Docob » par arrêté.

Le Docob faisant état de la démarche « Ramsar » est désormais opérationnel.

Ainsi, la décision de la candidature Ramsar, son périmètre, et les conditions de sa mise en œuvre, ont été validés par le CSRPN, le comité de pilotage Natura 2000 et la Préfète de région Nouvelle Aquitaine, coordonnatrice du Marais poitevin.

C'est donc un Docob révisé et partagé qui fera office de Plan de gestion du site Ramsar Marais poitevin.



La transmission de la candidature Ramsar

A l'issue de la consultation, le dossier de candidature a été officiellement transmis à la Préfète de Nouvelle Aquitaine, en charge de l'instruction, en septembre 2022. Madame la Préfète a elle-même relayé le dossier au Ministère de la transition écologique en émettant un avis favorable. Consécutivement à la réception des éléments, une nouvelle phase de discussion a été organisée, à la demande des services du Ministère, en présence de Monsieur Jean-Philippe Siblet, identifié comme rapporteur du dossier pour le compte du Muséum national d'histoire naturelle. Des éléments d'information complémentaires ont été adressés au Ministère.

Par ailleurs, dans ce contexte, les représentants du Parc ont participé au 14ème séminaire annuel des acteurs des sites de Ramsar à Quimper du 28 au 30 septembre 2022. Au cours des échanges, les représentants du réseau Ramsar France ont confirmé leur souhait de voir le Marais poitevin rejoindre la liste des zones humides d'importance internationale.

Le Parc poursuit désormais l'objectif d'aboutir à la labellisation du Marais poitevin au cours de l'année 2023.



NATURA 2000

Une préservation du Marais poitevin, en synergie avec les différents acteurs du territoire

Le site Natura 2000 du Marais poitevin s'étend sur 68.023 hectares et couvre environ 70% de la zone humide. Le Parc naturel régional est la structure animatrice du document d'objectifs du site pour l'Établissement public du Marais poitevin qui en est l'opérateur.

2022, la validation du nouveau DOCOB après 3 ans de procédure

Le document d'objectifs (DOCOB) est l'outil de planification de la politique Natura 2000 qui décrit les enjeux socio-économiques et les enjeux biologiques du territoire, ainsi que la liste des actions à engager pour répondre aux objectifs que les acteurs se sont fixés. Le premier Document d'Objectifs a été validé en 2003. Il a été mis en œuvre par le PNR du Marais poitevin depuis 2004 pour le compte de l'Etat, l'Établissement public du Marais poitevin qui en est l'opérateur.

Le rôle du PNR Marais poitevin consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats et chartes) et en accompagnant les acteurs du territoire pour qu'ils intègrent les enjeux du site dans leurs propres outils de gestion.

Pour une meilleure gestion sur le territoire Natura 2000 Marais poitevin, le DOCOB a été évalué en 2014 et révisé de 2018 à 2022. Après 3 ans de procédure pilotée par le PNR Marais poitevin et l'EPMP et encadré par les services compétents de l'Etat, Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine a signé, le 10 novembre 2022, l'arrêté préfectoral de validation du nouveau DOCOB.

Ce document comprend 3 tomes :

- tome 1 : la présentation du territoire, le diagnostic socio-économique et le diagnostic biologique ;
- tome 2 : la présentation des enjeux et des objectifs de conservation des habitats et des espèces et les mesures à mettre en œuvre ;
- tome 3 : la présentation du fonctionnement de la charte Natura 2000.



L'année 2022 a donc été l'année de finalisation et de validation du DOCOB. Au 3^e semestre 2021, les fiches actions et les Chartes Natura 2000 (Tomes 2 et 3) étaient en cours de rédaction. Début 2022, le DOCOB a été envoyé officiellement au service de l'Etat pour entamer la procédure de validation, à savoir :

- 8 février 2022 : présentation du DOCOB et approbation par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) sous réserve de quelques ajustements,
- 10 mars 2022 : validation par le Comité de pilotage Natura 2000 Marais poitevin présidé par l'EPMP,
- de mars à mai 2022 : prise en compte des dernières modifications (CSRPN et Comité de pilotage),
- du 23 juin au 15 juillet 2022 : consultation publique du document d'objectifs,
- août 2022 : le PNR apporte aux services de l'Etat, les réponses aux questions posées lors de la consultation,
- octobre 2022 : l'EPMP transmet le DOCOB à la DREAL Nouvelle Aquitaine pour la validation préfectorale,
- 10 novembre 2022 (matin) : le Comité de pilotage Natura 2000 Marais poitevin présente le bilan de la consultation,
- 10 novembre 2022 (après-midi) : signature de l'arrêté préfectoral de validation du DOCOB.



Le document d'objectifs a été rédigé afin :

- de permettre la préservation des habitats et des espèces du Marais poitevin ;
- de faire que tous les acteurs contribuent à sa mise en œuvre. Certaines structures contribuent aux actions du DOCOB, l'objectif est de valoriser ce travail et de renforcer leur accompagnement dans l'intégration des enjeux Natura 2000 ;
- de mettre en cohérence les autres politiques publiques et les outils de planification (PAPI, SAGE, PLU, etc.) avec les enjeux de conservation du Marais poitevin.

Pour une meilleure compréhension, les fiches actions du DOCOB ont été rédigées de façon à être synthétiques et opérationnelles. Le nombre de fiche action a été réduit et elles ont été catégorisées par thématique : habitats, espèces, actions transversales et communication.

Depuis novembre 2022, une stratégie de rencontre avec l'ensemble des acteurs territoriaux a été mise en œuvre par le PNR du Marais poitevin et l'EPMP, afin de présenter la démarche Natura 2000 et de renforcer l'implication des acteurs.

L'animation du Document d'objectifs

En parallèle de la validation du nouveau document d'objectifs, le PNR a continué en 2022 à animer la mission Natura 2000. Cette animation permet d'accompagner les acteurs et citoyens sur le territoire du Marais poitevin dans la signature de contrats et chartes Natura 2000, la rédaction d'études d'incidences Natura 2000 nécessaires dans le cadre de démarches réglementaires et pour toute opération d'information et/ou de sensibilisation.

Le PNR et l'EPMP, ont décidé en 2022 de renforcer l'animation de cet outil qui permet aux acteurs du territoire de bénéficier davantage de services et d'assistance dans leurs projets sur le Marais poitevin.

Les chartes et les contrats Natura 2000

Le PNR accompagne les propriétaires pour s'engager dans des chartes ou des contrats Natura 2000 signés pour 5 ans avec l'Etat. Dans le Marais poitevin, 32 contrats ont été déposés entre 2010 et 2022, pour un montant total de 791.000 euros. Sur l'année 2022, 2 contrats ont été déposés : l'un sur la commune de La Grève-sur-Mignon, chez un particulier, pour curer des fossés et restaurer un ouvrage hydraulique et l'autre, à Mouzeuil-Saint-Martin, pour la création d'une mare et la plantation de haies. Les signataires ont tous été accompagnés par le PNR dans leurs démarches administratives et pour la réalisation des travaux.

Les études d'incidences

En site Natura 2000, des projets sont soumis à étude incidences. Les particuliers, les collectivités, les bureaux d'études... sollicitent régulièrement le PNR du Marais poitevin pour les accompagner dans cette démarche.

Sur chacun de ces dossiers, le PNR est amené à fournir des données, à se déplacer pour expertise et surtout à accompagner les porteurs de projets dans le renseignement des formulaires d'études d'incidence. Les DDT(M) s'appuient également sur la connaissance du PNR pour apporter la meilleure réponse aux différents demandeurs.

En 2022, le PNR a été sollicité pour plus de 95 projets répartis sur l'ensemble du territoire : travaux d'entretien du marais, aménagements urbains, transport, manifestations sportives ou festives, etc.

La structure animatrice joue donc à la fois le rôle de relais et d'expert pour les services de l'Etat (DDT(M), DREAL et EPMP).

Les autres actions du PNR

Natura 2000 Marais poitevin est aussi mis en œuvre à travers d'autres actions du PNR : la préservation de la trame arborée, le programme de restauration des milieux, la restauration des prairies et la gestion des marais communaux, les actions de sensibilisation, la mission d'urbanisme, etc.

De nombreux autres acteurs participent également à la mise en œuvre de Natura 2000 Marais poitevin par exemple en portant des acquisitions foncières, en gérant des sites protégés (RNN, RNR, etc.) : l'EPMP, au travers de la politique de gestion de l'eau (Contrat de marais, règlement d'eau), les syndicats mixtes Gémapien, le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, etc....

NB : les suivis biologiques rattachés aux documents d'objectifs Natura 2000 sont présentés dans la partie Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) de ce rapport d'activités.

Les actions de communication

La synthèse grand public du DOCOB



En parallèle de la procédure de validation du DOCOB, une synthèse du Document d'Objectifs a été éditée par le PNR du Marais poitevin en 2022. Elle permet de décrire de manière générale et en quelques pages le dispositif Natura 2000 et les spécificités liées au site Natura 2000 Marais poitevin. Elle indique également les outils qui permettent de participer et

d'agir. Cette synthèse a pour but d'informer tous les acteurs et a été distribuée à de nombreuses reprises. Elle est téléchargeable sur le site internet Natura 2000.

Le site internet Natura 2000 Marais poitevin

Le site internet Natura 2000 Marais poitevin a fait l'objet d'une mise à jour en termes de configuration et de contenu afin que la navigation soit plus facile et que chacun puisse avoir accès aux informations nécessaires. Sur ce site, le PNR met à disposition toutes les informations sur Natura 2000 Marais poitevin (DOCOB, procédure « incidences », espèces et habitats à enjeux dans le Marais poitevin, etc.).

> <http://marais-poitevin.n2000.fr>

Pour compléter l'action de communication, une page dédiée à Natura 2000 a été conçue sur le site internet du PNR du Marais poitevin.

PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON

Sur le littoral du Marais poitevin, un programme ambitieux et complet pour expérimenter, comprendre, projeter...

Le Parc naturel régional du Marais poitevin et ses partenaires, la LPO et l'ONCFS, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, ont engagé (en janvier 2016) le programme d'action de préservation et de restauration des habitats naturels de la façade littorale du Marais poitevin.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



5 volets d'actions ont structuré le projet :

- > Baie de l'Aiguillon : restauration d'habitats de vasières,
- > Site de la Prée Mizottière : dépoldérisation de 10 hectares,
- > Site de la Pointe de l'Aiguillon : restauration des habitats dunaires,
- > 3 études scientifiques,
- > Des actions de sensibilisation du public et de diffusion des résultats du Programme Life Baie de l'Aiguillon.

La restauration d'habitats de vasières



Depuis 2016, cette action a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la LPO. Trois phases de travaux ont permis de travailler durant 158 marées ; 118 hectares de vasières ont été restaurés, dépassant l'objectif initial de 100 hectares. De plus, 34 tonnes de tables et de ferrailles ont été recyclés, 42.000 m³ d'huîtres ont été broyées. Le coût moyen de ces travaux s'élève à 12 € par m³ traité, soit 5.200 € par hectare.

Les agents du PNR ont participé aux diverses réunions de suivi des travaux organisés par la LPO et ont contribué à la valorisation de cette action (communiqué de presse, valorisation de l'infographie réalisée en 2019, suivi de la mission vidéo sur les travaux, participation à l'organisation du colloque en lien avec les travaux). Cette action a fait l'objet de nombreuses présentations et articles de presse.

De plus, à l'issue des différentes campagnes de travaux de restauration des habitats de vasières de la Baie de l'Aiguillon, un second levé topographique par LIDAR de la baie de l'Aiguillon a été réalisé durant l'automne 2021 afin d'établir l'impact des travaux sur l'évolution sédimentaire de la baie de l'Aiguillon. En effet, durant l'automne 2016, un premier levé topographique par LIDAR de la baie de l'Aiguillon a été réalisé afin d'établir la situation sédimentaire des vasières de la baie de l'Aiguillon avant les travaux de restauration. Les deux jeux de données topographiques de 2016 et 2021 ont fait l'objet d'une analyse en 2022, réalisée par le LIENSs de l'université de La Rochelle, afin de caractériser l'évolution de la dynamique

La clôture du projet Life Baie de l'Aiguillon

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a assuré, de 2016 à 2022, la coordination du projet LIFE Baie de l'Aiguillon (programme cofinancé par l'Union européenne) dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le collectif de partenaires et d'obtenir des résultats pertinents.

L'objet du projet LIFE Baie de l'Aiguillon était la préservation, la restauration et la valorisation des habitats d'intérêt européen de la Baie de l'Aiguillon. Les objectifs du projet étaient de :

- > restaurer les habitats perturbés de la baie et de la Pointe de l'Aiguillon et limiter les effets négatifs de la fréquentation du littoral ;
- > renforcer le rôle des habitats littoraux dans une logique de résistance passive aux submersions ;
- > comprendre les interactions entre la zone humide du Marais poitevin et la baie de l'Aiguillon pour orienter les stratégies de gestion ;
- > promouvoir la richesse de ce complexe écologique, appréhender son fonctionnement et son rôle tant d'un point de vue biologique que physique.



Pour rappel, une demande de prolongation du projet de 18 mois sans incidence financière a été acceptée par la Commission européenne. Le

projet s'est donc terminé en juin 2022.

sédimentaire de la baie de l'Aiguillon et d'évaluer l'impact des opérations de restauration de vasières.

Bilan illustré 2016-2022.



En 2022, cette action a également fait l'objet de 2 posters techniques (une version française et une version anglaise) :

- travaux expérimentaux de restauration de vasière en baie de l'Aiguillon (2022)
- « mudflat restoration experiment in the Aiguillon Bay » (2022)

Dépoldérisation de 10 hectares sur le site de la Prée Mizottière

Les travaux réalisés en 2020 ont consisté à déplacer une digue de protection contre les submersions marines et fluviales, propriété du Conservatoire du Littoral, qui était fragilisée et située en bordure de la Sèvre niortaise.



Meilleure gestion des niveaux d'eau sur 20 hectares de prairies de l'exploitation



sédimentaires (relevé topographique, comptage des oiseaux, suivi de la macrofaune benthique). Le PNR a participé à la mise en place de ce suivi en 2021 et en 2022.

Cette opération a permis de dépoldériser une surface de 10 hectares de cultures de céréales pour le convertir en une surface de 10 hectares de milieu naturel. De plus, un protocole de suivi de l'évolution de la zone dépoldérisée a été engagé en 2021 en complément du suivi des 3 indicateurs écologiques (avifaune nicheuse, amphibiens, végétation et habitats). En effet, ces travaux de dépoldérisation doivent permettre d'acquérir des connaissances sur ce type d'opération, via la mise en place par la RNN de suivis scientifiques pour caractériser l'évolution dans le temps des composantes biologiques et

Enfin, le PNR a participé aux comités technique et scientifique, contribué à la rédaction des différents livrables et contribué aux journées et aux ateliers de formation pour la diffusion des connaissances.

Restauration des habitats dunaires sur le Site de la Pointe de l'Aiguillon

L'objectif des opérations conduites sur ce site était la réalisation d'opérations de génie écologique dans le but de préserver les habitats et les espèces présents sur le site de la Pointe de l'Aiguillon et de regagner des surfaces d'habitats dunaires sur l'urbanisation. Le PNR était maître d'ouvrage des opérations.

Les actions préparatoires aux travaux réalisés dans les premières années du projet ont permis la réalisation des premières phases de travaux en 2018. Ces différentes phases de travaux se sont terminées en 2021 sur trois sites opérationnels de la Pointe de l'Aiguillon.

Bilan illustré des principaux résultats des opérations conduites sur le site de la Pointe de l'Aiguillon



Dans le cadre de cette action, le PNR a :

- engagé, coordonné et suivi l'état d'avancement de ces travaux,
- assuré la gestion de l'exécution financière des marchés de travaux,
- fait le lien avec la Commission européenne dans le cadre du projet LIFE.

L'évaluation des travaux a également été réalisée en caractérisant les bénéfices de ces opérations sur l'avifaune nicheuse. De plus, le PNR a participé à la valorisation de l'action via le site internet et le Facebook du projet et via la création d'un panneau d'information installé à la Pointe de l'Aiguillon (L'Aiguillon-la-Presqu'île, 85).

En 2022, cette action a fait l'objet de plusieurs communications disponibles sur le site Web du projet LIFE

Baie de l'Aiguillon, d'articles de presse et de l'accueil de plusieurs groupes de visiteurs :

- 2 posters techniques (une version française et une version anglaise) :
 - Travaux de restauration et de renaturation de la Pointe de l'Aiguillon (2022)
 - « Restoration and renaturation work on the Pointe de l'Aiguillon » (2022)
- 1 vidéo de présentation de l'action de 4 minutes : Restauration des habitats dunaires de la Pointe de l'Aiguillon (<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/videotheque>)
- Accueil de groupes sur site : colloque de restitution du projet LIFE Baie de l'Aiguillon (avril 2022).

Le suivi des différentes études du projet

Une étude de la qualité de l'eau en Baie de l'Aiguillon

La baie de l'Aiguillon et le Pertuis breton constituent une zone côtière d'une grande importance environnementale et économique (zones conchylicoles). Cette zone est influencée par les apports d'eau douce en provenance du Marais poitevin. Une étude portée par l'OFB a établi l'état des connaissances de la qualité de l'eau de la baie de l'Aiguillon. Des prélèvements, échantillonnés durant deux ans (janv. 2017 à janv. 2019) ont été réalisés sur huit sites localisés dans la baie et aux exutoires des différents fleuves l'alimentant, afin de comprendre le lien entre les apports d'eau douce du Marais Poitevin et la zone côtière ainsi que les risques associés. Les résultats obtenus s'articulent autour de plusieurs volets : nutriments, carbone, matières particulaires, pesticides et salinité (Coignot et al. 2020). Ces apports qualitatifs terrestres plus ou moins réguliers sont l'un des facteurs clés du fonctionnement de l'écosystème, influençant en partie la production primaire de la baie.

Une étude portée par l'Établissement public du Marais poitevin a également été conduite pour estimer les apports quantitatifs des principaux exutoires du Marais poitevin vers la baie de l'Aiguillon.

En 2022, le PNR a participé à la réflexion et à la rédaction des différents livrables de cette étude :

- le vade-mecum sur la gestion de l'eau
- le bilan de l'action à l'attention de la Commission européenne
- les documents préparatoires à l'évaluation du plan de gestion 2013-2022 de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon.

Une étude sur l'utilisation de la Baie et des marais périphériques par les anatidés hivernants

La zone humide du Marais poitevin et la Baie de l'Aiguillon constituent un écosystème complexe, composé de milieux variés, d'intérêt international pour les oiseaux d'eau, en particulier pendant l'hivernage. Ces milieux sont utilisés indépendamment par les canards suivant leur rythme d'activité nyctéméral (jour-nuit).

Le LIFE Baie de l'Aiguillon a mis en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage de l'OFB, une étude pour améliorer la connaissance de la fonctionnalité de l'écosystème pour les canards via trois volets portant sur :

- la mise à jour de la localisation des sites d'alimentation et de repos par l'équipement de balise GPS ;
- l'étude du régime alimentaire par analyse des contenus de gésiers des canards prélevés à la chasse en périphérie de la baie ;
- l'étude de la ressource alimentaire disponible via l'échantillonnage de la banque de graines du sol sur prairie humide et pré-salé.



Les résultats de cette étude renforcent et approfondissent une précédente étude sur le rôle fonctionnel du Marais poitevin.

En 2022, le PNR a participé à la réflexion et à la rédaction du rapport de synthèse de cette étude et participé aux réunions de restitution auprès des chasseurs notamment.

Une étude des services écosystémiques

L'étude des services écosystémiques s'est poursuivie et terminée en 2022. Pour rappel, les données écosystémiques portent principalement sur les loisirs basés sur la nature, la récolte des produits sauvages, les denrées cultivées, les services culturels. L'étude permettant de déterminer les retombées sociales et économiques des actions du projet LIFE Baie de l'Aiguillon a été rédigé en partie en 2021 par la LPO.

Le PNR a participé de plusieurs séances de travail sur le sujet et a contribué à la rédaction du rapport final.

Des actions de sensibilisation du public et de diffusion des résultats du Programme Life Baie de l'Aiguillon

Participation à l'itinérance de l'exposition sur les richesses de la baie

L'exposition dédiée aux richesses de la baie de l'Aiguillon valorise les richesses naturelles de la Baie de l'Aiguillon et permet de découvrir ou redécouvrir les photographes professionnels et amateurs du territoire. Cette exposition itinérante est mise à disposition gratuitement auprès des organismes et collectivités qui le souhaitent et est gérée principalement par la LPO. Le PNR participe à la recherche de structures d'accueil et met à disposition les chevalets d'exposition.

En 2022, cette exposition itinérante a été exploitée lors du colloque final de restitution, qui s'est tenu au Forum des Pertuis à La Rochelle, puis du 4 juillet au 26 août 2022 à la mairie de L'Aiguillon-la-Presqu'île. De plus, les caisses de transport de l'exposition, en partie détériorées en raison des nombreuses sollicitations depuis 2017, ont été renouvelées pour assurer un transport sécurisé. L'exposition itinérante « Poses en Baie de l'Aiguillon » a ainsi permis à un public nombreux, plus de 7.000 visiteurs au cours du projet, de découvrir ses richesses naturelles à travers les images de photographes professionnels et amateurs et d'illustrateurs.

Vidéographies et infographies animées

En 2022, le PNR a poursuivi et finalisé le suivi des vidéographies et des infographies animées devant être réalisées au cours du projet. Ainsi à l'issue du projet, quatre infographies animées présentent, sur un ton décalé, les thématiques abordées dans le projet et dix vidéos pédagogiques résument les actions du projet. Les prestataires pour la réalisation de ces reportages vidéo et de ces quatre infographies animées ont été retenues à l'automne 2018. Toutes ces vidéos ont été traduites en anglais. La vidéo finale de 20 minutes a été diffusée comme prévu lors du colloque de restitution final du projet.

3 des 4 infographies sont déjà été produites en 2021. En 2022, la dernière infographie « L'écologie du canard poitevin, Mekesseksa ? » a été produite, avec le concours du PNR en version française et anglaise sous-titrée. Plus de 18.000 personnes ont vu en ligne (site Internet du projet et FaceBook du projet) ces différents supports vidéographiques. L'ensemble de ces vidéos est consultable sur la vidéothèque du site internet du projet : <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/videotheque/> Le PNR a participé à l'élaboration de toutes les vidéos.

Les posters techniques

15 posters thématiques sont utilisés comme support visuel pour présenter les différentes actions du projet. Six des quinze posters ont été rédigés en 2022. Ces posters ont été présentés lors du colloque « restauration du littoral » d'octobre 2020 et lors du colloque final d'avril 2022.

Le suivi presse

Le projet a fait l'objet de plusieurs communications (presse écrite, internet, reportages télévisées...). Une revue de presse s'est engagée depuis 2016 et s'est poursuivie en 2022. Cette revue de presse est disponible sur le site Internet du projet.

La gestion du site internet et des réseaux sociaux

Le site internet, spécifiquement dédié au projet Life baie de l'Aiguillon, a été mis en ligne en juillet 2016. Il est accessible à l'adresse suivante : <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr> On y trouve des informations générales sur le programme LIFE, des liens vers les sites de différents partenaires (PNR, LPO, CDL, etc.), les lettres d'informations, les études, les restitutions des colloques, etc. Les pages ont été mises à jour par les bénéficiaires du projet en août 2020 et fait l'objet d'actualités régulières.

Le recueil d'expériences

Un recueil d'expériences (version française et anglaise) précise les conditions de déroulement des différentes opérations du projet. Ce dernier a été rédigé en 2022 par les bénéficiaires associés. Il est téléchargeable sur le site Internet du projet : <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/documents-a-telecharger>.

Le document de vulgarisation du projet

L'équipe du projet LIFE Baie de l'Aiguillon a rédigé le rapport de vulgarisation au mois d'avril 2022. Une prestation PAO (Publication Assistée par Ordinateur) a finalisé la mise en forme de ce document de vulgarisation en mai et juin 2022. Rédigé en français et en anglais, ce document est disponible sur le site web du projet. De plus, il a été diffusé numériquement à l'ensemble des acteurs du projet.

Les actions pour sensibiliser le grand public

« Hé... La mer monte ! » est un show scientifique destiné au grand public, sur le changement climatique et son impact sur le littoral, autour d'un duo éclairé entre un chercheur et un comédien « écolo » engagé, sous le crayon affûté d'un auteur de bande dessinée. Ni une conférence, ni un cours de science, « Hé... La mer monte ! » propose un savant mélange de jeux de « maux » et d'illustrations sur le changement climatique. Vulgarisation scientifique, échanges avec le public, ce concept a séduit l'ensemble des spectateurs. Le show est animé par le comédien-animateur Mathieu Duméry (alias Professeur Feuillage), le chercheur Éric Chaumillon et le dessinateur Guillaume Bouzard. Fort de son succès, le show a été rejoué à plusieurs reprises en 2019 (Rochefort, Niort, Luçon, La Rochelle) puis en 2022 (suite à la crise sanitaire) à La Rochelle et à Narbonne.

A noter : un livre « Hé... la mer monte ! » a été coédité par le PNR du Marais poitevin et Plume de carotte en octobre 2019, écrit par Éric Chaumillon, Mathieu Duméry et illustré par Guillaume Bouzard (2.500 exemplaires vendus). Un second show scientifique et un livre « La mer contre-attaque ! » ont été créés en 2021 dans le prolongement du colloque portant sur les risques côtiers par les mêmes protagonistes.

Le colloque de restitution du projet LIFE Baie de l'Aiguillon

En avril 2022, le colloque de restitution du projet a réuni plus de 150 participants à La Rochelle durant 2 jours, et 600 connexions durant la première journée. Il a été organisé par les trois bénéficiaires du projet et a eu lieu les 7 et 8 avril 2022 à La Rochelle. La première journée, en salle, était dédiée à la présentation de l'ensemble des résultats du



projet. La deuxième journée était consacrée à une visite des différents sites du projet.

L'ensemble des productions du colloque (diaporamas, vidéos des intervenants, photos des intervenants, reportage photo, vidéo de valorisation du

colloque etc.) est valorisé sur un site internet dédié :

<https://colloque-final-lifebaieaiguillon.weebly.com>

Les actes des 3 colloques organisés depuis 2018 sont disponibles sur les différents sites web dédiés.

> le comité technique (CoTech) : Composé des agents représentant les bénéficiaires du programme, il s'est réuni à deux reprises en 2022 : le 1er mars 2022 et le 31 mai 2022.

> Les comités de suivi (CoSui) organisés selon l'état d'avancement des actions par les bénéficiaires du projet. Le PNR les organise et/ou y participe.

> Les réunions administratives et financières organisées à 3 ou 4 reprises chaque année. En 2022, le PNR a organisé plusieurs réunions de suivi administratif et financier avec les bénéficiaires du projet pour solder le projet.

La coordination du programme Life

La coordination du programme Life

Bénéficiaire principal du projet Life Baie de l'Aiguillon, le PNR a coordonné le projet en associant les bénéficiaires associés (LPO et OFB) et les partenaires techniques et financiers. Il a assuré la gestion technique, administrative et financière dans le but d'atteindre les objectifs fixés et d'obtenir des résultats attendus. La mission de coordination s'est appuyée sur 4 instances de gouvernances, aux fonctions complémentaires :

> le comité de pilotage (CoPil), le dernier comité de pilotage s'est tenu le 14 juin 2022 en présentiel. le compte-rendu est téléchargeable sur le site internet du Life : <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/documents-a-telecharger> ;

Les missions de coordination générale

La coordination générale du projet a été effectuée par deux agents du PNR. Pour la période éligible 2022, cette cellule de coordination a :

- poursuivi les relations avec les bénéficiaires associés au programme (gestion financière du projet, assistance administrative, suivi des conventions de partenariat...);
- veillé à faire respecter les engagements pris dans le cadre du programme par les bénéficiaires associés;
- organisé les comités techniques et le comité de pilotage annuel;
- réalisé le suivi des conventions de cofinancements;
- assuré le suivi financier de l'ensemble du projet;
- réalisé les bilans annuels techniques et financiers du projet pour EASME et le Ministère et réalisé les demandes d'acompte;
- réalisé le bilan annuel technique et financier pour l'animation PNR à l'attention des Régions, et fait la demande de solde 2022;
- contribué à l'évaluation de la mise en œuvre du programme à travers un suivi régulier de plusieurs indicateurs définis par la Commission;
- rédigé les actions à mettre en place à la fin du projet;
- participé à une formation à l'utilisation de Qgis;
- représenté le projet au sein des réunions internes du PNR (réunions de service, d'équipe) et externes;
- participé aux actions de communication générale du PNR.



La mise en œuvre opérationnelle des travaux

3 agents du PNR ont assuré la mise en œuvre technique de certaines opérations du projet et leur suivi administratif et financier :

- demandes réglementaires (demandes AOT, enquête publique);
- élaboration des procédures de mise en concurrence (avec le soutien des services administratifs du PNR);
- suivi des travaux;
- évaluation des opérations;
- engagement financier et paiement des prestations;
- suivi financier et technique des opérations, rédaction des bilans.

En tant que coordonnateur du projet, le PNR a également suivi les actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage des bénéficiaires (participation aux réunions de travaux, visite de terrain, cartographie et évaluation...) sur les 3 sites opérationnels du site : la baie de l'Aiguillon, la Pointe de l'Aiguillon et la ferme de la Prée Mizottière.

ESPECES INVASIVES

Connaître, observer, contenir, lutter, préserver...

La Jussie terrestre

La Jussie (*Ludwigia grandiflora*) est une plante exotique envahissante d'Amérique du sud. Elle se développe dans bon nombre de cours d'eau en Europe. Dans le marais poitevin elle prend même ses quartiers dans les parties inondable des prairies : les baisses. Elle se développent particulièrement sur les marais communaux de Lairoux et de Curzon sur environ 2 hectares, selon les années. La jussie s'enracine dans ces zones inondées et concurrence les plantes autochtones qui ne peuvent rivaliser avec la rapidité et le pouvoir de recouvrement de la Jussie. A l'échelle du communal, le risque est une propagation sur toutes les baisses et une disparition progressive de la richesse biologique

exceptionnelle et protégées qu'elles abritent. A l'échelle du Marais poitevin, une expansion de la colonisation est crainte, comme c'est le cas sur près de 800 hectares en Brière.



Un plan de gestion issu d'une expérimentation

En 2014, le Parc naturel régional du Marais poitevin a initié un programme expérimental pour 4 années, afin de trouver des méthodes de régulation efficaces. Un Plan de gestion a été rédigé en 2017 et affiné en 2018 en collaboration avec l'université de Rennes. Ce Plan de gestion permet de localiser les foyers de Jussie et d'encadrer la surveillance et la régulation des foyers par les communes et le PNR. Cela se traduit par :

- une cartographie des pieds isolés et des foyers entre avril et mai permettant de repérer les nouveaux foyers, les pieds isolés pouvant créer un foyer et enfin de contrôler la progression des foyers connus. Cette opération est renouvelée au mois d'Aout afin de mesurer l'efficacité des mesures ;
- la mise en place des exclos par les communes afin de limiter la dispersion des boutures avec le piétinement des animaux,

- l'arrachage manuel de la Jussie sur les deux communaux avec les associations locales, les communes, la société de chasse, le PNR, Eau libre...,
- l'ouverture des exclos par la commune au moment de la floraison ou la plante est moins bouturable (essai fructueux puisque la totalité des fleurs ont été abruties, évitant la reproduction sexuée de la Jussie).

Les arrachages manuels

Les arrachages manuels ont eu lieu que deux fois en raison du manque d'eau et de l'impossibilité d'arracher la jussie sans eau dans les baisses.



L'observation de la Jussie terrestre

L'observation de la Jussie terrestre est conduite annuellement par le PNR du Marais poitevin depuis 2014. Ce suivi est intégré dans le pôle Espèces Exotiques envahissantes de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin. Les résultats sont partagés chaque année en temps réel avec le Syndicat mixte de la Vallée du Lay en charge de l'arrachage de la Jussie sur les réseaux hydrauliques du Bassin du Lay dont les fossés des *communaux* et la *baisse* du Gorgeai.

Les cartes éditées chaque année sont partagées et présentées lors d'un comité consultatif annuel rassemblant les acteurs concernés par les 2 *marais communaux*.

Les relevés floristiques

Les relevés floristiques sont réalisés chaque année sur le site afin de surveiller l'évolution des *baisses*. Ils permettront de mesurer l'adaptation des plantes autochtones à la présence de la Jussie. Ces relevés effectués depuis 2014 seront analysés dans les prochaines années afin d'évaluer les actions les plus efficaces de lutte contre la Jussie et le niveau de résilience du milieu naturel.

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Préserver la zone humide, c'est aussi préserver les paysages identitaires du Marais. Ces paysages sont le fruit de la rencontre entre une culture et un espace façonné par les hommes et leurs rapports à l'eau, ils évoluent sous l'effet des activités humaines. Aussi, compte tenu de leur fragilité devant l'activité de l'homme, les paysages, qu'ils soient bâtis ou naturels, font l'objet d'une attention toute particulière et parfois réglementaire ce qui favorise leur évolution qualitative.

Le Parc contribue à préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine, si singuliers et uniques.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

PRÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS



GRAND SITE DE FRANCE

PAYSAGE - PLANTATION

AMENAGEMENT - URBANISME

DEVELOPPEMENT DURABLE — PROJETS

ARCHITECTURE - HABITER

ARCHITECTURE - CLIMAT

CADRE DE VIE - AMENAGEMENT

MESURE 14 > Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

MESURE 15 > Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin

GRAND SITE DE FRANCE

Le site classé du Marais mouillé poitevin, Grand Site de France !



Le Marais poitevin est labellisé Parc naturel régional sur l'ensemble des communes de la zone humide (200 000 hectares), et bénéficie par ailleurs du label Grand Site de France



depuis 2010 pour la partie des marais mouillés, à l'est, ce qui représente environ 1/4 du Parc correspondant aux 23 communes du site classé par l'Etat par décret du 9 mai 2003.

Les Grands Sites de France ont en commun d'être des sites classés protégés par loi et connus de tous pour la beauté de leurs paysages. Ce label est décerné aux gestionnaires des sites classés engagés dans une démarche exigeante qui vise à les préserver tout en permettant leur développement durable. Le label est décerné par l'Etat pour 6 ans renouvelables. 21 sites sont labellisés en France, réunis au sein d'un réseau de gestionnaires, le réseau des Grands Sites de France dont le PNR est membre fondateur et actif. Ce réseau regroupe une cinquantaine de collectivités engagées dans des démarches de préservation et de mise en valeur des paysages. C'est l'intérêt pittoresque (valeur esthétique) et scientifique (génie hydraulique) qui a été considéré d'intérêt général par l'Etat, reconnaissant un paysage singulier composé de voies d'eau, de prairies naturelles et d'une trame arborée dense. Il s'agit d'un site vivant aménagé par les hommes au cours du XIX^{ème} siècle, nécessitant un entretien permanent en constante évolution.

Parmi les actions menées depuis une vingtaine d'années dans le cadre de l'Opération Grand Site mise en place et animée par le Parc :

- la restauration du paysage classé (canaux et fossés, alignements de frênes têtards, prairies naturelles humides),
- le soutien à l'élevage : remise en état de Parcelles, aménagements pastoraux, création de l'association des éleveurs par bateau,
- la reconquête des liens et des usages liés à l'eau dans les communes avec un programme de restauration des ports, quais, cales dans chacune des communes,
- la gestion et la diffusion de la fréquentation touristique,
- l'accompagnement des projets (architecture, paysage), la sensibilisation des habitants pour une évolution qualitative du site.

L'année 2022 a été l'occasion d'engager les ateliers de concertation avec les 23 maires des communes du Grand Site de France pour partager ces actions menées depuis 6 ans, identifier les nouveaux enjeux et élaborer le plan d'actions pour les 6 ans à venir.



Les nouveaux défis

- La trame arborée est fragilisée (chalarose du frêne, diminution de la ressource en peupliers),
- le nombre d'éleveurs est en diminution,
- le changement climatique est à anticiper dans tous les projets,
- de nouveaux élus et de nouveaux habitants se sont installés dans le Marais et des actions de sensibilisation et de mobilisation sont nécessaires pour forger une culture commune.

Le renouvellement du label Grand Site de France

La co-construction du plan d'actions en 2022 a permis d'engager, pour les 6 années à venir, des actions transversales concernant tout à la fois les prairies, les habitats naturels, la trame arborée, la gestion des usages liés à l'exploitation du bois, l'entretien des voies d'eau et des chemins blancs, la gestion des flux touristiques, la qualité des villages ... impliquant les collectivités, l'Etat, les associations, les propriétaires, les exploitants, des habitants, des acteurs publics et des socio-professionnels.

L'animation a été conduite en interne au Parc (Sandrine Guihéneuf, directrice générale stratégique et chef de projet Grand Site de France) et donnera lieu à un dossier de candidature. Le plan d'actions sera défini en lien avec le comité de suivi des communes et les partenaires.

En 2022, le comité de suivi des communes du Grand Site de France s'est ainsi réuni à 3 occasions sous forme d'ateliers, par secteur :

> MAILLEZAIS et SAINT-PIERRE-LE-VIEUX le 11 juillet sur les différents thèmes :

- Paysage : renouvellement de la trame arborée – arbres têtards et peupliers
- Élevage : maintien des prairies naturelles
- Réseau hydraulique
- Biodiversité : préservation des habitats et des espèces
- Mobilisation et implication des habitants



Prochaines étapes

En 2023, le comité sera élargi aux partenaires et notamment aux collectivités membres du Parc et aux services de l'Etat en charge du site classé. De nouveaux ateliers thématiques sont prévus notamment sur le secteur de Bazoin. Le plan d'actions pour le renouvellement du label initialement prévu pour 2023-2029 pourrait être décalé de deux ans, suite aux évolutions nationales portant la durée du label de 6 ans à 8 ans.

L'aide concrète du PNR aux communes du Grand Site de France

En complément, le Parc apporte une aide technique spécifique aux communes et aux acteurs des communes de son territoire labellisées Grand Site de France : conseil technique, recherche de financement, soutien...

Chaque projet a été étudié en prenant en compte tous les aspects du territoire, ses spécificités, les réglementations, la qualité du cadre de vie, la préservation de l'environnement, des paysages et de l'esprit des lieux...

Les 23 communes du PNR du Marais poitevin labellisées Grand Site de France sont réparties comme suit :

11 en Deux-Sèvres : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Vanneau-Irleau, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Sansais ;
10 en Vendée : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Doix-lès-Fontaines, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond ;
2 en Charente-Maritime : La Ronde et Taugon.

A titre d'exemple, en 2022, l'intervention du Parc a porté sur les conseils aux communes, aux particuliers, aux propriétaires d'hébergements en site classé ou dans le GSF, la rédaction pour les communes de cahiers des charges techniques permettant de missionner des maîtres d'œuvre qualifiés en paysage et architecture, la recherche de nouveaux financements en fonction des projets, les conseils aux porteurs de projet, le lien avec les services de l'Etat chargés des autorisations de travaux en site classé pour :

- > Le Mazeau (camping municipal),
- > Coulon (restauration des quais et projet de **mise en lumière**),
- > Maillezais (projet de nouveau quartier)
- > Maillé (halles sur la place du port) ...
- > Sansais : conseil pour dispositif régulation circulation rue des Gravées
- > Magné : suivi PC serres de Nature Solidaire ; visite maison bourgeoise et Parc en cœur de bourg et accompagnement du projet de maison de santé

- > Saint-Georges-de-Rex : conseils projet de réhabilitation ancienne ferme en cœur de bourg (clôtures)
- > La Ronde sur un permis de construire



En lien avec le PLUId, un atelier a été co-organisé avec l'UDAP des Deux-Sèvres autour du patrimoine protégé ou à protéger à destination des communes du Grand Site de France, le 24 novembre à Coulon (79)

Les objectifs étaient notamment de :

- > Clarifier les compétences mobilisables et les procédures à suivre (site classé notamment, Natura 2000...),
- > D'imaginer collectivement les moyens de mieux protéger les abords du site classé, qui ne sont pas encore protégés réglementairement.

Les pistes d'actions ont émergé, notamment la mise en œuvre d'une « école du Marais » à destination des nouveaux habitants, artisans, agents immobiliers, ...

Pour une protection réglementaire, a émergé l'hypothèse de classer un ensemble de petits ports réhabilités en « Monuments historiques ».

Cette participation contribue aussi à l'animation Parc au Grand travaux et de l'opération Grand Site de France.



Atelier pour recherche de modalités de protection du Site classé, organisé avec l'UDAP le 24 novembre 2022 à Coulon.

PAYSAGE – PLANTATION

A toute menace, sa solution !

Afin de préserver la singularité du paysage emblématique du Marais mouillé poitevin, le Parc naturel régional accompagne les communes, les acteurs locaux et les habitants dans un vaste programme de recomposition paysagère. Face aux menaces qui pèsent sur la trame arborée spécifique au Marais poitevin (vieillissement des frênes et champignon parasite) et en tenant compte des enjeux et des attentes sociales et économiques, le PNR pilote un programme d'actions qui se construit collectivement au fil des évolutions du territoire et des expérimentations.

L'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain »

En 2022, l'appel à projets « Plantons les arbres têtards de demain » a été reconduit pour la 6^{ème} année. De nouveaux propriétaires ont fait connaître leur souhait de planter sur leurs Parcelles les essences proposées dans le cadre du Plan paysage.

Malgré des objectifs de plantation doublés en 2021, la chararose semble inéluctablement plus impactante d'années en années. Au total, 3927 arbres ont été plantés et 40 propriétaires ont été accompagnés par le Parc.

742 autres arbres furent distribués aux propriétaires directement. Depuis cette année, pour les chantiers de moins de 40 arbres le Parc accompagne les propriétaires en fournissant les arbres le matériel et une formation « Savoir planter ».

Le nombre de chantiers réalisés pendant l'hiver 2022/2023 s'est porté à 17 dans le site classé situé en Pays de la Loire, 22 sur les communes classées de Nouvelle Aquitaine et 21 autres aux abords du périmètre classé, soit 60 chantiers. Depuis le début du programme de plantations nous avons dépassé les 17000 arbres créant ainsi plus de 100 km d'alignements.

En 2022, toutes les demandes des propriétaires auprès du Parc naturel régional ont été acceptées. Sur chacun de ces chantiers, un travail fin est engagé par le PNR avec le propriétaire, pour assurer le maintien de la plantation dans le temps :

-rencontre sur site et discussion sur les objectifs de la plantation : production de bois de chauffage, tenue des berges, amélioration de la biodiversité et rôle paysager...

- rencontre sur site et discussion sur les objectifs de la plantation : production de bois de chauffage, tenue des berges, amélioration de la biodiversité et rôle paysager

- définition d'un projet de plantation : sélection des essences d'arbres, écartement, implantation,
- formation du propriétaire ou exploitant à la taille des arbres têtards et aux soins nécessaires aux jeunes plantations (cf. stages proposés par le PNR),
- prise en charge de la plantation, réalisée par une entreprise ou un chantier d'insertion, en présence du propriétaire,
- suivi des plantations : constat de reprise après le premier été, conseils sur la conduite des plantations et l'entretien des jeunes arbres, suivi après 3 ans... ..

Sensibilisation, information, participation, formation...

Des outils permettront de sensibiliser davantage d'acteurs afin de susciter de nouveaux projets de plantation.

<https://pnr.Parc-marais-poitevin.fr/action/chalarose-replantations>

A noter que les expérimentations menées depuis la création du programme portent leur fruits d'années en années. Le panel d'essence est adapté aux contraintes abiotiques de terrain et la technique de plantation se renforce.

L'axe phare de développement de l'action réside dans l'appropriation de la problématique par les propriétaires, exploitants, et élus. Sans cela, il est impossible d'implanter des arbres. La communication devra être renforcée tout comme l'investissement des acteurs. Le grand public a besoin d'exemples et les collectivités territoriales d'engager le pas au travers du Parc et confirmer la volonté collective de renouvellement du paysage.



Charme planté à Magné / Linéaire de platane à Frontenay Rohan-Rohan

Privilégier le végétal local

La démarche de production de plants d'origine locale « Marais poitevin » s'est poursuivie en 2022.

Le Centre horticole municipal de La Rochelle, est en charge de la stratification (germination), du semis des graines et de la naissance des jeunes plants d'arbres, et la technique de production est aujourd'hui bien maîtrisée.

L'association d'insertion Nature Solidaire (à Magné) complète partenariat technique en prenant en charge la croissance des jeunes plants d'arbres (qui sont replantés à l'âge de 2 ou 3 ans), ainsi que la gestion du stock de végétaux du programme. Une pépinière de jeunes plants a ainsi été mise en place à Magné au début de l'hiver 2020. Tous les végétaux y sont regroupés et les soins nécessaires à la croissance des arbres sont assurés par les équipes d'insertion, en complément des activités de maraîchage déjà existantes.

Le suivi scientifique de la Chalarose

Le protocole de suivi de la Chalarose est engagé depuis 2017. Il permet l'observation croisée d'arbres taillés ou non en têtard, afin d'évaluer le comportement de la maladie sur ces arbres. L'objectif, à terme, est de proposer des conseils de gestion des arbres pour ralentir au maximum l'impact de la maladie. Le protocole de suivi, spécifique aux arbres

têtards, est partagé avec d'autres partenaires au sein de la région Pays de la Loire (Conservatoire des espaces naturels, Fédération des chasseurs, INRA, Mission Bocage, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine...).

Une évolution très forte de la maladie est observée sur les placettes les plus à l'Est, et sur certaines, la majeure partie des frênes référencés ont disparu. La notation ne sera donc pas poursuivie sur ces placettes à l'avenir.

L'Observatoire photographique du paysage du Marais mouillé

Un Observatoire photographique du paysage (OPP) a été initié lors de la démarche paysagère de 2016. Une reconduction des photographies initiales a été réalisée en 2019 et en 2020. Le choix définitif des points de vue a été validé courant 2020. Le Parc bénéficie maintenant du suivi de 31 sites représentatifs de la diversité des situations et des milieux associés aux Marais mouillés.

Une nouvelle reconduction photographique a été menée en 2022 (elle se poursuit en 2023). Un corpus de série photographiques se met donc en place, permettant une appropriation fine des enjeux paysagers, sur le long terme.

La rigole d'Amuré - 2022



La rigole d'Amuré – 2019



AMÉNAGEMENT – URBANISME

L'aide aux communes : accompagnement des documents d'urbanisme

Dans le Marais poitevin, comme dans de nombreux territoires d'exception, cadre de vie et cadre juridique sont souvent liés. Le Parc naturel régional accompagne et conseille toutes les collectivités de son territoire en responsabilité sur les questions d'urbanisme, de paysage et d'architecture, d'affichage publicitaire, de signalisation, de circulation des véhicules à moteur...et, d'une manière générale, de préservation du cadre de vie, dans le respect des cadres juridiques et dans le respect de l'environnement.

Des documents d'urbanisme de qualité et en conformité avec la charte de Parc naturel régional

Conformément à la réglementation et aux orientations de la charte du Parc naturel régional, le Parc a accompagné les modifications, révisions ou élaborations des documents d'urbanisme des communes, Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations de son territoire, en conseillant les collectivités tout au long de leur procédure et en s'assurant de la bonne prise en compte des enjeux du territoire :

- > la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités du marais,
- > la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,
- > le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de villes et villages plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le PNR intervient en amont du projet en proposant un appui technique sur les thématiques environnementales, paysagères et patrimoniales pour aider les porteurs de projet à transposer les orientations de la Charte de Parc.

Un suivi et un accompagnement constants des projets territoriaux

Sur le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin, 6 Schémas de cohérence territoriale (SCoT) couvrent les 88 communes classées en PNR et les 8 Communautés de communes (CdC) et Communautés d'agglomérations (CdA) correspondantes, dont certaines élaborent des SCoT communs (CdC Aunis Atlantique, CdC Aunis Sud et CdA de la Rochelle ; CdC Fontenay-le-Comte et CdC Vendée-Sèvre-Autise).

Le PNR assiste les porteurs de SCoT dans leur démarche en fournissant les données de connaissance territoriale et de connaissance des enjeux environnementaux et paysagers et en participant aux réunions techniques et aux ateliers de concertation. Il émet également des avis sur ces SCoT en tant que « Personne Publique Associée ».

Ainsi, en 2022, sur les 6 SCoT qui couvrent l'ensemble du territoire du Parc naturel régional, 5 SCoT sont approuvés (dont 2 amenés à fusionner : La Rochelle – Aunis) et 1 SCoT arrêté est en cours d'approbation (Sud Vendée Littoral, enquête publique s'étant déroulée du 15 décembre 2022 au 18 janvier 2023).

Concernant les plans locaux d'urbanisme, en 2022, sur le territoire du PNR, 3 PLUi sont approuvés (Aunis Atlantique, Aunis Sud, La Rochelle), 1 PLUi est en cours d'élaboration (Communauté d'agglomération du Niortais) et 2 PLUi sont prescrits (Sud Vendée Littoral, Vendée Grand Littoral).

En 2022, le PNR a émis des avis sur les PLU des communes de Benet (révision allégée), Le Langon (projet arrêté) et Épannes (modification). Il s'est également prononcé sur la modification simplifiée du PLUi-H Aunis Atlantique et sur le projet arrêté du SCoT Sud Vendée Littoral (avant sa mise à l'enquête publique).



DEVELOPPEMENT DURABLE – PROJETS

Le Parc apporte une dimension environnementale et paysagère dans les projets soumis à étude d'impact

Le PNR du Marais poitevin veille à l'équilibre entre le développement des projets d'aménagements ou d'activités qui lui sont présentés et les enjeux de préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité. En étant à l'écoute des projets publics ou privés, en accompagnant et en conseillant les porteurs de projets, en guidant vers la prise en compte de la biodiversité, des paysages ou des ressources patrimoniales ou en préconisant des mesures de compensation, le PNR conseille et assiste les acteurs de son territoire, tout au long des projets.

L'accompagnement et les avis réglementaires du PNR sur les projets soumis à étude d'impact

Lorsque des projets soumis à évaluation environnementale (cf. article R 333-14 en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement) sont envisagés sur le territoire d'un Parc naturel régional, ce dernier est saisi pour avis par l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet. Dans le PNR du Marais poitevin, une commission « avis réglementaires », composée d'élus désignés par le Bureau du Syndicat mixte est en charge de l'étude des dossiers afin de préparer les avis réglementaires que le PNR transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent. En amont de la commission « avis réglementaires », l'analyse des dossiers d'instruction est coordonnée par la Directrice du service « médiation aux patrimoines, climat et cadre de vie » qui s'appuie sur l'expertise des chargés de mission en charge du paysage, du patrimoine et de l'environnement. Les objectifs suivis par le PNR sont :

- de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité,
- d'éviter l'implantation de projets inadaptés dans les secteurs sensibles d'un point de vue environnemental et/ou paysager,
- de réduire l'impact environnemental et/ou paysager de certains projets en demandant des améliorations.

Dans tous les cas, les mesures compensatoires proposées par les porteurs de projet sont examinées et des demandes

complémentaires formulées ; comme par exemple, la création de mares en compensation de l'extension d'une carrière, la demande d'une étude d'impact plus approfondie avant la réalisation du contournement d'une commune ou encore la réduction des surfaces imperméabilisées lors de la construction d'un bâtiment agricole, la plantation de haies ou encore l'interdiction de l'épandage pendant la période de nidification des oiseaux de plaine....

En 2022, le PNR du Marais poitevin a accompagné 2 porteurs de projets et a émis 4 avis réglementaires concernant des projets éoliens sur les communes de Sainte-Soulle, Vérine, Saint-Jean-de-Liversay et Ferrière et 1 avis concernant un projet méthanisation sur la commune des essarts en Bocage.

Le PNR a également été sollicité pour émettre 2 avis sur les schémas régionaux de gestion sylvicole en Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire.

Au total, en 2022, le PNR a émis 7 avis réglementaires concernant des projets soumis à étude d'impact environnemental.

ARCHITECTURE – HABITER

Un Plan architecture pour le Parc naturel régional du Marais poitevin

Si le Marais poitevin est en effet connu pour sa zone humide, sa biodiversité, ses paysages, c'est également un territoire habité, qui bénéficie d'une richesse architecturale diversifiée ; des grandes abbayes au petit patrimoine lié à l'eau, en passant par son habitat singulier.

Rendre perceptible la qualité architecturale du territoire

Dans le cadre de son Plan en faveur de l'architecture engagé en 2017, le Parc du Marais poitevin a poursuivi ces dernières années plusieurs actions de sensibilisation à la qualité du patrimoine et de l'architecture auprès des habitants.

Pour conserver cette identité et éviter les phénomènes de banalisation, le Parc a souhaité rendre perceptible au plus grand nombre la qualité architecturale du territoire, qu'il s'agisse d'habitat traditionnel ou contemporain.

Le carnet d'architecture : un outil de connaissance et un guide de préconisations

Suite à sa finalisation en 2021, en 2022 le carnet d'architecture continue à être diffusé ponctuellement au fil des conseils et des demandes des communes

Susciter des projets de rénovation et de construction qualitatifs et respectueux des paysages

Dans un souci de renforcement de l'accompagnement des particuliers dans leurs projets en secteurs protégés, un travail plus étroit a été établi en 2021 et poursuivi en 2022 dans le département des Deux-Sèvres avec les services de l'Etat : l'UDAP (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine - Architecte des Bâtiments de France de la Direction régionale des affaires culturelles DRAC) et la DREAL, en associant un élu local. L'architecte-conseil du PNR a participé ainsi aux journées de terrain organisées pour aller à la rencontre des porteurs de projet. Ce lien resserré assure d'ores et déjà un accompagnement qualitatif, réactif et cohérent des projets et devrait pouvoir, à terme, mieux garantir leur bonne réalisation.

Explorer les potentielles filières de matériaux naturels pour le bâtiment

Le PNR du Marais poitevin a vocation à renforcer la promotion des matériaux de construction naturels écologiques. Particulièrement compatibles avec le bâti ancien et faisant preuve d'un bon bilan carbone, ces matériaux peuvent, s'ils sont locaux, générer une plus-value économique restant sur le territoire et réduire encore leur impact carbone, voire le rendre positif, tout en valorisant les ressources naturelles. Continuer à utiliser les matériaux traditionnels permet aussi de conserver la spécificité du bâti et des savoir-faire (roseau, peuplier, pierre...) ou de les renouveler de façon cohérente avec le territoire, contribuant ainsi à perpétuer le caractère typique de l'architecture maraîchine.

De plus, le levier de développement des territoires, que représente l'usage des matériaux biosourcés (issus des ressources végétales) est souvent identifié dans les Plans Climat Air Energie territoriaux des intercommunalités (PCAET). Dans ce contexte, et afin de disposer d'éléments de positionnement stratégique, le PNR a fait mener (2020) un diagnostic des filières d'éco-matériaux pour la construction.

Ce diagnostic, partagé en 2021, avait alors contribué à nourrir les programmes des PCAET des EPCI du territoire. Il identifiait en tout premier lieu la nécessaire sensibilisation et mobilisation des élus sur la thématique afin de définir des politiques publiques incitatrices et coordonnées.

Pour cela, en 2022, le Parc a mobilisé deux de ses commissions (Energie-Transition écologique et Aménagement Cadre de vie) sous forme d'une commission mixte le 04 novembre 2022 autour d'une journée thématique. Elle a réuni au total 26 élus et techniciens.

Les objectifs étaient :

- > Découvrir les différents usages/conditions de mise en œuvre de filières d'écomatériaux pour la construction
- > Identifier les axes de mobilisation des collectivités pour promouvoir, encourager l'émergence/la structuration de filières écomatériaux
- > Proposer une démarche pour construire un plan d'actions partagé

Dans un premier temps, la visite de l'unité de production d'isolants biosourcés Biofib à Sainte-Gemme-La-Plaine (85) a permis d'appréhender concrètement de nombreux aspects intéressants de l'usage du végétal dans les

isolants, en particulier du chanvre, et de la filière industrielle ainsi créée, d'envergure nationale.
Puis 4 spécialistes ont présenté leurs connaissances spécifiques du sujet



Visite de l'usine Biofib - 04 novembre 22



Présentations des enjeux - 04 novembre 22

Le diagnostic établi pour le territoire du Marais poitevin, à l'initiative du Parc naturel régional, détecte la construction paille comme la première marche d'un plan de développement d'écomatériaux dans le PNR, grâce à la ressource existante en quantité, la présence croissante de professionnels formés et des projets « phares » (siège EPCI Aunis Atlantique, etc.). Sensibilisation et information sont une étape nécessaire pour déconstruire les préjugés, mesurer pleinement les qualités de la paille et rassurer sur sa disponibilité. Les structures accompagnatrices comme Collectif Paille et Résonance Paille sont des structures-ressources facteurs de réussite.

Concernant le bois, la ressource locale est limitée ; toutefois une meilleure visibilité des produits issus du peuplier encouragerait leur usage en aménagement intérieur. Le bois français, à préconiser comme matériau biosourcé en structure à défaut de bois local, serait encouragé par le soutien à la construction paille puisque leur mise en œuvre est complémentaire en assemblage ossature bois- isolant paille.

Également tirée par la filière paille qui l'utilise en enduit, l'usage de la terre, notamment en réemploi des terres d'excavation, peut être valorisé par le recours aux compétences locales. Le réemploi plus largement pourrait

être encouragé en fédérant les acteurs existants.

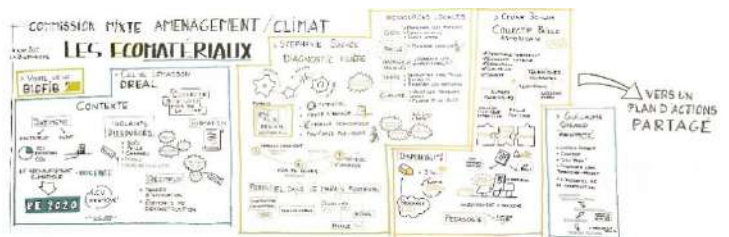
Pour le chanvre, considérant les bassins de production proches, il s'agirait de prescrire et d'utiliser les produits issus du chanvre de proximité (Biofib en Vendée, Chanvre Mellois des Deux-Sèvres) en recourant aux professionnels formés, en lien avec la structuration de filière locale de chanvre portée par le SYMBO en Charente-Maritime.

Le diagnostic territorial détecte donc un vrai potentiel de production et usage d'écomatériaux, dans le développement duquel les collectivités associées peuvent jouer un rôle majeur, avec la paille comme « locomotive » :

- A travers la maîtrise d'ouvrage : sensibiliser, former, orienter maîtres d'ouvrage, prescripteurs et grand public et encourager les chantiers exemplaires ;
- Par la mise en œuvre : sensibiliser, informer et former les entreprises, favoriser la mise en relation maîtrise d'ouvrage et producteurs locaux, accompagner la mutualisation des moyens si nécessaire.
- Par l'approvisionnement local : structurer la production de paille, professionnaliser, aider à l'équipement spécifique paille, suivant les besoins détectés.

Parmi les outils d'action et de mobilisation, sont repérés au premier chef, les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) ainsi que les plans locaux d'habitat (PLH), plates-formes de la rénovation énergétique (PTRE) et les politiques d'urbanisme plus largement.

Face à cette conclusion d'un nécessaire démarche fortement partagée, le Parc propose pour 2023 de constituer une équipe-projet avec les structures intéressées qui coconstruirait un plan ambitieux cohérent à proposer aux élus.



Intégrer les aménagements, dans le respect des projets et des lieux

Le PNR conseille les communes dans leurs projets en les aidant à garder toujours le lien et la cohérence entre les enjeux forcément croisés d'aménagement, d'urbanisation, de mobilité, de densification.

Cela peut se traduire par la visualisation des projets communaux à travers des plans commentés, sorte de plans de références pour les projets des communes, à Coulon et à Marans en 2021.

Intégrer le patrimoine bâti et paysager dans les documents d'urbanisme

De manière générale, l'intégration dans les documents d'urbanisme du patrimoine bâti et paysager maraîchin est un enjeu majeur. Il s'agit d'y garantir la protection d'éléments bâtis ou paysagers ponctuels ou linéaires (bâtiment, petit patrimoine, haies, etc.) ou de cibler certains éléments identitaires forts, tel le patrimoine hydraulique (ex. : portes à flots spécifiques sur le territoire de l'Aunis).

Dès 2019, un travail partenarial a été engagé à ce sujet entre le PNR et la Communauté d'agglomération du Niortais à travers l'élaboration du PLUi. Depuis, les échanges se sont poursuivis et ont donné lieu, en 2021, à des réunions thématiques sur le sujet afin de prendre en compte, au-delà des éléments architecturaux seuls, la cohésion globale des villages du Marais.

Cette contribution a été intégrée au PLUid de la Communauté d'Agglomération du Niortais

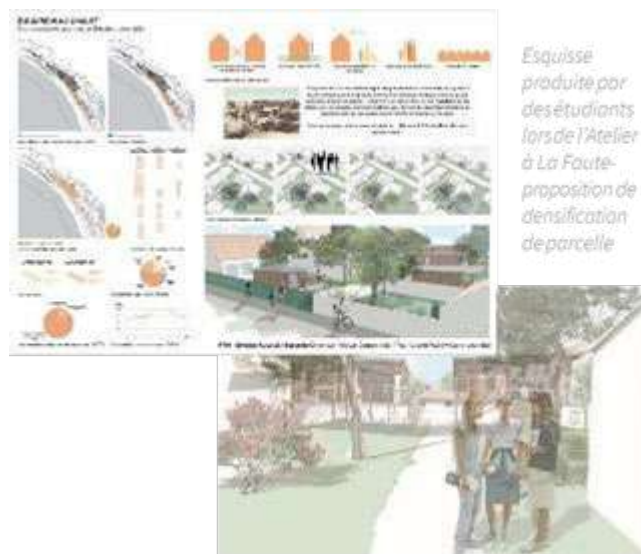
ARCHITECTURE – CLIMAT

Habiter le Marais poitevin, demain

Face aux enjeux urbains, climatiques et donc architecturaux, le PNR du Marais poitevin cherche à :

- > générer de nouvelles références pour le territoire,
- > aider les élus à se projeter dans l'adaptation de l'urbanisme et de l'architecture aux enjeux d'adaptation au changement climatique, de prise en compte des risques, d'économie d'espace, de préservation des espaces naturels...,
- > anticiper et imaginer collectivement l'architecture de demain.

Pour cela, l'accueil de jeunes professionnels lors d'ateliers d'immersion est un outil stimulant dont se sont emparées plusieurs communes du PNR pour une réflexion prospective sur « habiter le Marais poitevin, demain ».



Aléas climatiques et habitat, une expérimentation avec l'ENSA Paris-La Villette

Les compétences du PNR en médiation, en architecture et en paysage lui ont permis d'accompagner les communes volontaires dans une expérimentation d'ateliers pédagogiques élaborée avec l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette.

2022 a été l'année de l'aboutissement des travaux particulièrement riches de 2021 grâce à la convergence de la dynamique déjà existante avec l'école de Paris-La Villette axée sur les aléas climatiques et du programme Petites villes de Demain, incitant à ces démarches prospectives

Expérimentation autour d'Arçais

Depuis 2019, un projet innovant est né d'une rencontre entre le PNR et l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette. Après deux expériences, menées à Marans (2019), puis à La Faute sur Mer (2020), qui a permis de sensibiliser les élus et de proposer des projets de densification urbaine, de requalification d'espaces publics, ou encore de désartificialisation des sols, le partenariat a été renouvelé en 2020, cette fois sur plusieurs communes du Grand Site de France en Deux-Sèvres, et en particulier sur Arçais.

L'accompagnement, entamé en 2021, d'un groupe d'étudiants et leurs encadrants dans leur compréhension du territoire et de ses enjeux, en amont et lors de la visite de terrain, puis dans le suivi des projets, s'est poursuivi en 2022 par la participation à la restitution du travail final des

travaux à l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette en février et par la relecture du document de rendu final.



Restitution à Paris le 04 février 2022

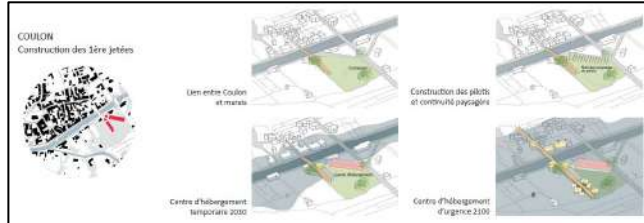
> Synthèse des propositions

La question posée était « Quel devenir pour le marais mouillé à l'horizon 2050 / 2100 en se plaçant dans le cadre d'une législation évolutive ? »

Les pistes pour imaginer le devenir de ce territoire ont été envisagées selon deux échelles de temps correspondant à deux hypothèses distinctes de l'impact de la montée du niveau des mers sur le marais mouillé.

Dans l'hypothèse à horizon 2050 d'un non-impact direct sur le marais mouillé de la montée du niveau des mers, des projets proposent des adaptations pour maintenir sa résilience actuelle et la renouveler : une ferme « dispersée » à travers tout le village et ses marais alentours, une coopérative agro-forestière pour le recours aux matériaux locaux dans le renouvellement des habitats, des micro-constructions pour remettre le Parcours de l'eau dans l'usage quotidien.

Dans une hypothèse à long terme (2100) où les politiques publiques abandonnent des ouvrages de protection devenus trop onéreux et où le marais redevient une zone vaseuse, les projets osent des modes d'adaptation innovants pour vivre avec un retour régulier de l'eau de mer : une expérimentation entre artisanat et industrie par l'usage de l'algue dans la construction, la création de jetées sur pilotis accueillant des hébergements permanents ou d'urgence.



Dans un contexte national de zéro artificialisation des sols, les projets sont fondés sur la transformation/réactivation du patrimoine ancien ou plus récent, banal ou emblématique, le tout dans un objectif de frugalité, de recyclage et d'économie de moyens. La production des étudiants est source de stimulation à la fois par la confirmation des enjeux et secteurs déjà identifiés et par des propositions.

Sansais : Première balade découverte de sensibilisation

L'ensemble de la production des 3 années pourrait donner lieu à une diffusion et un partage de cette expérience dans les années à venir.

Marans, une « Petite ville de demain » à renouveler pour la réactiver

Dans le cadre du programme Petite ville de demain et avec la DDTM de Charente-Maritime, Marans et sa « reconquête » ont été le sujet d'un semestre de travail pour un groupe de 30 étudiants et leurs enseignants de l'école nationale d'architecture de Paris-La Villette.

Pour la commune, les objectifs étaient d'enrichir les perspectives d'évolution urbaine et d'enclencher une dynamique d'implication des habitants dans la réflexion d'un futur possible pour Marans.

Après le travail d'accompagnement fait en 2021 (contribution à la préparation, partage des enjeux naturels, paysagers et urbanistiques, partage de ressources, explication, visite de terrain) le Parc a participé au vernissage de l'exposition des travaux (12 février 2022).

Restitution des travaux aux élus et vernissage de l'expo le 12 février 2022 à la Halle aux poissons

En continuité du travail entamé en 2021 pour une meilleure préservation du patrimoine de la Garete, le Parc a proposé d'organiser une visite de la rue emblématique des Gravées, pour sensibiliser habitants et autres publics aux spécificités du site.

La Nouvelle République
Mardi 16 octobre 2022
sansais

Première balade découverte à La Garete

Une découverte à la Garete, une balade découverte du village de La Garete organisée par le Parc naturel régional du Marais poitevin et de la Vienne pour le 16 octobre 2022. Elle propose de découvrir les richesses de l'architecture contemporaine remarquable, patrimoine civil et naturel de ce village à plus de 70 personnes, sélectionnées comme visiteurs, à la fois pour leur intérêt et leur connaissance de la Garete. Cette balade a été organisée par le Parc naturel régional du Marais poitevin et de la Vienne, en partenariat avec la commune de La Garete.



Un public composé d'adultes et d'enfants, curieux d'en savoir plus sur la physionomie particulière de La Garete.

Cette visite a eu lieu le 16 octobre 2022 dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture.

Grâce à une communication conjointe du Parc (renseignement de l'Open agenda national, réseaux sociaux, création et impression du flyer) et de la commune (boitage de flyer et affichage), l'évènement a réuni environ 80 personnes.

Ce type d'action de sensibilisation sera renouvelée en 2023 en Vendée et Charente-Maritime

CADRE DE VIE – AMENAGEMENT

Accompagner les aménagements, dans le respect des paysages et des singularités locales

Le PNR conseille les communes dans leurs projets, en évitant la banalisation paysagère des aménagements, en renforçant le caractère végétal et environnemental des lieux et la dimension patrimoniale des projets. En fonction des sites, le PNR adapte ses conseils pour valoriser le caractère singulier des paysages dans lequel chaque projet s'inscrit. Les quelques exemples ci-après illustrent cette mission de conseil.

> Tiers-Lieu de MARANS (17)

Esquisse pour l'aménagement du jardin du Tiers-Lieu « La Caale »



> Place de l'Euro à ANAIS (17)

Esquisse pour l'aménagement environnemental de la place de l'euro, dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du bourg. Ce projet, mise en œuvre début 2022, a été lauréat de la « Victoire de l'Investissement local », remise lors du salon des Maires en novembre 2022.





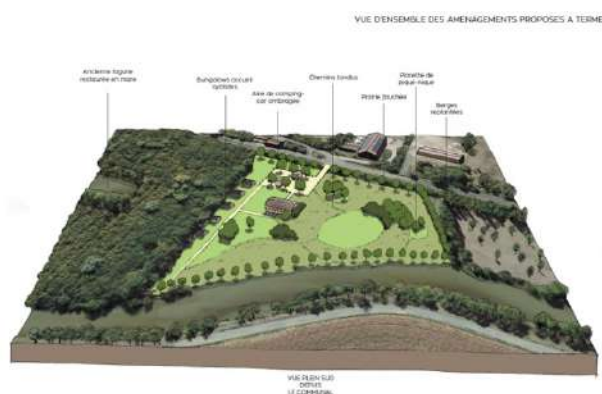
> Centre socio-culturel de St Florent à NIORT (79)
Esquisse pour la désimperméabilisation de la cour du CSC en vue de la création d'un îlot de fraîcheur.



> Place du Port à MAILLE (85)
Esquisse pour la végétalisation de la place du port.



> Bois des laves à LA TAILLEE (85)
Conseils pour la gestion du bois des laves et proposition d'aménagement pour le camping.



> Aire de jeux à ANGLIERS (17)
Esquisse pour l'aménagement d'une aire de jeux aux abords de la salle communale





> Centre-bourg de ST JEAN DE LIVERSAY (17)

Esquisse pour la végétalisation des espaces publics, dans le cadre de la démarche Villes et Villages Fleuris.



> Auchay sur Vendée (85)

Inauguration du pont et de l'aire de loisirs le 25 juin suite aux conseils et aux plantations du Parc.



> Saint Jean de Liversay (17)

Lancement des travaux de l'ancienne laiterie de Saint Jean de Liversay / 4 juillet



> Mouzeuil Saint Martin (85)

Inauguration de la ressourcerie végétale.



> Bouillé Courdault (85)

Inauguration des écolodges suite à l'accompagnement du Parc en 2021 :

conseils en amont et plantations d'arbres têtards qui permettent d'apporter de l'ombrage et d'intégrer cette nouvelle structure d'hébergement touristique dans le Grand Site de France



AXE 3

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE

Si l'histoire du Marais a contribué à forger un sentiment d'appartenance à ce territoire pour la population qui y vit, les nouveaux modes de vie plus individualistes, le découpage administratif en deux régions et trois départements contribuent à distendre et affaiblir ces liens. De ce fait, le Parc joue un rôle important.

Le Parc contribue à forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable et œuvre pour le renforcement de l'appartenance au territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ÉDUCATION - EEDD

FORMATION

SENSIBILISATION

MEDIATION - ACCOMPAGNEMENT

VALORISATION

COMMUNICATION

MEDIATISATION

MESURE 16 – Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable

MESURE 17 – Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative

MESURE 18 – Renforcer les liens entre le Marais et les villes-portes

ÉDUCATION – EEDD

L'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous

L'appel à projets « À la rencontre du Marais poitevin »



Conformément au contenu de la convention signée avec les rectorats des académies Poitou-Charentes et Pays de la Loire, le Parc a engagé un nouvel appel à projets en Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) pour l'année scolaire 2020-2021 et 2021-2022.

L'objectif principal de l'appel à projets éducatifs est de construire des projets d'éducation au territoire en associant les enseignants et les membres du Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin (RENET) et en valorisant la diversité des potentiels pédagogiques du territoire.



Le contenu des appels à projets est discuté en commissions pédagogiques. Une dizaine de personnes en moyenne y ont assisté, l'Education Nationale étant représentée par des

conseillers pédagogiques, des inspecteurs d'histoire-géographie, de sciences et vie de la terre, des chargés de mission en EEDD. Les commissions ont notamment permis de valider les nouvelles modalités d'inscription visant à renforcer la mobilisation des enseignants, la répartition des tâches et les dates relatives à l'envoi des formulaires ainsi que les thèmes des appels à projets proposé par le Parc.

L'année 2022 couvrant 2 années scolaires (2021-2022 et 2022-2023), 2 appels à projets ont été lancés : le premier portant sur le thème du climat et celui en cours portant sur une approche du Marais poitevin « aux portes de la classe ». Pour la session 2021-2022, l'appel à projets a rassemblé 8 projets répartis sur les 2 académies (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine) correspondant aux 3 départements. Ainsi, 539 élèves issus de 25 classes, réparties dans 4 écoles, 3 collèges et 1 Maison Familiale Rurale bénéficié de l'accompagnement technique et financier du Parc.

Par ailleurs, durant toute l'année, le Parc a accueilli des élèves des lycées Agricoles, des étudiants de diverses formations et est intervenu durant les Universités du temps libre de Niort.



FORMATION

Les formations du Parc, pour les acteurs du territoire

Les mesures sanitaires, les confinements successifs, la fermeture temporaire de lieux touristiques et culturels ont très fortement perturbé la mise en place des actions de médiation. En effet, ces dernières s'appuient sur des méthodes pédagogiques qui nécessitent des sorties dans le Marais et l'interaction avec les stagiaires ou les élèves. Ces conditions sont essentielles pour assurer l'efficacité de leur mise en œuvre. Pour autant cette crise fut l'occasion de s'adapter et d'expérimenter de nouvelles pratiques.

La formation « connaissances du Marais »

Depuis 39 années le Parc met les compétences de ses techniciens et de moyens financiers pour apporter des connaissances aux futurs bateliers.

Cette formation a pour objectifs principaux :

- De donner les clés de lecture et de compréhension de l'ensemble du marais poitevin avec un regard appuyé sur les marais mouillés
- D'offrir une approche transversale du territoire en abordant les paysages, la faune, la flore, les éléments du patrimoine bâti et culturel...

Les effectifs de plus en plus importants ont conduit le Parc à réaliser trois formations, une en février (15 au 18 février 2022 : 23 stagiaires) et deux en avril 19 au 22 avril et 26 au 29 avril : 49 stagiaires). Les périodes de stage respectent les dates de vacances des deux zones scolaires couvrant le Marais poitevin.

Des sessions complémentaires de perfectionnement (souvent pour aborder la faune et la flore) sont régulièrement organisées dans les embarcadères pour répondre au plus près des attentes des bateliers.

La formation

« émondage des frênes têtards »

Afin de préserver à la fois la qualité des frênes têtards et la sécurité des bucherons amateurs, le PNR propose depuis quelques années une formation spécifique à l'émondage des arbres. Cette formation est prioritairement destinée aux propriétaires qui s'engagent dans le programme de plantations pour « construire notre paysage de demain ». Ponctuellement, des agents communaux et intercommunaux se joignent au groupe pour améliorer leurs pratiques dans ce domaine. Gestes, postures, précautions, obligations... font l'objet de démonstrations par les agents du Parc et de l'association Nature Solidaire détentrice d'une solide expérience dans le domaine de l'émondage.

La formation à l'outil pédagogique « Équilibres »

4 formations et présentation du jeu ont été réalisées en 2022 regroupant 48 personnes.

Les formations sur mesure

La formation du personnel et des membres de la ligue de l'enseignement 79

L'ouverture d'un site et la mise en place de projets sur le Marais poitevin ont conduit les responsables de la ligue 79 à solliciter le PNR pour une formation permettant de découvrir,

comprendre le Marais poitevin des origines à nos jours et percevoir son potentiel pédagogique.

Cette formation s'est déroulée sur 1,5 jours associant techniciens et membres du conseil d'administration. En 2022, 64 enseignants et animateurs ont été formés



La formation du personnel du Centre Social et Culturel du Marais

De la même façon, le PNR a animé un temps de formation pour le personnel du Centre Social et Culturel du Marais à Coulon pour renforcer le lien entre les actions du centre et les réalités et enjeux territoriaux.

La formation-conventionnée avec l'Ifrée

Le PNR a été sollicité par l'Ifrée pour une prestation de formation inscrite dans son programme annuel : "des outils pour animer le travail collectif". En tant que structure formatrice sur ce sujet, le PNR a assuré le stage du 18 au 21 octobre 2021, à Niort. Le stage s'adressait aux chargés de mission des collectivités et au personnel des associations intéressées par la mise en œuvre de démarches participatives. Il a réuni 9 stagiaires.

En conclusion, 64 enseignants et animateurs ont été formés, auxquels s'ajoute 80 bateliers et professionnels du tourisme ainsi que 230 adultes en formation découverte.

SENSIBILISATION

Découvrir et comprendre la zone humide du Marais poitevin

Le Marais poitevin que nous connaissons aujourd'hui est composé de nombreux paysages. Il y a plus de deux mille ans, c'était un grand golfe appelé dans certains ouvrages, Golfe des Pictons. Ce sont des moines et des générations de maraîchers qui l'ont transformé, en creusant des canaux, élevant des digues, plantant des arbres ...

JOURNEE DECOUVERTE POUR LES ELUS

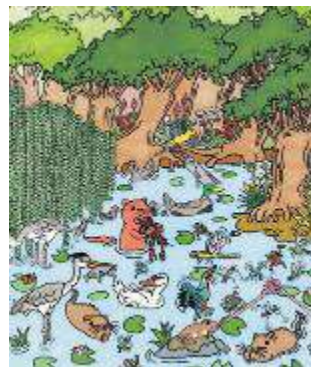
Point fort de la première année de la nouvelle mandature la journée de découverte du Marais a permis de faire découvrir les multiples facettes des paysages de notre Marais. Près d'une centaine d'élus se sont donc déplacés en car de la Baie de l'Aiguillon relique d'un ancien golfe aujourd'hui presque comblé jusqu'aux bordures du marais. Trois autres arrêts ont permis de compléter les informations regroupées dans un document de terrain. Les participants ont particulièrement apprécié cette construction simple de l'histoire des paysages du marais. A l'issue de cette journée, un sondage a permis de recueillir les avis sur le déroulement de cette journée et sujets potentiels pour la prochaine journée.



Des expositions pour toucher un large public

« Robin et Tom dans le Marais poitevin »

Afin de capter les habitants et les touristes de manière ludique et attractive sur le sujet de la biodiversité, le PNR a conçu une exposition interactive à partir d'un livre-fresque dessiné par un jeune artiste de 20 ans, Julien Auclair dit JAP, autiste. Cet amoureux de la nature a été plusieurs fois primé au Festival de la Bande dessinée d'Angoulême. En 2021, l'exposition « Tom et Robin dans le Marais poitevin » a été déclinée sous différentes formes pour s'adapter aux situations intérieures et de plein air : de grandes bâches (120 x 80 cm) utilisables en extérieur et des panneaux (70 x 50 cm) conçus pour les médiathèques et les salles d'exposition. Elle a été présentée au Forum des métiers d'art de Sainte-Pexine en Vendée. En 2022, l'exposition a été régulièrement empruntée par 10 communes.



Art en eaux troubles

Le Parc a mis en place depuis de nombreuses années un partenariat avec la Maison du Lac de Granlieu labellisé Ramsar. Des collaborations techniques et des prêts d'expositions matérialisent cette convergence d'objectifs. Le Parc a emprunté une exposition « arts en eaux troubles » pour sensibiliser les habitants aux dimensions plurielles de nos zones humides.

Un voyage dans le temps grâce à des reproductions de tableaux, des bandes sons... jusqu'à l'évocation des zones humides dans les jeux vidéo et la bande dessinée permet de porter un regard différent sur nos territoires.

L'exposition a été successivement présentée dans les locaux de la mairie et dans l'espace partagé de « la cale » à Marans.



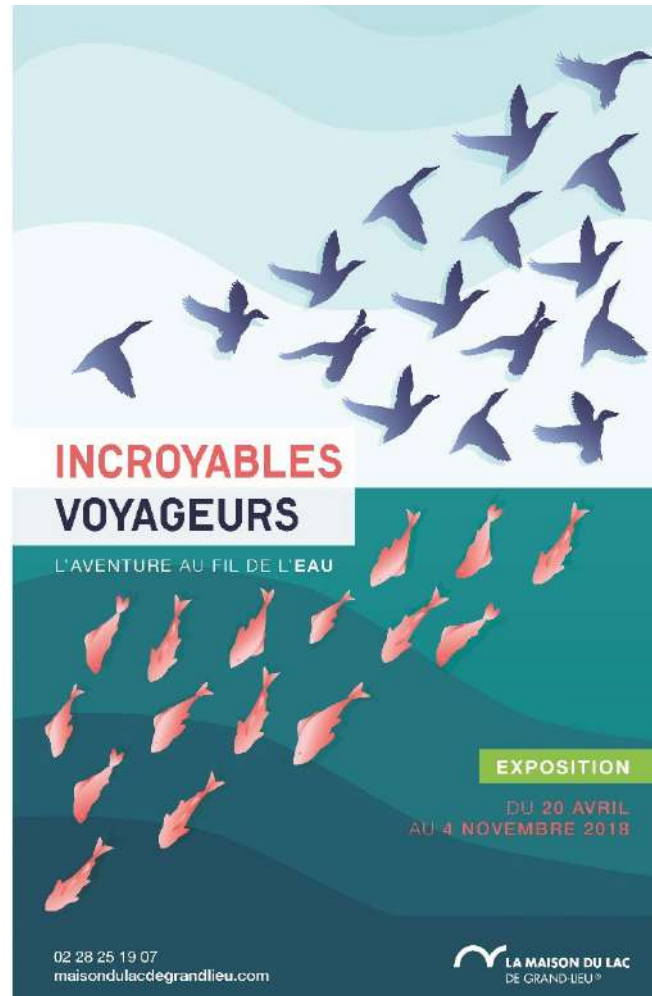
Incroyables migrants

L'exposition Incroyables migrants a été présentée dans les locaux de la Maison du Marais poitevin.

Conçue par les services pédagogiques de la Maison de Grand lieu elle a été installée et enrichie par les services du Parc.

Cette exposition a permis de partager les stratégies mises en place par certaines espèces et les moyens utilisés par les scientifiques pour les découvrir.

Cette exposition a reçu près de 20 000 visiteurs.



MEDIATION – ACCOMPAGNEMENT

Les conseils et l'assistance du PNR dans les projets de valorisation et de médiation du patrimoine

Associations et professionnels du tourisme, des loisirs, de la culture ou du patrimoine proposent chaque année une grande diversité d'activités de découverte ou d'événements en lien avec le Marais et ses patrimoines.

Le PNR les accompagne à la demande dans leurs projets, à la fois sur les questions liées à la connaissance du territoire et à la fois sur les questions de médiation.

Un projet sur la mémoire de Xynthia, entre passé, présent et avenir...

En 2022, le PNR du Marais poitevin a poursuivi l'accompagnement de l'association Cronos, un collectif de chercheurs : anthropologues, géographes, historiens et psychiatre, porteurs d'un projet de recherche et de valorisation patrimoniale de la mémoire de la terrible tempête Xynthia qui a frappé très durement le Marais poitevin et la côte vendéenne en février 2010.

Le projet de recherche « Submersion et résilience : la mémoire de Xynthia » bénéficie d'un soutien de la Fondation de France depuis 2021 (appel à projets réservé aux projets émergents). Le PNR est partie prenante du consortium qui accompagne le projet et l'anthropologue du PNR est membre du Conseil scientifique et du Comité de pilotage technique du projet.

En 2022, le projet émergent « mémoire de Xynthia » s'est largement structuré et les premières enquêtes et rencontres ont été initiées afin de vérifier le bienfondé du projet et sa faisabilité. Un bilan des actions réalisées en 2021 et 2022 a été édité et transmis à la Fondation de France en novembre 2022.

Pour poursuivre le projet et le mettre en œuvre, Cronos candidate à un second appel d'offres de la Fondation de France mi-2023. Aussi, fin 2022, différents ateliers participatifs de corédaction du Projet culturel et scientifique (PCS) ont-ils été organisés par Cronos. Les ateliers ont réuni des habitants, des associations, des élus locaux, des centres de recherche, des collectivités et organismes publics (pompiers, services des Régions, PNR, etc.), des artistes...

Depuis 2020, le projet de recherche et d'animation sur la mémoire de Xynthia ayant rencontré un grand succès auprès des Centres de recherche et auprès des communautés de communes et communes côtières (entre Loire et Charente), Cronos a renforcé la gouvernance du projet courant 2022 et a affiné son projet scientifique ainsi qu'un ensemble de partenariats connexes permettant la valorisation des fonds documentaires et des témoignages

recueillis (archives départementales, ethnopôle de La Rochelle, associations locales...).

Le principal enjeu de ce projet est largement partagé par les parties prenantes qui, en 2022, se sont fait connaître pour le soutenir : observer / écouter, comprendre / analyser, partager et coconstruire la résilience face aux risques.

L'originalité de l'approche multidisciplinaire du sujet et la volonté de partager les expériences humaines (individuelle et collective) pour mieux construire collectivement l'avenir rejoignent en tous points les stratégies d'adaptation au changement climatique portées par le PNR du Marais poitevin.

Les sentiers et Parcours du patrimoine

A Maillezais

Le travail initié en 2018 par l'association des Amis de l'Abbaye de Maillezais et la commune de Maillezais, a été confié au PNR pour se traduire en sentier du patrimoine. Avec ces deux partenaires, de nombreux échanges et déplacements sur le terrain ont permis de redéfinir un Parcours cohérent répondant aux attentes de chacun, de choisir les stations et thèmes évoqués, de construire un cahier des charges permettant le recrutement de prestataires pour la réalisation du futur circuit..

A Frontenay-Rohan-Rohan

Le PNR a accompagné la commune de Frontenay-Rohan-Rohan pour la création d'un nouveau Parcours de découverte du patrimoine historique, culturel, paysager et environnemental de la commune dans le cadre de l'outil numérique de découverte touristique « Baludik ». Le sentier est ouvert depuis le 31/08 2022 (164 téléchargements). Ce sentier permet de découvrir le cœur du bourg de Frontenay Royan Rohan en cherchant un lieu de rendez-vous galant découvert dans une très vieille lettre. Grâce à ce Parcours les « chante-pleurs » n'auront plus aucun secret pour les adeptes de cette application sur smartphone.



La Maison de la Grenouillère

A Saint-Benoît-sur-Mer

En 2020, le PNR a été sollicité par la commune de Saint-Benoît-sur-Mer pour un accompagnement muséographique dans la Maison de la grenouillère. par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral. Cette maison, ouverte en 2022, permet de découvrir la biodiversité du territoire de la Communauté de Communes, les relations entre les êtres vivants et leur nécessaire protection.

Un clin d'œil appuyé permet de découvrir le marais communal tout proche.

Appui et accompagnement de démarches participatives :

- > Préparation et animation d'un atelier de production entre citoyens et producteurs locaux lors du marché des producteurs, organisé par la Petite épicerie sur la commune de Irleau-Le Vanneau, en partenariat avec le CIVAM Plaine et marais mouillés
- > Appui à l'animation du travail partenarial d'élaboration de la candidature LIFE Gouvernance Information Climat (travail initié au dernier trimestre 2022 qui se poursuit sur les 9 premiers mois de l'année 2023).
- > Intervention au lycée agricole de Luçon-Pétré dans le cadre d'une journée co-construite avec les élèves sur le thème de l'agriculture décarbonée et créatrice de bio ressources au services des territoires » = intervention sous un angle « dialogue multi-acteurs pour de projets de territoires ».
- > Conception, préparation et animation d'une demi-journée de travail multi-acteurs sur la stratégie régionale biodiversité (trames boisées) portée par la Région Pays de La Loire le 7 avril 2022.
- > Temps d'accompagnement de la structure « du coq à l'âne » à St Georges-de-Rex pour le programme d'animations de deux journées estivales (structure marquée valeur Parc)
- > Réunions de travail avec Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour élaborer le prochain dispositif d'IMS (interventions en milieu scolaire), tissant ainsi des

relations plus resserrées entre cet EPCI et le Parc sur les actions éducatives

- > Participation à « la journée de l'engagement » organisé par le Rectorat de Poitiers au Lycée Paul Guérin de Niort le 23 septembre.

Valorisation culturelle

- > **3 nouvelles représentations du Tarot des Territoires**: Chaillé les Marais (23/09), Cram-Chaban (30/09), Laiterie du Mazeau (4/06),
- > **5 festivals soutenus**: Festival de peinture de Magné, Festival International du Film ornithologique de Ménigoute, Parcours vers la Mer (Association la Rousse), Les arts par nature (Association Confluences), Festival du film de Benet.
- > Une **mise en lumière des auteurs locaux** ;
 - Eric Chaumillon « La mer contre-attaque »,
 - William Beneteau « ta femme qui t'aime : correspondance d'un poilu du Bois-le-Prête et sa famille »,
 - Bernard Martineau « histoires et confidences des animaux du Marais poitevin »,
 - Alexis Pernet « Au fil du trait : carnets d'un arpenteur ».



COMMUNICATION (DIGITALE SURTOUT)

Une mise en avant accentuée du Parc sur le web

Désormais doté de supports de communication clarifiés, homogène, de nouveaux documents de références chartés, le Parc a poursuivi en 2022, son effort de valorisation des missions et actions qu'ils mènent. En inventant, en innovant...

Comment ? Multiplication des supports vidéo, création de nouveaux contenus en ligne, valorisation de l'humain par la rédaction de portraits, renforcement de la présence du Parc sur les réseaux sociaux, nombreuses actions auprès de la presse...

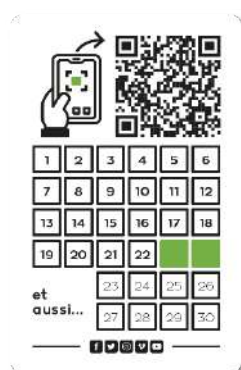
Autant d'actions de communication du PNR visant à faciliter l'appropriation des informations tout en renforçant l'image du Parc auprès de ses publics cibles, notamment les élus du territoire.

Une action inédite



CARTE 22, NOUS VOILÀ ! Suite à l'élection de la nouvelle équipe d'élus du Parc, le 29 octobre 2021, une opération de communication inédite a été initiée en janvier 2022. Les 22 membres élus du Bureau ont souhaité présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2022, avec en offrant une carte ambassadeur intitulée « 22, nous voilà ! » à l'ensemble des partenaires du Parc

(techniques, financiers, entreprises, marqués Valeurs Parc, Parcs naturels régionaux de France...), et à l'ensemble des élus : de 91 communes du Parc (chaque conseiller municipal a reçu sa propre carte), départements, régions, communautés de communes et d'agglomérations, députés...



Une carte offrant 22 privilèges tout au long de l'année 2022 (Barque, site de visite, hébergements, bière, montgolfière...), pour venir découvrir ou redécouvrir le territoire du Parc du Marais poitevin : sa zone géographique, ses spécificités, ses richesses, ses produits...

La carte a été créée par l'Agence Gleech, prestataire graphique nouvellement retenu en

accord-cadre avec le Parc. Elle a ensuite été fabriquée, et jointe à un courrier dédié et personnalisé, par l'Imprimerie Routage de l'Ouest (en accord-cadre également).

2 300 personnes ont été ainsi reçu une carte (affranchissement auprès de la Poste) donnant accès à une liste d'offres consultables sur : <https://22nousvoila.Parc-marais-poitevin.fr/>. 1800 visiteurs uniques ont visité la page internet.

De nouveaux reportages vidéos pour parler de l'action du Parc

« 7 choses à savoir sur nos arbres têtards » En mars 2022, à l'occasion de la « Semaine de l'arbre », le Parc a lancé une série vidéo intitulée "7 choses à savoir sur nos arbres têtards". Sept épisodes d'une minute 30, tournés quelques mois auparavant. Jordane Ancelin, paysage au Parc et fil rouge de la série, explique, de façon simple, les enjeux liés aux arbres têtards du Marais poitevin, vieillissant et touchés par une maladie appelée Chalarose. Parole est donnée aux partenaires de cette action collective de replantation. Les vidéos ont été publiées sur les pages Youtube, Facebook et Instagram du Parc. Au total, la série compte 7 000 vues fin 2022.



> Format existant « Notre Parc en action ! »

Les marais communaux | Parc du Marais poitevin - NPEA - mai 2022

2 800 personnes touchées, tous réseaux sociaux confondus
Climat. Les élus et experts sur le terrain | Parc du Marais poitevin - NPEA - août 2022

1 300 personnes touchées, tous réseaux sociaux confondus

> Format existant « La minute brève du Parc ! »

Le grand pique-nique « Valeurs Parc » à Coulon | Parc du Marais poitevin - septembre 2022

1 300 personnes touchées, tous réseaux sociaux confondus
Voyage dans le Marais poitevin pour les élus | Parc du Marais poitevin - octobre 2022

1 000 personnes touchées, tous réseaux sociaux confondus

Ces vidéos ont été diffusées par mail auprès des partenaires du Parc ainsi qu'auprès des élus du comité syndical du Parc.

Des portraits et de nouvelles actions, valorisés à partir du site internet

Le site internet, plateforme de communication du Parc, a étoffé ses contenus rédactionnels en 2022 afin de rendre plus visible les actions phares qu'il mène sur le territoire. Une nouveauté pour l'occasion : initier une série de portraits de technicien du Parc ou d'acteurs du territoire, venant illustrer les actions en question. Le Parc a collaboré pour cette prestation, avec une agence spécialisée dans la rédaction reportage photographique et vidéo – Kumquat Prod.

Le plan de communication lié à ces nouveaux contenus consistait en la valorisation de l'action par l'humain. Les portraits ont ainsi été publiés sur les réseaux sociaux du Parc, en faisant le lien vers les articles en ligne dédiés aux actions du Parc.

En 2022, les portraits suivants ont ainsi été publiés :

- > Pierre Guillermin, Géomatique et transversalité. Des cartes pour tous.
- > Richard Joseph, responsable Médiation au Parc. Une génération à transmettre sa passion du marais.



- > Alain Texier, de la dune à la pipistrelle, la biodiversité à l'unisson
- > Chez Agnès, chambres d'hôtes L'horizon, comme à la maison
- > Damien Moulin, passion vélo pour une découverte différente du marais

Sur le site internet du Parc, ils ont été consultés dans leur intégralité sur le site internet (durée moyenne de consultation 2 minutes) selon les chiffres suivants :

- > Portrait de Pierre Guillermin : 94 visiteurs uniques (2194 sur facebook et insta)
- > Portrait de Richard Joseph : 275 visiteurs uniques (3694 sur facebook et insta)
- > Portrait d'Alain Texier : 290 visiteurs uniques (2760 sur facebook et insta)
- > Portrait de Damien Moulin : 187 visiteurs uniques
- > Portrait d'Agnès : 51 visiteurs uniques

Les trois premiers portraits, diffusés sur Facebook et Instagram ont touché 8 700 personnes.

- En 2022, les actions suivantes ont été rédigées et publiées sur le site internet du Parc : <https://pnr.Parc-marais-poitevin.fr/action> :
- > La médiation aux patrimoines (200 visiteurs uniques)
- > Projet LIFE Wild Bees | Abeilles Sauvages | (332 visiteurs uniques)
- > L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (621 visiteurs uniques)

Ces pages, toutes confondues, ont été consultées par 1153 internautes



Statistiques site internet

Le site institutionnel vise tous les publics qui souhaitent en apprendre plus sur le PNR, ses actions et qui veulent suivre son actualité. En 2022, 21 articles d'actualité (contre 16 en 2021). Parallèlement au travail d'écriture de fond et de portraits qui a été mis en œuvre en 2021. L'objectif étant de valoriser le cœur de mission du Parc, les actions qu'il porte afin d'expliquer les actualités mises en avant.

Des statistiques de fréquentation 2022 en hausse par rapport à 2021

> 79 521 visiteurs uniques (66 983 en 2021)

> 153 352 pages vues (141 525 en 2021)

Réseaux sociaux

Le Parc disposait jusqu'ici de 2 comptes Facebook (Parc, Destination Parc) et de 2 comptes Twitter (Parc et Destination Parc). Grâce à ces vecteurs, il touche un large public, présent ou non sur le territoire, qui montre son intérêt pour le Marais poitevin. Les réseaux sociaux du Parc représentent un vecteur central de communication sur ses actions et sur la destination.

En 2022, le Parc a continué de démultiplier sa présence sur ses comptes Facebook, Twitter et investit la communauté Instagram et LinkedIn. Suite à l'audit réalisé par François

Guibilato en décembre 2021 afin d'optimiser la présence du Parc sur ses réseaux, une charte éditoriale a été établie, un nouveau rubriquage et la fusion des pages Facebook « Destination touristique » et « Parc » a été actée.



Le compte Facebook du Parc montre des chiffres supérieurs à l'année 2021

369 672 personnes touchées (364 940 en 2021)

12 524 visites de la page (6 232 en 2021)

645 nouveaux abonnés (583 en 2021)

Le compte Twitter du Parc

2220 abonnés (contre 1700 en 2020)

Le compte Instagram du Parc

5 770 personnes touchées

2018 visites

147 nouveaux abonnés

Le compte LinkedIn

400 abonnés (129 en 2021)

5 nouveautés
4 ré-éditions



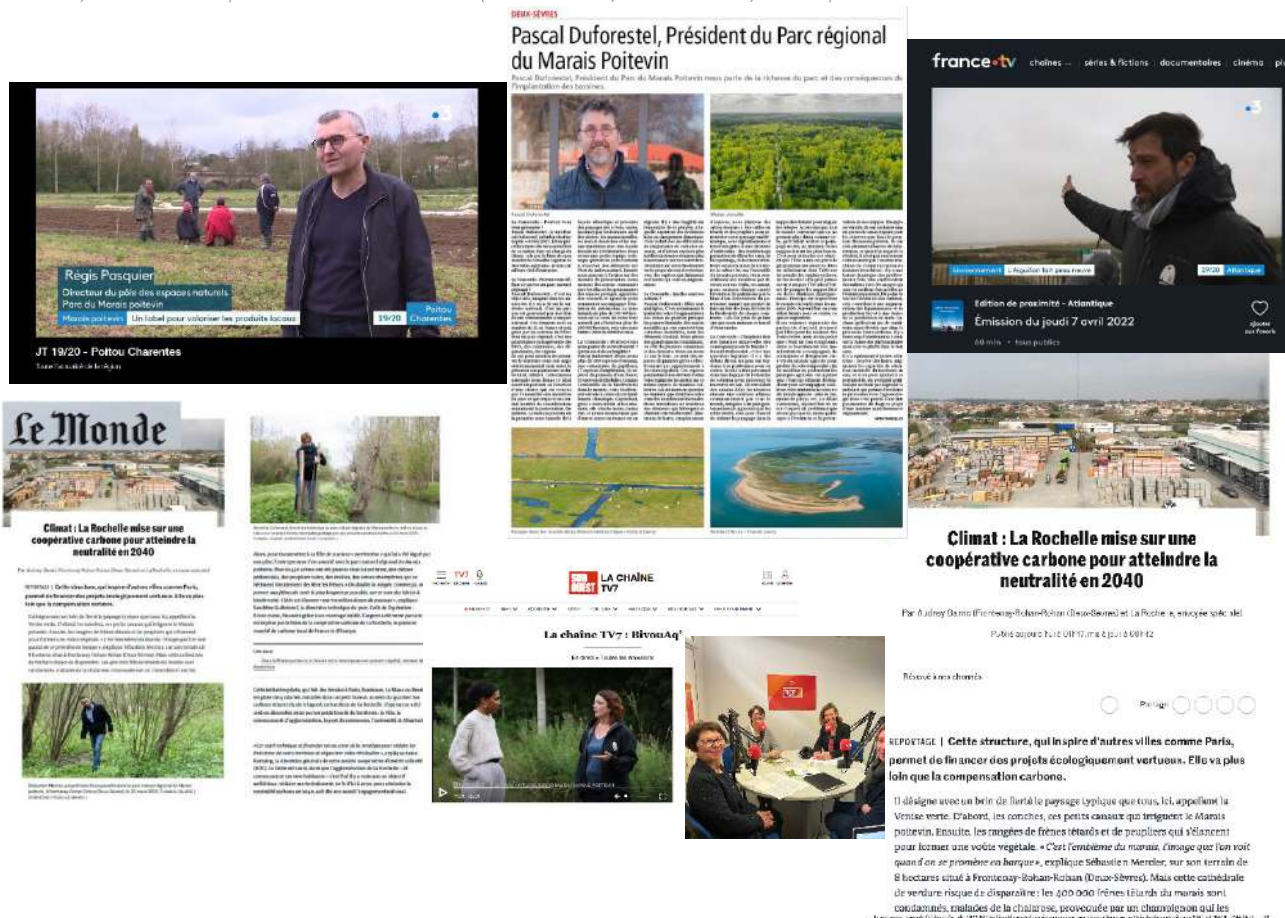
MÉDIATISATION

Le Parc naturel régional et le Marais poitevin dans les médias

Les médias régionaux et nationaux. Une montée en puissance.

> Retombées directes

En 2022, 16 (13) points presse ont été organisés en présence des élus et acteurs du territoire et 12 (4) communiqués de presse envoyés. Ces communications valorisant les actions 2022, ont donné lieu à 80 retours presse directs, dont 8 reportages télé (France 3, TV Vendée...) et 6 émissions radios. (Collines Fm, France Bleu, RCF...)



> Sollicitations presse sur le Parc, au-delà de nos communiqués officiels

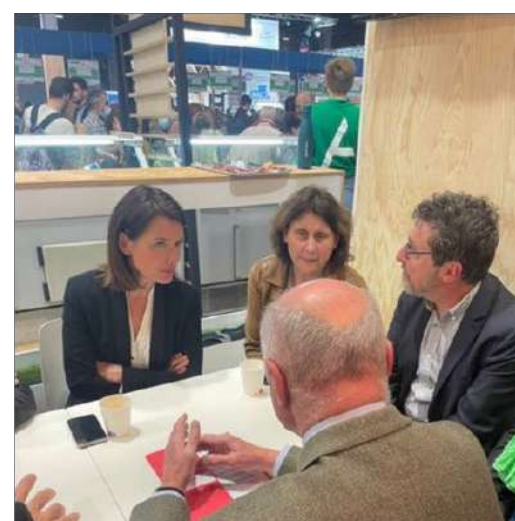
Le Parc est, par ailleurs, très souvent impliqué et sollicité pour la parution d'articles ou la réalisation de reportages. Ce fut largement le cas pour l'année 2022. Il a ainsi répondu à 60 demandes de médias (contre 20 en 2021) locaux, et nationaux tels que France 5, Arte, TF1, TV7, C8, France 3, France Inter, France Bleu, La Gazette des communes, Le Monde, Le Figaro, Marianne... Les actions du Parc liées à l'éducation dans les écoles, le développement du tourisme fluvial, climat, plantations, promotion touristique, paysage, élevage, sécheresse, espèces invasives... ont été traités par plusieurs dizaines dans les médias locaux, régionaux ou nationaux.



Chaque semaine, le PNR rassemble en une revue de presse interne au syndicat mixte les articles publiés dans les médias suite aux actions de communication du PNR ou les articles d'actualité qui ont trait au territoire ou au PNR. En 2022, ce sont 42 revues de presse ont été réalisées et diffusées aux élus du Bureau du PNR et aux services du PNR



SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES



UN RAYONNEMENT au cœur des réseaux

Un rayonnement national et international

A l'échelle nationale, le Parc a poursuivi son implication au sein du Réseau des Grands Sites de France, ce qui lui a valu la reconnaissance du territoire au travers de



l'investissement de Sandrine Guihéneuf, co-directrice du Parc, qui s'est vue remettre l'ordre national du mérite par Anne Vourch, Directrice Fondatrice du Réseau des Grands sites de France et membre du Comité Français des biens du patrimoine mondial de l'Unesco, le 19 novembre 2022.

> Exposition nationale présentée au sénat France Patrimoines et territoires d'exception relayée à l'international



> 6 septembre 2022 : témoignage au colloque Icomos, section française du patrimoine mondial avec la ville de Niort « le patrimoine au service de la solidarité ville-campagne »



> 12 au 14 octobre : Rencontres annuelles des Grands Sites de France à Ajaccio : témoignage du Parc sur le thème de la sensibilisation au paysage par le biais de la médiation culturelle



> 2 et 3 juin : Participation à l'élaboration du Guide national « paysage et transition énergétique » à Paris lors du conseil d'administration du Réseau des Grands Sites de France et de la journée thématique paysage et énergie

> 4 octobre 2022 : Accueil d'une délégation des marais de Brouage



> 12 décembre 2022 : Présentation de l'action menée dans le Marais poitevin au colloque Adapto dans les marais de Rochefort Brouage



> 19 au 21 octobre 2022 : Congrès des Parcs à Saint Nazaire (PNR de Brière) sur le thème de l'urgence des convergences face à la crise écologique et climatique



Atelier présidé par Pascal Duforestel : « Les communes et leurs élus face à l'érosion de la Biodiversité »

> 28 au 30 septembre 2022 – Participation au 14ème séminaire annuel des acteurs des sites de Ramsar à Quimper



> Accueil de délégation :
Le 31 avril 2022 Madagascar
Le 14 novembre 2022 Vietnam

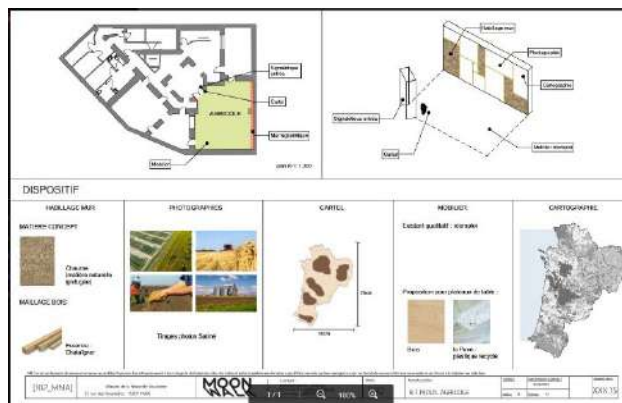


> Exposition Maison Nouvelle-Aquitaine – nov. 2022



21 rue des Pyramides
75001 PARIS

www.nouvelle-aquitaine.paris



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE

Afin d'animer la gouvernance du Parc naturel régional du Marais poitevin, les élus du syndicat mixte de gestion du label ont consolidé, courant 2016, les instances de concertation entre acteurs du territoire et élus ainsi que l'organisation décisionnelle et l'instruction des dossiers.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin anime et coordonne la concertation entre acteurs et entre élus du territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

ORGANISER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE



SYNDICAT MIXTE
COMMISSIONS THEMATIQUES
GROUPES TERRITORIAUX
OBSERVATOIRE TERRITORIAL
EVALUATION

- 1 – Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional
- 2 – Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional
- 3 – Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional
- 4 – L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire

SYNDICAT MIXTE

Animer et piloter le Parc naturel régional

Les élus du Parc naturel régional du Marais poitevin

En 2022, le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin s'est réuni à 4 reprises sous la Présidence de Pascal Duforestel :

> à Chaillé-les-Marais (85), le 27 janvier, afin d'acter le Débat d'orientations budgétaires pour 2022, d'autoriser le réaménagement des prêts pour le pôle des espaces naturels et la Brasserie, d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres pour le recrutement du concessionnaire des deux bateaux ;

> à Marans (17), le 22 mars, afin d'approuver le budget 2022 et réviser les statuts du syndicat mixte, à savoir :

- * adoption de l'évolution du calcul des cotisations des communes à 1€ par habitants
- * adoption du nouveau mode d'association des chambres départementales d'agriculture comme partenaire associé avec voix consultative.

> à Chaix (85), le 15 juin, afin d'adopter les comptes administratifs 2021, le budget supplémentaire 2022 ainsi que d'attribuer la concession pour l'exploitation des deux bateaux sur la Sèvre-Niortaise.

> au Bourdet (79), le 7 octobre, afin de réviser les statuts du syndicat mixte, à savoir :

- * adoption de l'évolution du calcul des cotisations pour les villes de Fontenay-le-Comte, Luçon et Niort ;
- * adoption de l'évolution du calcul des cotisations des EPCI de 1 € symbolique par structure à 50 % du montant total des cotisations des communes classées de leur territoire ;
- * adoption de l'évolution de la représentation des EPCI au sein du Comité syndical de 1 à 7 voix ;
- * adoption de l'élargissement de la composition des partenaires associés avec voix consultative au Comité syndical aux Chambres départementales de commerce et de l'industrie, aux Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire et aux chambres régionales des métiers et de l'artisanat
- * adoption de l'inscription du Conseil Scientifique et prospectif et de la Conférence des associations de protection de la nature et de l'environnement comme organes consultatifs.

Le Bureau du syndicat mixte s'est, quant à lui, réuni à 7 reprises en février, mars, mai, juin, juillet, octobre et décembre. 45 délibérations ont été prises.

Les membres du Bureau, référents sur les dossiers ou les thématiques, président ou participent également aux différentes commissions, comités de pilotage animés par le Parc naturel régional ou par ses partenaires (Natura 2000, Plan paysage, Grand Site de France...) ; ils travaillent très étroitement avec les services du syndicat mixte.

Les services du syndicat mixte de gestion

Au 31 décembre 2022, 25 agents étaient en poste au sein du PNR (20 titulaires et 5 contrats à durée indéterminée). Par ailleurs, pour l'accomplissement du programme d'actions, 2 contrats à durée déterminée ont été prolongés, 1 contrat de projets et 8 accroissements temporaires d'activité ont été recrutés sur l'année 2022 ainsi que 14 stagiaires (dont 3 en découverte).

Enfin, 24 chargé.e.s de mission, technicien.ne.s et stagiaires ont été formés en 2022, par le géomaticien du Parc, à l'utilisation du SIG et à l'utilisation de l'outil GPS collecteur de données.

Les outils professionnels et les équipements

Le Parc naturel régional du Marais poitevin s'appuie au quotidien sur différents outils techniques et de communication qui évoluent tantôt suite aux besoins et demandes des élus, des usagers, des services, tantôt aux évolutions réglementaires, tantôt aux évolutions technologiques.

Afin de s'adapter aux besoins et évolutions de pratique notamment s'agissant du télétravail, le PNR a mis en place un VPN (Virtual Private Network) pour l'accès à distance au serveur.

Du côté des outils métiers, la mise à disposition et l'indexation des cartes sont opérationnels dans la médiathèque image.

Enfin, concernant les 3 sites internet administrés par le Parc du Marais poitevin (site institutionnel du Parc, site touristique du Marais poitevin et site de l'observatoire du patrimoine naturel), une veille technique est nécessaire tout au long de l'année ; elle vise à résoudre les éventuels problèmes et à apporter des améliorations favorables au référencement et à la visibilité des sites, notamment via une analyse de leur audience.

L'activité administrative

Côté « finances »

Outre la préparation des différents exercices budgétaires (budgets primitif et supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif, débat d'orientations budgétaires), la relecture des rapports d'actions et conventions, ce sont également 80 dossiers de subvention déposés et suivis, 10 marchés et un contrat de concession en cours, 455 bons de commande ainsi que 2.122 mandats et titres émis en 2022.

Par ailleurs, à des fins de rationalisation, les contrats de prêts renégociés permettant de réaliser des économies d'intérêts.

Côté « ressources humaines »

La mise en place d'une nouvelle organisation des services en octobre 2021, pour laquelle le Comité Social des territoires a émis un avis favorable.

Côté « secrétariat et accueil »

Ce sont plus de 400 courriers et conventions qui ont été traités et 9 500 mails institutionnels envoyés via le logiciel Post Parc, auxquels s'ajoutent les activités de planification

de réunions, réservation de salle et véhicules. Par ailleurs, durant la saison touristique, il convient de souligner que le nombre d'appel téléphonique journalier augmente significativement dès le début de la moyenne saison entre 15 à 20 par jours, de février à avril, et, en haute saison, entre 20 à 40, de mai à septembre.

La coordination avec les partenaires financiers

Dans le cadre de la préparation de son programme d'actions 2022 et du rééquilibrage des recettes statutaires, un « G5 » a été organisé en octobre 2022 réunissant les Régions Pays de La Loire et Nouvelle-Aquitaine, les services des Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Une seconde réunion avec les services de l'Etat a également eu lieu.

GOUVERNANCE

Le PNR anime la concertation et les réflexions collectives

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin a organisé sa mission de coordination de d'animation à travers la mise en place d'instances thématiques de concertation ou de réflexion collective. Différents groupes de travail se réunissent tout au long de l'année en fonction des besoins. Parmi ces groupes de travail, on trouve les commissions d'élus, les groupes territoriaux et de partenaires, le Conseil scientifique et prospectif du Parc, la Conférence des associations de protection de la nature et de nombreux Comité de pilotage ou de Comités stratégiques... Chacune de ces instances à sa propre forme et son propre rôle mais toutes concourent à éclairer les décisions du syndicat mixte.

Des commissions de réflexion stratégique qui facilitent les échanges et préparent la décision

Ces commissions actives ont réuni entre 20 et 50 participants à chaque fois. Elles ont souvent été organisées sur le terrain et ont permis de nourrir l'activité 2022 et les Projets d'Action à venir.

Elles facilitent les regards croisés entre les acteurs mobilisés à l'échelle du PNR.

Les 8 commissions ont été mobilisées et représentent 24 réunions sur l'année 2022

1-Commission Transition énergétique et climat / Lydie Bernard

Dates et sujets des commissions :

* Jeudi 27 janvier 2022 à Chaillé-les-Marais – Climat et Energie : Quelle stratégie énergie climat pour le Marais poitevin ?

* Vendredi 22 avril 2022 – Pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré – Transition énergétique et Climat : Ateliers pour coconstruire la feuille de route

* Mercredi 29 juin 2022 – Climat Energie. Echanges et co-construction du programme d'actions

2-Commission Agriculture / Lydie Bernard

Soutenir la dynamique de gestion collective des marais Communaux

- > Renforcer l'accompagnement des communes et des éleveurs
- > Amplifier les moyens destinés aux aménagements pastoraux
- > Intensifier la communication et la médiation pour valoriser les marais communaux, « estives du Marais poitevin » (ouvertures, animations école, lettre des communaux, panneaux entrée, sentier RNR...)
- > Accompagner les communes pour augmenter les surfaces de marais communaux



Dates et sujets des commissions :

*Vendredi 22 avril 2022 – Pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré – Transition énergétique et Climat : Ateliers pour coconstruire la feuille de route

*Vendredi 3 juin 2022- Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud
Groupe thématique sur les axes : Communication, élevage, Foncier, Ressource naturelle et Innovation-expérimentation. Visite de terrain : le Communal de la Maraichine au Bourdet, la Roselière de Taugon

*Mardi 28 juin 2022 - PNR Coulon – Agriculture : Orientations du Parc en matière d'agriculture

* Jeudi 3 novembre 2022 - Lycée de Pétré, route de la Rochelle à Sainte-Gemme-la-Plaine – Agriculture : Partager le contenu du projet de programme d'actions 2023 élaboré en réponse aux orientations retenues.

3-Commission Biodiversité / Séverine Vachon

Protéger, valoriser les milieux naturels remarquables

- > Décliner la stratégie « Aires protégées » Marais poitevin - Formaliser la feuille de route
- > Engager le Parc dans la gestion des espaces naturels remarquables



Dates et sujets des commissions :

*Mercredi 23 février 2022 - *Coulon : Action du Parc en matière de protection du patrimoine naturel et la stratégie à mettre en œuvre en matière de valorisation des sites à enjeux.

*Lundi 4 juillet 2022 - à Marais : Protection de l'Anguille et visite de la passe à poissons du barrage des Enfrenaux en présence d'Eric FEUNTEN, membre du Conseil Scientifique et Prospectif.

4-Commission

Sensibilisation/Education/Médiation

Catherine Tromas



1ère journée de découverte du Marais poitevin pour les élus

- > Poursuivre ces journées
- > Approfondir les connaissances sur des enjeux stratégiques
- > Amplifier le partage de la connaissance auprès des socio-professionnels, des scolaires et l'étendre à d'autres publics via les centres-socio culturels.

Dates des commissions

*Mercredi 2 mars 2022 - Chaillé-les-Marais : Visite de la Maison du Maître de Dignes, Présentation du jeu climat "Equilibres" du PNR. Actualité du PNR en matière de médiation. Echanges sur les orientations stratégiques et prochaines actions à mener.

*Lundi 2 mai 2022- CSC de Coulon : Réunion de restitution des projets de stands proposés par l'école de design de la Souterraine

*Mercredi 4 mai 2022- 10h à 16h - La Maison de la Baie Esnandes : Prise de décision et feuille de route de la commission : quelles orientations pour la stratégie éducation-sensibilisation du PNR ?

Déployer des outils de sensibilisation sur l'ensemble du Marais pour les habitants :

- > Expositions, réseau des sites de visite, sentiers découverte patrimoine, conférences,
- > Création d'un stand Parc pour les manifestations, formations des habitants
- > Renforcer la médiation culturelle pour valoriser le territoire, partager les enjeux liés à la biodiversité, aux paysages, aux défis climatiques

5-Commission Attractivité et communication

Stéphane Villain

- > Rendre plus lisibles le Parc et ses actions
- 1- sur les réseaux sociaux :
 - > Développer le compte du Parc qui vient de fusionner avec
 - > « Destination Parc naturel régional du Marais poitevin »
 - > pour Facebook, Twitter et LinkedIn
 - > Partager et déployer des éléments de langage communs
 - > Elargir la présence du Parc sur de nouveaux réseaux sociaux pour toucher de nouveaux publics, notamment les jeunes.
- 2- Sur le terrain
 - > Mise en place de supports d'information sur les sites « pépites » et les chantiers engagés par le Parc
- 3- Dans les médias
 - > Poursuivre la dynamique. Nombre de sollicitations de médias nationaux multiplié par 2, en un an.

Dates et sujets des commissions :

*Vendredi 20 mai 2022 – PNR Coulon
Tour de table, Dans le retro aperçu des actions de communications et point sur Carte 22 nous voilà

*Lundi 24 octobre 2022 – PNR Coulon
Feuille de route Attractivité et communication 2023
Feuille de route Sensibilisation et Médiation 2023

6-Commission Avis réglementaires, aménagement et cadre de vie Arnaud Charpentier

- > Les orientations : un aménagement du territoire adapté aux enjeux patrimoniaux et aux nouveaux défis

Dates des commissions :

*Vendredi 25 mars 2022 - Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise : Rappel du rôle de la commission, point sur l'actualité des actions menées par le PNR en matière d'avis réglementaires, d'aménagement et cadre de vie...

*Jeudi 22 septembre 2022 à Coulon : Définition du plan d'actions issu des orientations débattues lors de la précédente commission.

*Vendredi 4 novembre 2022 - Usine Biofib à Sainte-Gemme-La-Plaine puis à la Bretonnière la Claye / Ecomatériaux et leur filière

* Mercredi 16 novembre 2022 (journée) - Coulon et Niort : Géothermie

7- Commission Marque Parc - Arnaud Charpentier Marque Parc : développer le réseau



- > Bilan Marque 2022 :
- > Lancement des 2 premiers Grands pique-niques Parc en 2022
- > 99 produits et services marqués soit 20 de plus en 2022.
- > Accent mis sur les « productions » identitaires : blé dur avec les pâtes, blé tendre avec la farine, mogettes

Dates des commissions :

* Mardi 22 mars 2022 - Saint-Denis-du-Payré : Bilan 2021 de l'action "Marque Valeurs" et perspectives 2022

* Jeudi 27 octobre 2022 - La Minoterie de Courçon : Premier résultat de l'enquête lancée auprès des éleveurs bovins marqués - Proposition de marquage dans le secteur touristique et agricole - Présentation du catalogue des entreprises marquées "Valeurs" - Visite de la Minoterie de Courçon et échanges avec son directeur.

8-Commission finances Jean-Pierre Servant

Inter-commissions

*Vendredi 7 octobre 2022 - Le Bourdet : Point sur les travaux des commissions mises en commun

* Jeudi 22 décembre 2022 - Coulon : Bilan et traduction des documents en perspective de 2023.

En conclusion

En parallèle des Commissions thématiques, des Comités de pilotage, des instances de concertation, des comités de suivi des communes du Grand Site de France ont été organisés en 2022.

*Comité Tourisme fluvial (Mercredi 12 janvier 2022 à 16h - à Coulon - Commission consultative des services Publics locaux)

*Ateliers Life gouvernance climat

*Commissions pédagogiques

*Comité de pilotage des Marais communaux

*Vendredi 2 décembre 2022 : Point sur l'avancement de stratégie "aires protégées"

Enfin, il convient de souligner la **réactivation des Groupes territoriaux**, lesquels réunissent les Maires du territoire par Département. En 2022, le groupe territorial des Deux-Sèvres s'est réuni, celui de la Charente- Maritime et de la Vendée se réunira courant 2023.

CONSEIL SCIENTIFIQUE & PROSPECTIF

Le PNR anime la concertation et les réflexions collectives



Marc Lambert - hydrogéologue (Niort)
Jacques Mathé - économiste rural (Marais poitevin)
Alexis Pernet - Géographe et paysagiste (Versailles-Marseille et Marais poitevin)
Yannis Suire - historien (Marais poitevin)
Jean-Pierre Thibault - inspecteur du CGEDD (Paris et Bordeaux)

Patrick Steyaert et Éric Feunteun ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de Président et de Vice-Président du CSP, le 24 juin 2022.

Les travaux du Conseil scientifique et prospectif du PNR du Marais poitevin

En 2022, le Conseil scientifique et prospectif (CSP) du Parc naturel régional s'est réuni à 3 reprises :

- le 9 février, en visio conférence pour une journée d'échanges avec le Président du PNR, Pascal Duforestel, et avec la 1^{ère} vice-présidente du PNR, Lydie Bernard, en charge du climat, des énergies renouvelables et de l'agriculture ;
- le 24 juin, pour une journée de travail en salle consacrée au bilan des 5 premières années d'exercice du Conseil scientifique ;
- les 10 et 11 octobre, sur une journée et demie pour accueillir les nouveaux membres du Conseil scientifique et prospectif et pour lancer les travaux sur les aléas climatiques, dans le prolongement des travaux des années précédentes et conformément aux demandes des élus du PNR.

Le bilan 2017-2021 et le renouvellement des membres du CSP

En 2022, le Conseil scientifique et prospectif du PNR a été renouvelé pour 5 ans. De nouveaux membres ont intégré le Conseil qui compte désormais 14 membres.

Patrick Steyaert - sociologue et agronome (Belgique), président
Éric Feunteun - écologue marin (Dinard), vice-président

Jean-Paul Billaud - sociologue (Paris Nanterre)
Éric Chaumillon - géomorphologue (La Rochelle)
Alain Dupuy - hydrogéologue (Bordeaux)
Christine Dupuy - écologue marin (La Rochelle)
Anne Farruggia - Ingénieure INRAE (Saint-Laurent-de-la-Prée)
Jean-Marie Gilardeau - juriste (Brouage)
Sylvie Houte - Ingénieure CNRS (Chizé)

Le Conseil scientifique et prospectif du PNR reste pluridisciplinaire avec un maximum d'équilibre entre les disciplines et entre les niveaux d'expérience par rapport au Marais poitevin. Une diversité qui enrichit sans conteste les débats et favorise les travaux sur les problématiques complexes auxquelles le Marais poitevin est confronté.

Un CSP qui enrichit la décision

Parmi les décisions d'ajustements prises conjointement en 2022 par le Conseil scientifique et prospectif et le PNR, on peut relever que :

- les membres du CSP, les élus et les services du PNR ont travaillé sur les modalités à mettre en œuvre pour que les apports du CSP soient aisément appropriés ;
- les travaux du CSP, qui nécessitent parfois un temps long (de la prise en connaissance du problème au livrable collectif en passant par les échanges avec les acteurs locaux, la problématisation et la corédaction de contenu), restent en connexion étroite avec les besoins d'éclairage du PNR ;
- les travaux du CSP puissent être largement partagés et de manière qualitative, c'est-à-dire à la fois représentative de la réflexion scientifique pluridisciplinaire conduite, « parlante » pour le plus grand nombre et transférable auprès d'autres Conseils scientifiques, d'autres PNR, d'autres territoires...

Au cours de l'année, de nombreux échanges ont été organisés entre le Président et le Vice-président du Conseil scientifique, la Vice-présidente référente pour le PNR du Marais poitevin, l'équipe de direction du PNR et la chargée de mission référente du CSP.

Le CSP, un vivier des compétences et de connaissances mobilisables en faveur du Marais poitevin



En 2022, CSP et PNR ont acté la dynamique d'échanges entre eux et la participation des membres du Conseil scientifique aux actions du PNR a par là-même augmenté.



OBSERVATOIRE TERRITORIAL

Suivre et capitaliser pour mieux décider et rendre compte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin dispose d'outils de suivi, d'observation, de capitalisation et d'évaluation qui permettent, au quotidien, de collecter, de qualifier et de croiser de très nombreuses données : celles qui proviennent des actions, des études et des recherches conduites sur le territoire ou celles qui sont issues de bases de données tierces (locales, nationales, régionales, thématiques...).

Les données de l'observatoire territorial



Un ensemble d'indicateurs et de données sur le PNR et sur le Marais poitevin sont suivis en continu et actualisés dès que possible par le géomaticien du PNR. Les données sont regroupées dans un document de synthèse disponible sur la médiathèque du PNR ([lien](#)).

Régulièrement mis à jour, le document est utilisé comme référence par les services du PNR. Ils y trouvent aisément les dernières informations connues sur le syndicat mixte (ex. : l'actualisation des fusions de communes) ou sur le territoire (ex. : l'actualisation des données démographiques ou les calculs de surface de prairies).

Le système d'information géographique pluri-thématique sur le Marais poitevin

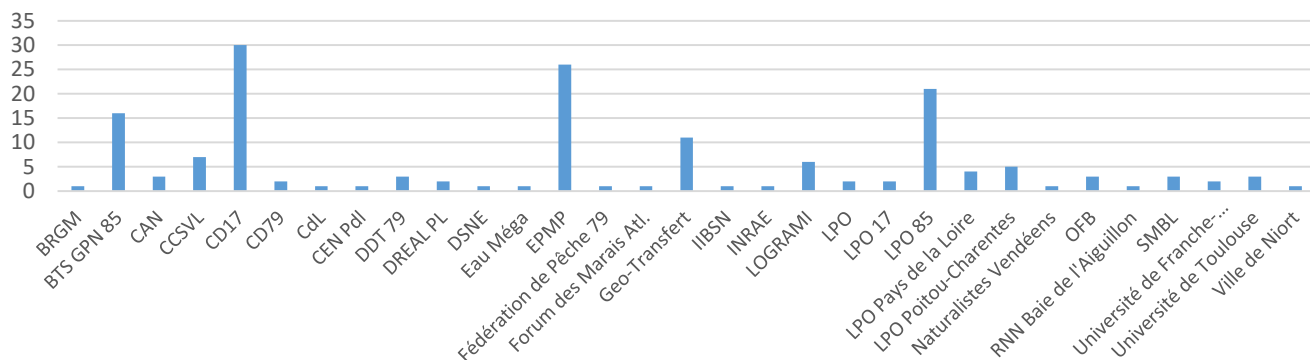
Depuis 2000, un système d'information géographique pluri-thématique sur le Marais poitevin est constitué et exploité. Ce Système d'Information Géographique (SIG) est un outil d'observation territorial pertinent, mais aussi un outil d'aide à la décision, indispensable à la mise en œuvre et au suivi des actions du PNR. Le SIG est mobilisé par les services du PNR dans de nombreux projets comme par exemple en 2022 :

- > la réalisation des cartes liées à la candidature RAMSAR,
- > le déploiement du portail web Urbansimul du CEREMA pour la gestion du foncier,
- > la réalisation de cartes de continuités écologiques pour le suivi du Grand Rhinolophe,
- > l'intégration, l'extraction et la diffusion des données biologiques de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin
- > la mise à jour de GeoNature, l'outil web pour la gestion des données biologiques, en lien avec l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin,
- > la mise à jour de Biodiv'Marais poitevin (<https://biodivatlas.Parc-marais-poitevin.fr>), l'interface web qui donne accès aux données des partenaires de la nature par exemple
- > la mise à disposition et l'indexation des cartes dans la médiathèque image du PNR.

En 2022 :

- 150 lots de données ont été produits par le PNR,
- 120 cartes réalisées concernant 14 actions,
- 24 personnes ont été formées par le géomaticien à l'utilisation du GPS collecteur de données ou du SIG,
- 163 lots de données ont été diffusés à 31 structures (partenaires et prestataires).

Nombre de lots de données



EVALUATION

Améliorer en continu et renforcer les cohérences

Les PNR sont tenus de mettre en place, en même temps que leur projet de territoire, un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de leur charte, un dispositif d'observation de l'évolution du territoire sur la période de classement et un dispositif d'évaluation de la plus-value PNR. Ces démarches d'évaluation, rendues obligatoires depuis 2012, se structurent peu à peu au sein de chaque PNR. Elles font écho au diagnostic territorial préalable à l'élaboration du projet de charte et elles s'appuient sur un état zéro, des indicateurs de suivi et une démarche évaluative structurée, basée sur une approche quantitative et qualitative, sur des bilans intermédiaires recommandés (dont un bilan dit « à mi-Parcours ») et un bilan final sur lequel repose à son tour l'éventuel projet de charte suivant.

L'évaluation à mi-Parcours du PNR

Le projet évaluatif à mi-Parcours du PNR du Marais poitevin a été lancé en 2020 au sein des services du PNR. Il s'est tout d'abord organisé au sein de l'équipe de direction du PNR qui a été formée à l'évaluation par la chargée de mission référente.

8 thèmes ont été choisis pour la présentation du bilan évaluatif (voir ci-après). Ils balaient toutes les mesures de la charte (dont 9 mesures prioritaires cf. *) ainsi que l'orientation stratégique 8 qui n'est pas subdivisée en mesures. Ils couvrent également, en les associant aux questions évaluatives liées aux mesures ou en devenant eux-mêmes, une question évaluative, l'ensemble des points de vigilance évoqués par le CNPN lors de ses différents avis et échanges avec le PNR depuis 2014.

Thème 1 : eau ; = mesure M9* et M10* ; = questions 1 et 2

Thème 2 : patrimoine naturel ; = mesures M11*, M12*, M1*, M2*, M13* ; = questions 3 à 7

Thème 3 : paysage, cadre de vie et architecture ; = mesures M11*, M12*, M1* ; = questions Q8 à Q10

Thème 4 : aménagement et urbanisme ; = mesure M14* ; = question Q11

Thème 5 : activités économiques fondées sur la nature et les paysages ; = mesures M4*, M5, M6, M3, M7 ; = questions Q12 à Q16

Thème 6 : transitions énergétiques et climatiques ; = mesure M8 ; = questions Q17 et Q18

Thème 7 : identités et médiations ; = mesures M16, M18 ; = questions Q19 à Q21

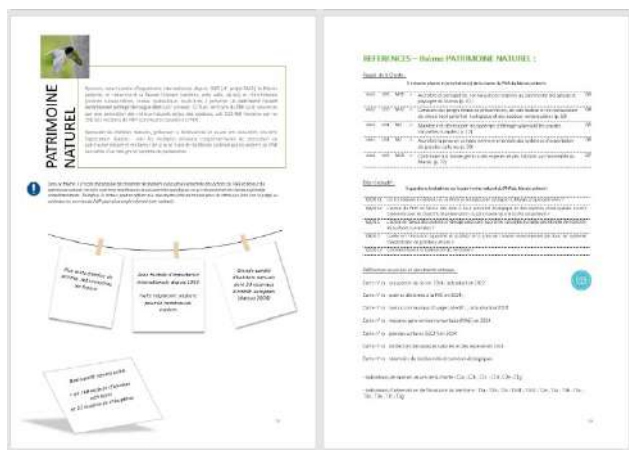
Thème 8 : gouvernance du PNR ; = orientation stratégique OS8 ; = questions Q22 à Q25

Plusieurs documents de référence ont été rédigés ; chacun répondant aux besoins spécifiques d'évaluation et de capitalisation des données quantitatives et qualitatives :

> un rapport synthétique présente à la fois un exposé-diagnostic des réalisations et des résultats de l'action et un état de l'avancement de l'observation de l'évolution du territoire depuis l'état initial de 2014-2015 ;

> un bilan de l'activité du PNR sur la période 2014-2021 a également été rédigé afin de conserver la mémoire des réalisations et de consigner au mieux l'évaluation qualitative des réalisations depuis 2014.

> des cartes et des tableaux d'indicateurs complètent l'information dans des cahiers spécifiques.



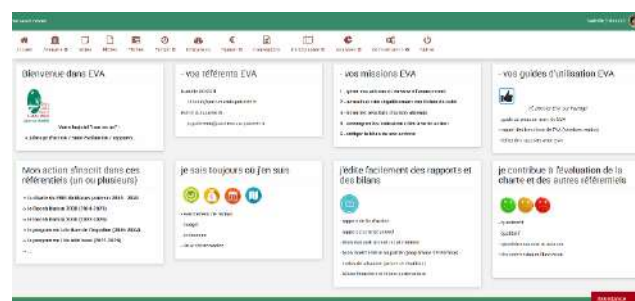
En 2022, les différents rapports d'évaluation (bilan évaluatif et bilan d'activité), les tableaux des indicateurs et les cartes ont été réalisés mais ils n'ont pu être entièrement finalisés puisqu'ils nécessitent un important travail transverse et de nombreuses étapes de validations.

En 2022, plusieurs évolutions ont concerné le logiciel d'évaluation EVA ; logiciel aujourd'hui utilisé par la majorité des PNR et par les Parcs nationaux. L'adaptation au PNR du Marais poitevin sera poursuivie en 2023.

La mise à jour des indicateurs de suivi-évaluation et d'observation du PNR

En 2022, le PNR a procédé à la mise à jour :

- des indicateurs de suivi-évaluation des actions du syndicat mixte depuis 2014,
- des indicateurs transversaux de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la charte de PNR,
- d'une partie des indicateurs d'observation de l'évolution du territoire.



Les données ont été organisées pour être présentées dans un document destiné aux services du PNR. Elles sont présentées par « mots-clés » ; ceux qui correspondent aux rubriques du rapport d'activités annuel du PNR. En 2022, le PNR a produit le rapport des chiffres clés de l'année 2021.



En complément du travail d'actualisation annuel des données, la chargée de mission évaluation accompagne et conseille les agents du PNR. Elle participe aux groupes de travail, aux journées d'échanges et aux webinaires de formation organisés tout au long de l'année par la Fédération des PNR.

L'évaluation annuelle via les rapports d'action et d'activité

Le PNR du Marais poitevin réalise chaque année différents rapports administratifs et financiers afin de rendre compte des réalisations et de l'utilisation des fonds publics ou privés mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la charte.

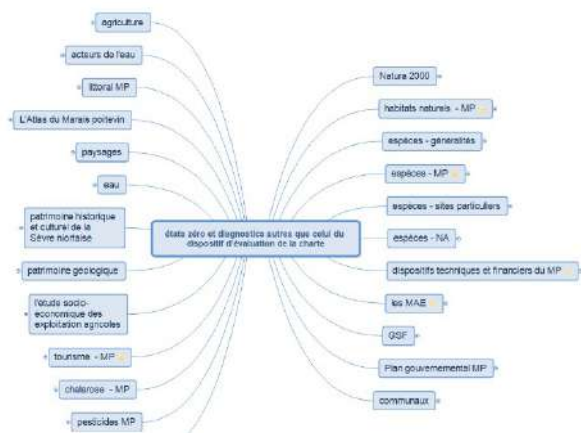
Chaque année, une trentaine de rapports d'action est rédigée et transmise aux financeurs du Programme d'action et des Programmes financiers spécifiques. Chaque agent rédige tout ou partie de ces rapports d'action afin que l'opération soit administrativement et financièrement soldée. Les agents du service « administration et finances » du PNR assurent la liaison avec les services des collectivités et organismes financeurs ainsi qu'avec les élus du PNR au travers des différents temps d'échanges statutaires (réunions des commissions, réunions de bureau et comités syndicaux).

Un rapport d'activité global est rédigé annuellement pour rendre compte de l'activité du PNR dans son ensemble : actions et programmes d'action, vie du syndicat mixte, gouvernance du PNR et partenariats...

Ce rapport d'activité est également un outil indispensable de l'évaluation en continu de la mise en œuvre de la charte en ce qu'il consigne les principaux résultats obtenus sur l'année civile précédente ainsi que les bilans qualitatifs. Il rappelle également « l'esprit » des actions et fait le lien direct avec les stratégies et les mesures opérationnelles de la charte de PNR. Le rapport d'activité est adressé aux principaux financeurs du PNR et est téléchargeable sur le site internet institutionnel dès sa parution (rubrique « documents à télécharger »).

Le partage de l'évaluation entre PNR

Depuis 2021 en Nouvelle-Aquitaine et depuis 2022 en Pays de la Loire, les chargés de mission et les responsables de l'évaluation de chaque PNR et des PNR en projet sont régulièrement réunis par leur région respective afin de partager les savoirs et savoir-faire qu'ils ont acquis dans ce domaine mais aussi afin de s'approprier ou projeter, collectivement, outils, méthodes et indicateurs mutualisables.



Les principaux producteurs de données ont été identifiés, ainsi que les principaux thèmes sur lesquels ils communiquent. Les outils de diffusion de l'information sur ces données ont été répertoriés afin de conserver la mémoire de ces travaux sur le Marais poitevin et de servir de base de référence le cas échéant. Par exemple, pour comparer 2 périodes ou pour jalonner une progression au long cours sur un territoire.

La responsable de l'évaluation du PNR du Marais poitevin a présenté à ses collègues de Nouvelle-Aquitaine : le territoire, le dispositif d'évaluation du PNR et le dispositif d'observation de l'évolution du Marais poitevin ainsi que la démarche de bilan à mi-Parcours (le 30 septembre 2022). Les échanges ont favorisé des partages de documents entre PNR.

L'observation des observatoires du Marais poitevin

Le Marais poitevin étant un territoire à forts enjeux environnementaux et socio-économiques, de nombreux opérateurs ont la responsabilité d'observer et de rendre compte de l'état du territoire et de son évolution sur de très nombreux aspects (environnementaux, économiques, administratifs, paysagers...) et à de nombreuses échelles de temps et d'espace.

En 2022, un important travail d'inventaire des « états zéro » et des diagnostics territoriaux édités sur le territoire du Marais poitevin a été réalisé par le PNR afin de les mettre en lien avec l'Observatoire de l'évolution du territoire.



En complément, un travail de vérification des sources des données qui circulent concernant le Marais poitevin a été engagé afin de consolider les références utilisées au quotidien dans les multiples supports de communication et afin d'engager une amélioration dans l'utilisation des données (chiffres millésimés, territoires d'étude précisés, définition précise des indicateurs...).

Le portrait INSEE du PNR du Marais poitevin

Début 2022, l'INSEE a réalisé, en partenariat avec le PNR du Marais poitevin, un « portrait de territoire ». Ce portrait du PNR a été présenté en Comité syndical à Marans, le 22 mars 2022.



L'originalité de ce travail conjoint tient dans les 2 modes de présentation et de comparaison des données du PNR du Marais poitevin avec, d'une part, l'ensemble des autres PNR

de France métropolitaine et, d'autre part, l'ensemble des autres PNR de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire.

Ce portrait sur mesure, caractérise la population, les flux migratoires, l'emploi, les hébergements... sur les 15 dernières années et brosse, tant que faire se peut, des comparaisons avec la moyenne des PNR des 2 régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire et avec la moyenne des PNR de France.

Un travail réalisé à l'échelle de l'ensemble des communes labellisées PNR mais qui pourrait être affiné en fonction des profils des communes (rurales, périurbaines, urbaines...).

A la suite de l'initiative du PNR du Marais poitevin, d'autres PNR de Nouvelle-Aquitaine ont également fait réaliser ou projeter des portraits de territoire selon le modèle INSEE habituel.

Le portrait du PNR du Marais poitevin : « Le territoire face aux évolutions démographiques et économiques », est téléchargeable sur le site de la médiathèque du PNR <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/>

CONCLUSION

L'année 2022 a été marquée par :

- > la réalisation de nombreuses actions opérationnelles en faveur du patrimoine naturel, paysager, bâti, culturel.
- > l'amplification des actions de médiation et de communication pour faciliter la connaissance et la préservation du Marais poitevin et du PNR.
- > un élargissement de la gouvernance avec la révision des statuts, l'animation de commissions.

Cette dynamique collective permet d'enrichir l'action du Parc et se déclinera dès 2023 dans ses activités : adaptation au changement climatique, soutien à l'élevage et aux marais communaux, préservation et valorisation des milieux naturels remarquables et espèces emblématiques, plan paysage avec le renouvellement de la trame arborée, conseils aux communes pour la végétalisation et la désimperméabilisation des sols, écomatériaux, marque valeurs Parc, partage de la connaissance, médiation et rayonnement international au travers de la candidature Ramsar.



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

Antenne en Charente-Maritime

200 Rue de la Juillerie
17170 Ferrières

Antenne en Vendée

Pôle des Espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré



Le Parc agit

pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Le Parc tourisme

parc-marais-poitevin.fr

pnr.parc-marais-poitevin.fr

